Film de format réduit - Standardisation -

13/29 IICI 13. 408

1507 cl 13/29

SAN DIEGO CITY SCHOOLS
Point Loma Junior-Senior High School
2335, Chatsworth Blvd
SAN DIEGO, CALIFORNIA

November 9, 1937

Comité français de l'ICE,
13, rue des Mathurins
Paris, France

Gentlemen,

Point Loma High School will be glad to receive information on all available 16 m/m films.

We thank you for any assistance in securing the finest type films of cultural value.

Merci beaucoup

Robert O. Brooks,
Stage Elect.

-:-

1565 cl. 13/29

COMITE FRANCAIS DE L'I.I.C.E.
2, rue de Montpensier
Paris

December 9, 1937

Robert O. Brooks, Esq.,
Stage Elect.,
Point Loma Junior-Senior High School,
2335 Chatsworth Blvd
SAN DIEGO, California

Dear Sir,

The Federation des Chambres Syndicales de la Cinématogr. française handed to us your letter of November 9th which you sent 13bis rue des Mathurins.

In accordance with your request, we have pleasure to give you hereunder the names and addresses of 16 m/m films producers who are likely to satisfy your requirements as they have made films for education and propaganda purposes. We ask these firms to forward their catalogue to you.

Jean BENOIT-LEVY — 18, rue Troyon, Paris, 17e-
ATLANTIC-FILM — 36, avenue Hoche, Paris, 8e-
COMPAGNIE UNIVERS. CINEMATOGRAPHIQUE, 40, rue Vignon, Paris, 9e
GAUMONT-FRANCO-FILM-AUBERT — 35, rue du Plateau, Paris, 19e
SYNCHRO-CINÉ — 63, Champs-Elysées, Paris, 8e

Yours faithfully

Secretary.

copie F. don 13/29

SW-

1543

22 octobre 1937

Monsieur le Président de la
FEDERATION CATHOLIQUE NATIONALE DES FORMATS REDUITS
à Boulange (Moselle)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'accuser réception des numéros 42 et 43 ainsi que du numéro spécial d'octobre sur le format réduit que nous recevons ce jour, en double exemplaire, du bulletin mensuel "CINÉ ENTRE NOUS" que vous avez bien voulu nous adresser en réponse à notre lettre du 3 octobre dernier.

En vous exprimant nos bien vifs remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

pr Le Président,
(Charles DELAC)

(Secrétaire)

1489 - L. 13/29

SW-

lettre adressée aux maisons suivantes :

ATLANTIC-FILM - 36, avenue Hoche
CINÉDIS 40, rue du Colisée
CINÉTEC 17, rue de Miromesnil
ECLAIR-CINÉ 12, rue Gaillon
J.BENOIT-LEVY 18, rue Troyon
G.F.F.A. 35, rue du Plateau
GERMINAL 6, rue Mazagran, Xe
OFFICE CINEMATOGR. DE FRANCE, 22, rue de Condé (6e)
RADIO-CINEMA 79, boul. Haussmann
SYNCHRO-CINE 63, Champs-Elysées

11 février 1937

Monsieur,

M. DUFILS, directeur des Etablissements CINÉ-SINFILM, 156, boulevard Anspach, à BRUXELLES, a exprimé au Comité le désir d'acquérir des FILMS MUETS EDUCATIFS, de FORMAT 16m/m.

Nous vous informons que nous avons donné votre adresse à cette Maison, en lui indiquant que vous lui enverriez directement votre Catalogue si vous désiriez donner suite à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Secrétaire général,
La Secrétaire,

SW-

1393

cl 13/29

31 mars 1936

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani, 1
ROME

Monsieur le Directeur,

Répondant à la nouvelle demande que nous lui avons adressée le 25 mars 1936, la Société française de Photographie & de Cinématographie nous informe, ce jour, que le COMPTE RENDU du IXe CONGRES INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE & APPLIQUÉE (Paris, 7-13 juill.1935) n'est pas encore paru par suite du long délai, pris pour la correction des épreuves, par les auteurs d'un certain nombre de communications présentées. La sortie de presse de cet important ouvrage ne serait pas prévue avant le mois de juillet prochain.

Nous ne manquerons pas, à cette époque, de renouveler notre demande afin de vous donner satisfaction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Pour le Secrétaire général,
La Secrétaire,

1 copie fon. 13/13

d. 13/29

SW-

1392

25 mars 1936

Monsieur le Directeur de la
SOCIETE FRANCAISE DE PHOTOGRAPHIE & DE CINEMATOGRAPHIE
51, rue de Clichy
P a r i s, 9e

Monsieur le Directeur,

Suivant le désir que nous a exprimé le directeur de l' Institut international du Cinématographe Educatif, de Rome, pour recevoir le texte des décisions prises (STANDARDS SENSITOMETRIQUES), lors du IXe Congrès de Photographie & de Cinématographie qui s'est tenu à Paris, du 7 au 13 juillet 1935, nous nous sommes adressés à votre Société, en octobre dernier, pour obtenir ce document.

Vous avez bien voulu nous faire connaître, alors, que le compte rendu dudit Congrès serait vraisemblablement publié fin février-mars 1936.

Nous serions heureux de pouvoir donner satisfaction à l'Institut de Rome. A cet effet, voudriez-vous avoir l'obligeance de nous faire parvenir le texte en question qui serait aussitôt transmis à Rome.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général,

Jean BENOIT-LÉVY

d. 13/29

SW-

1342

25 novembre 1935

Monsieur le Directeur de
l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE
EDUCATIF,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME, I.

Monsieur le Directeur,

ddd. 13/5

Comme suite à votre lettre du 4 octobre 1935, (n° 4519)- nous avons l'honneur de vous informer qu'un exemplaire de l'ouvrage d'ARCY HENNERY :"DESTIN DU CINEMA FRANCAIS" vous sera adressé incessamment. Nous avons, en effet reçu ce jour une réponse favorable de l'auteur.

En ce qui concerne le texte des décisions prises au cours du IXe CONGRES de PHOTOGRAPHIES & DE CINEMATOGRAPHIE qui s'est tenu à PARIS, du 7 au 13 juillet 1935, relativement à la sensitométrie et à la normalisation, nous adressons une nouvelle demande à la Société intéressée. Dès que nous aurons reçu ces documents, nous nous empresserons de vous les faire parvenir.

En restant à votre disposition pour tous autres renseignements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire général,

Jean BENOIT LEVY

Société Française
DE
PHOTOGRAPHIE
ET DE
CINÉMATOGRAPHIE
Fondée en 1854
Ayant pour but l'Encouragement
et les Progrès de la Photographie

Reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique
par Décret en date du 1er Décembre 1892

PARIS, LE 30 mars 193 6

51, RUE DE CLICHY (9e) - TÉL. : TRINITÉ 93-08

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX : PARIS 32.176

1328 d. 13/29

Monsieur Jean BENOIT-LEVY
secrétaire général du Comité Français de
l'Institut International du Cinématographe Educatif
2, rue de Montpensier
PARIS

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à votre lettre du 25 courant, nous devons vous informer que le compte-rendu complet du IXe Congrès International de Photographie scientifique et appliquée n'est pas encore paru, par suite du très long délai pris, pour la correction de leurs épreuves, par les auteurs d'un certain nombre de communications présentées.

Le Secrétaire du Congrès, M. L.P. CLERC, vient de nous faire savoir qu'il ne prévoyait pas la sortie de presse de cet important ouvrage avant le mois de juillet.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

A Hubert
sec. adjt

Monsieur Jean BENOIT-LEVY
secrétaire général du Comité Français de
l'Institut International du Cinématographe Educatif
8, rue de Montpensier
PARIS

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à votre lettre du 25 courant, nous devons vous informer que le compte-rendu complet du IXe Congrès International de Photographie scientifique et appliquée n'est pas encore paru par suite de très long délai pris pour la correction de leurs épreuves, par les auteurs d'un certain nombre de communications présentées.

Le Secrétaire du Congrès, L.P. CIERO, vient de nous faire savoir qu'il ne prévoyait pas la sortie de presse de cet important ouvrage avant le mois de juillet.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

SOCIÉTÉ DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

1265

4519

U.E.
R.G.

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
C. INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
E. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

d. 13/29

Monsieur Jean BENOIT-LEVY
Secrétaire Général du Comité
Français de l'I.C.E.
2, Rue de Montpensier
P A R I S. Iº.

Roma, 14 Octobre 1935.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le but de compléter certains chapitres de notre Grande Encyclopédie du Cinéma qui se réfèrent à la sensitométrie et à la normalisation, nous aimerions vivement pouvoir obtenir le texte des décisions qui ont été prises à ce sujet lors du IXº Congrès de Photographie et de Cinématographie qui a eu lieu à Paris du 7 au 13 Juillet dernier: standards sensitométriques.

Etant donné l'urgence, vu que l'Encyclopédie sera publiée vers la fin de cette année, nous vous serions particulièrement reconnaissants s'il vous était possible de nous faire parvenir ce texte aussitôt que possible. Nous vous saurions vivement gré également si vous vouliez bien nous envoyer également toutes les résolutions qui ont été éventuellement prises au cours de ce Congrès.

Nous désirerions en outre vous adresser une prière: nous aimerions obtenir pour notre Bibliothèque - en échange d' INTERCINE - la Revue cinématographique parisienne " POUR VOUS " ainsi que le volume " LE DESTIN DU CINEMA FRANCAIS " qui a été édité - nous le pensons - l'hiver dernier. Nous osons compter sur votre amabilité pour nous faire adresser ce matériel avec le maximum d'urgence possible.

Nous nous excusons infiniment pour le dérangement que nous vous causons et en vous remerciant bien sincèrement à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre considération très distinguée.

(Pour le Directeur)

C. PAVOLINI,

(Copie) 1er dossier 13/29

I. I. C. E.

n° 4519-
U.E./RG-

ROME, 4 octobre 1935

1265

Monsieur Jean Benoit-Lévy,
Secrétaire général du Comité fr. de L'ICE.,
2, rue de Montpensier - PARIS

Monsieur le Secrétaire général,

Dans le but de compléter certains chapitres de notre Grande ENCYCLOPEDIE du CINEMA qui se réfèrent à la sensitométrie et à la normalisation, nous aimerions vivement pouvoir obtenir le texte des décisions qui ont été prises à ce sujet lors du IXe CONGRES DE PHOTOGRAPHIE & de CINEMATOGRAPHIE qui a eu lieu à PARIS, du 7 au 13 juillet dernier : standards sensitométriques.

Etant donné l'urgence, vu que l'ENCYCLOPEDIE sera publiée vers la fin de cette année, nous vous serions particulièrement reconnaissants s'il vous était possible de nous faire parvenir ce texte aussitôt que possible. Nous vous saurions vivement gré également si vous vouliez bien nous envoyer également toutes les résolutions qui ont été éventuellement prises au cours de ce Congrès.

Nous désirerions en outre vous adresser une prière : nous aimerions obtenir pour notre Bibliothèque - en échange d'INTERCINE - la revue cinématographique parisienne "POUR VOUS" ainsi que le volume "LE DESTIN DU CINEMA FRANCAIS" qui a été édité - nous le pensons - l'hiver dernier. Nous osons compter sur votre amabilité pour nous faire adresser ce matériel avec le maximum d'urgence possible.

Nous nous excusons infiniment pour le dérangement que nous vous causons et en vous remerciant bien sincèrement à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Directeur,
(signé :) G. PAVOLINI

C.

(C o p i e)

I. I. C. E.

n° 4519- ROME, 4 octobre 1935

U.E./RG-

Monsieur Jean Benoit-Lévy,
Secrétaire général du Comité fr. de l'ICE.,
2, rue de Montpensier - PARIS

Monsieur le Secrétaire général,

Dans le but de compléter certains chapitres de notre Grande ENCYCLOPEDIE du CINEMA qui se réfèrent à la sensitométrie et à la normalisation, nous aimerions vivement pouvoir obtenir le texte des décisions qui ont été prises à ce sujet lors du IXe CONGRES DE PHOTOGRAPHIE & de CINEMATOGRAPHIE qui a eu lieu à PARIS, du 7 au 13 juillet dernier : standards sensitométriques.

Etant donné l'urgence, vu que l'ENCYCLOPEDIE sera publiée vers la fin de cette année, nous vous serions particulièrement reconnaissants s'il vous était possible de nous faire parvenir ce texte aussitôt que possible. Nous vous saurions vivement gré également si vous vouliez bien nous envoyer également toutes les résolutions qui ont été éventuellement prises au cours de ce Congrès.

Nous désirerions en outre vous adresser une prière : nous aimerions obtenir pour notre Bibliothèque - en échange d'INTERCINE - la revue cinématographique parisienne "POUR VOUS" ainsi que le volume "LE DESTIN DU CINEMA FRANCAIS" qui a été édité - nous le pensons - l'hiver dernier. Nous osons compter sur votre amabilité pour nous faire adresser ce matériel avec le maximum d'urgence possible.

Nous nous excusons infiniment pour le dérangement que nous vous causons et en vous remerciant bien sincèrement à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Directeur,
(signé :) G. PAVOLINI

d. 13/29

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie

et des Industries qui s'y rattachent

Loi de 1884 N° 2859

13 bis Rue des Mathurins (9e)

Téléph. Central 20-22
Opéra 10-55

BUREAUX TRANSFÉRÉS
63, Avenue des Champs-Élysées
Tél. Ély. 20-07 - 20-08 - 21-25

Paris, le 12 août 193 5

1252

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en communication copie d'une lettre et d'un questionnaire, adressés à notre Chambre Syndicale par l'Association française de Normalisation.

Afin de nous fournir les éléments d'une réponse à l'AFNOR, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître d'une part, votre point de vue sur l'opportunité de la réunion que préconise l'AFNOR; d'autre part, les réponses que vous désirez que la Chambre Syndicale fasse en votre nom aux deux questions de l'Association Internationale des Standrads (ISA).

Etant donnée l'importance de la normalisation pour le développement du format 16 m/m en France et le délai assez court qui nous est imparti, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse avant le 5 septembre, dernier délai.

Nous sommes à votre disposition pour faire, tant auprès de l'AFNOR que de toute autre organisation toutes démarches qui vous plaira de nous demander, et nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur
des Services Administratifs

F. VINCENT

P.S. - Quelque incertitude semblant régner encore au sujet des droits de douane à acquitter pour les films de 16 m/m

soit vierges, soit impressionnés, nous croyons devoir vous rappeler que notre Chambre Syndicale, d'accord avec le Commandant Olivier, à obtenu de la Direction Générale des Douanes que le droit d'entrée sur les films de 16 m/m soit calculé proportionnellement à la largeur sur la base du format standard de 35 m/m, c'est-à-dire que la valeur de base pour le calcul du droit de 20% ad valorem est ainsi fixée:

Film vierge acétate 16 m/m:	valeur de base	0 fr,58
Film positif impressionné 16 m/m:	d°	2 frs,29
Film négatif impressionné 16 m/m:	d°	11 frs,43

(Cf. Bulletin douanier n° 1230 du 31.V.35, et 5.VII.35, et Bulletin Officiel de la Chambre Syndicale 106/107, page 8).

COPIE

annexe 12/52 du 13/29

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION

A F N O R

23, rue N.-D. des Victoires

P A R I S

-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 9 août 1935

Normalisation du Film sonore de 16 m/m

Chambre Syndicale Française
de la Cinématographie
63, avenue des Champs-Elysées
P a r i s

Messieurs,

Le Secrétariat Général de l'ISA vient de nous adresser un dossier très complet concernant les récentes délibérations internationales qui ont eu lieu à l'occasion du 9ème Congrès International de Photographie à Paris sur la question de la normalisation du film sonore de 16 m/m.

Il demande tout d'abord aux Associations Nationales de Normalisation qui désirent prendre part aux travaux du nouveau Comité à créer ISA 36 (Photographie et Cinématographie), dont le Secrétariat serait attribué au Comité de Normalisation allemand, de se faire connaître.

Il adresse en outre deux questionnaires pour lesquels il demande des réponses avant le 15 septembre 1935 (annexes 1 et 2). Le dossier comporte également le texte des Recommandations proposées par le Comité Mixte ISA-ICE (annexe 3).

Il avait été prévu au cours des Réunions un délai de 4 mois pour permettre aux Associations Nationales de se prononcer sur les questions posées. Il nous semble que le délai actuellement fixé au 15 septembre soit un peu court et nous demandons dès à présent, étant donnée la période des vacances, de reculer la date limite jusqu'au 15 octobre 1935.

D'autre part, il nous semble, si vous partagez également cette façon de voir, que les réponses à formuler à toutes les questions posées seraient utilement examinées dans une Réunion mettant en présence tous les intéressés et qui pourrait avoir lieu dans le cadre de l'AFNOR.

Nous sommes entièrement à votre disposition pour envisager cette réunion si vous êtes de notre avis.

Nous vous prions....

Signée: GIRARDEAU

QUESTIONNAIRE 1 - FILM SONORE 16 m/m

Question 1 - Votre Association de Normalisation possède-t-elle un Comité technique s'occupent de cette question ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

QUeStion 2 - Si ce n'est pas le cas, votre Association de Normalisation a-t-elle l'intention d'instituer un tel Comité ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

Question 3 - Cette question de normalisation est-elle aussi traitée par d'autres organisations de votre pays, qui ne sont pas en relations avec vous ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

Dans l'affirmative, quels sont leurs noms ?

Question 4 - Etes-vous d'accord avec la recommandation B 1 concernant le Décalage entre l'anregistrement sonore et l'image correspondante ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

Dans la négative, prière d'indiquer les raisons.

Question 5 - Etes-vous d'accord avec la recommandation B 2 concernant la Position de l'émulsion dans les projecteurs ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

Dans la négative, prière d'indiquer les raisons.

Question 6 - Recommandation B 3 Position de la piste sonore sur le film ?

a) quelle position votre Association de Normalisation propose-t-elle ?

Réponse : piste sonore à gauche ?
à droite ?

b) Cette décision a-t-elle été obtenue à l'unanimité ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

c) Si ce n'est pas le cas, quel est le rapport des voix en faveur de l'une ou de l'autre des solutions ?

Réponse :

Question 7 - Votre Association de Normalisation serait-elle d'accord pour accepter aussi l'emplacement opposé de la piste sonore, c'est-à-dire contrairement à la réponse 6 a), au cas où il résulterait de cette enquête une majorité des voix et des intérêts dans ce sens ?

Réponse : Oui ou non . . . . . .

Question 8 - Quelles démarches proposez-vous si cette enquête n'obtient pas une grande majorité des voix et intérêts pour l'une ou l'autre solution ?

Réponse :

Lieu et date :

Signature de l'Association Nationale de Normalisation.

QUESTIONNAIRE 2 - FILM SONORE 16 m/m

Question 1 - Montant du capital investi dans la fabrication des appareils sonores 16 m/m dans votre Pays ?

Réponses :
a) piste sonore à gauche: capital . . . . . .
b) piste sonore à droite: capital . . . . . .

Question 2 - Nombre de films sonores 16 m/m vendus ?

réponses :
a) piste sonore à gauche: nombre . . . . . .
b) piste sonore à droite: nombre . . . . . .

Question 3 - Nombre des appareils projecteurs pour film sonore 16 m/m vendus ?

Réponses :
a) piste sonore à gauche: nombre . . . . . .
b) piste sonore à droite: nombre . . . . . .

Question 4 - Nombre des appareils sonores 16 m/m en cours de fabrication ?

Réponses :
a) piste sonore à gauche: nombre . . . . . .
b) piste sonore à droite: nombre . . . . . .

Question 5 - Métrage total des films sonores 16 m/m existants dans votre pays ?

Réponses :
a) piste sonore à gauche: nombre . . . . . .
b) piste sonore à droite: nombre . . . . . .

Question 6 - Nombre des appareils projecteurs pour films sonores 16 m/m actuellement en usage dans votre Pays ?

Réponses:
a) piste sonore à gauche: nombre . . . . . .
b) piste sonore à droite: nombre . . . . . .

Lieu et date :

Signature de l'Association Nationale de Normalisation

COMITE MIXTES ISA-ICE, REUNION de PARIS

(8-12 Juillet 1935)

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Recommandations devant être soumises à l'approbation des Associations Nationales de Normalisation des différents Pays, et à l'approbation de l'ICE et de l'ISA dans un délai de quatre mois si possible.

A. - GENERALITES.-

1) Il est considéré d'importance primordiale qu'une seule norme pour film sonore 16 m/m soit adoptée pour le monde entier, dans un délai aussi court que possible.

2) Pour arriver à une solution universelle, l'ISA restera en relations avec l'Institut International du Cinéma Educatif (ICE) en ce qui concerne les normes dans le domaine du Cinéma Educatif.

B. - NORMALISATION DU FILM SONORE 16 m/m.-

1) Décalage entre l'enregistrement sonore et l'image correspondante:

Le décalage devrait être de 26 images. Les normes existantes comportant respectivement 25 et 27 images doivent être adaptées à la norme de 26 quand leur révision pourra être entreprise.

2) Position de l'émulsion dans les projecteurs:

a) Film obtenu par inversion - émulsion côté objectif.
b) Film positif de 16 m/m obtenu par contact d'un négatif 16 m/m - émulsion côté lampe.
c) Film positif de 16 m/m obtenu par réduction optique d'un film de 35 m/m - émulsion côté lampe ou côté objectif à volonté.
d) De façon à permettre l'emploi de tous les films sonores de 16 m/m, qu'ils soient obtenus par invérsion, par réduction optique ou par contact et également les films en couleur, il est recommandé que l'objectif du son soit pourvu d'un dispositif permettant la mise au point selon que l'émulsion se trouve d'un côté ou de l'autre.

3) Position de la piste sonore sur le film:

GAUCHE : norme américaine.
DROITE : norme ICE et projet de norme DIN.

texte adressé, par pneumatique,
à M. Debrie, après la réunion
du Comité Fo

le 17 juin 1935

Française de la Cinématographie

dustries qui s'y rattachent

Loi de 1884 N° 2859

Paris, le ..... 193 .....

Institut International du Cinématographe Éducatif de Rome
COMITÉ FRANÇAIS
2, Rue de Manlgousier
PARIS

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, au cours de sa réunion tenue à Paris, le 17 juin 1935,

Après avoir examiné à nouveau la question de la STANDARDISATION des formats 16m/m.

a décidé d'adopter le format européen I.C.E., tel qu'il a été défini au cours de la Conférence de STRESA.

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, au cours de sa réunion tenue à Paris, le 17 JUIN 1935,

après avoir examiné à nouveau la question de la standardisation des FORMATS 16^{m}/m ,

a décidé d'adopter le format européen I.C.E., tel qu'il a été défini au cours de la Conférence de STRESA.

FEIN MAG-NIS-VELIN SURFACE MAG

XX

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, au cours de sa réunion tenue à Paris, le 17 JUIN 1935,

après avoir examiné à nouveau la question de la standardisation des FORMATS 16^{m}/m ,

a décidé d'adopter le format européen I.C.E., tel qu'il a été défini au cours de la Conférence de STRESA.

VELIN SURFIN MAGNANI

Institut International du Cinématographe Éducatif de Rome
COMITÉ FRANÇAIS
2, Rue de L... ...sier
PARIS

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, au cours de sa réunion tenue à Paris, le 17 juin 1935,

Après avoir examiné à nouveau la question de la STANDARDISATION des formats 16m/m,

a décidé d'adopter le format européen I.C.E., tel qu'il a été défini au cours de la Conférence de STRESA.

Institut International du Cinématographe Éducatif de Rome
COMITÉ FRANÇAIS
2, Rue de Montpensier
PARIS

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, au cours de sa réunion tenue à Paris, le 17 juin 1935,

Après avoir examiné à nouveau la question de la STANDARDISATION des formats 16^{m}/m.

a décidé d'adopter le format européen I.C.E., tel qu'il a été défini au cours de la Conférence de STRESA.

COMITÉ FRANÇAIS
5, Rue de Mondovi
PARIS

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, au cours de sa réunion tenue à Paris, le 17 juin 1935,

Après avoir examiné à nouveau la question de la STANDARDISATION des formats 16^{m}/m,

a décidé d'adopter le format européen I.C.E., tel qu'il a été défini au cours de la Conférence de STRESA.

---

lettre adressée à :

ECLAIR-CINÉ	30, rue Le Peletier (9e)
RADIO-CINEMA	79, boul. Haussmann (8e)
C.F.F.A.	35, rue du Plateau (19e)

SW-

copie p: 13/29

21 mai 1935

1257

Monsieur le Directeur de la
Cinémathèque "RADIO-CINEMA"
79, boulevard Haussmann
PARIS, 8e

Monsieur le Directeur,

La "POLSKA AGENCJA TELEGRAFICZNA"
Królewska, 5, à VARSOVIE (Pologne), qui constitue actuellement une Cinémathèque de films scientifiques et éducatifs, a exprimé au Comité français le désir d'acheter des films d'histoire naturelle, de géographie et d'histoire, de production récente, édités dans le format 16m/m.

Nous vous informons que nous avons donné votre adresse à cet organisme, en lui indiquant que vous lui enverriez directement votre catalogue (avec conditions de vente) si vous désirez donner suite à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Secrétaire général,

Jean BENOIT-LÉVY

lettre adressée à :

ECLAIR-CINÉ 30, rue Le Peletier (9e)
RADIO-CINEMA 79, boul. Haussmann (8e)
G.F.F.A. 35, rue du Plateau (19e)

SW-

copie à cl. 13/29

21 mai 1935

1256

Monsieur le Directeur de la
Cinémathèque éducative de la Société
GAUMONT FRANCO FILM AUBERT
35, rue du Plateau
PARIS, 19e

Monsieur le Directeur,

doss. 11/3

La "POLSKA AGENCJA TELEGRAFICZNA", Królewska 5, à VARSOVIE (Pologne), qui constitue actuellement une Cinémathèque de films scientifiques et éducatifs a exprimé au Comité le désir d'acheter des films d'histoire naturelle, de géographie et d'histoire, de production récente, édités dans le format 16m/m

Nous vous informons que nous avons donné votre adresse à cet organisme en lui indiquant que vous lui enverriez directement votre catalogue (avec conditions de vente) si vous désirez donner suite à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Secrétaire général du Comité,

M. Jean BENOIT-LEVY

lettre adressée à :

ECLAIR-CINÉ	30, rue Le Peletier (9e)
RADIO-CINEMA	79, boul. Haussmann (8e)
G.F.F.A.	35, rue du Plateau (19e)

SW-

copie cl. 13/29

21 mai 1935

1255

Monsieur le Directeur de la
Cinémathèque "ECLAIR-CINE"
30, rue Le Peletier
PARIS, 9e

Monsieur le Directeur,

La "POLSKA AGENCJA TELEGRAFICZNA"
5, Królewska, à VARSOVIE (Pologne), qui constitue actuellement une cinémathèque de films scientifiques et éducatifs, a exprimé au Comité français le désir d'acheter des films d'histoire naturelle, de géographie et d'histoire, de production récente édités dans le format 16m/m.

Nous avons donné votre adresse à cet organisme en lui indiquant que vous lui enverriez directement votre catalogue, avec conditions de vente, si vous désirez donner suite à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Secrétaire général,

Jean BENOIT-LÉVY

copie fr- 13/29

SW- 1254

21 mai 1935

Monsieur le Directeur de la
POLSKA AGENCJA TELEGRAFICZNA
Krolewska, 5
V A R S O V I E (Pologne)

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 avril 1935- I/5- et de vous indiquer ci-dessous l'adresse des maisons produisant des films scientifiques et éducatifs de format 16m/m.

Sté ECLAIR-CINÉ 30, rue Le Peletier Paris, 9e

Sté GAUMONT-FRANCO-FILM-AUBERT, 35, rue du Plateau (19e)

Cie RADIO-CINEMA 79, boulev. Haussmann (8e)

M. Jean BENOIT-LEVY 18, rue Troyon (17e)

Par ce même courrier, nous prions ces firmes de vous adresser directement leurs catalogues et tarifs.

Nous tenant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

(M. Jean BENOIT-LÉVY)
Secrétaire général du Comité.

d. 18/29

JBL/SW-

1930

26 mars 1935

Monsieur J. BRENIER,
Vice-président de la Ligue française de
l'Enseignement,
3, rue Récamier PARIS, 7e

Mon cher Président,

Comme suite à notre communication téléphonique de ce matin, je m'empresse de vous envoyer ci-inclus la copie du procès-verbal établi par le dernier Comité Exécutif permanent de l'Institut international du Cinéma éducatif de Rome, lequel résume la position de l'Institut dans la question du format réduit.

Bien vôtre,

Jean BENOIT-LEVY
Secrétaire général du Comité

1 pièce jointe-

JBL/SW-

26 mars 1935

Monsieur J. BRENIER,
Vice-président de la Ligue française de
l'Enseignement,
3, rue Récamier PARIS, 7e

Mon cher Président,

Comme suite à notre communication téléphonique de ce matin, je m'empresse de vous envoyer ci-inclus la copie du procès-verbal établi par le dernier Comité Exécutif permanent de l'Institut international du Cinéma éducatif de Rome, lequel résume la position de l'Institut dans la question du format réduit.

Bien vôtre,

Jean BENOIT-LEVY
Secrétaire général du Comité

1 pièce jointe-

La lettre originale est entre les mains de M. Delac

I.I.C.E.

Rome, 11 mars 1935

-1299-
DR/YB-

1167

d. 13/29

Monsieur Ch. DELAC,
Comité fr. de l'I.C.E.
13bis r. des Mathurins

Mon cher ami,

Je suis très étonné de la question que pose la Maison PATHÉ, et que vous me communiquez dans votre lettre du 7 mars 1935, étant donné que les résultats de la CONFERENCE de STRESA ne peuvent avoir été ignorés par cette Maison. Vous-même, mon cher Ami, ne manquerez certainement pas d'avoir présents à la mémoire ces mêmes résultats, ceci dans leurs détails. De toute façon, je me fais un plaisir de vous faire parvenir ci-joint une copie de la RESOLUTION d'où il apparaît clairement : (?)

a- que tous les pays producteurs européens ont été parfaitement d'accord dans leur décision de suivre le système le plus logique et le plus normal, et que les quatre délégations en présence : française (représentée par vous et par M. DEBRIE), anglaise, allemande et italienne, ont été unanimement d'avis que tous les producteurs européens s'appuient déjà sur cette base.

b- que du côté américain il s'est manifesté une résistance à accepter la résolution de compromis, fait qui a provoqué l'entrée en vigueur absolue de la résolution rédigée par les quatre puissances européennes.

c- que les Américains finiront par se rapprocher, car ils ont déjà manifesté le désir, à l'occasion du prochain Congrès de Photographie qui se tiendra à Paris (j'ai votre propre réponse à ce sujet) de voir leurs représentants se rencontrer avec les Délégués de l'I.C.E., représentant les 4 Pays européens en question, en vue d'établir un accord international qui ne pourra manquer d'être accepté par ces quatre pays européens, par les autres, ainsi que par plusieurs maisons américaines.

d- Pour ce qui est des "bricolages de renvoi" dont parle M. NATAN, ils n'existent absolument pas dans les décisions prises; ils avaient été seulement envisagés, et ceci dans un sens facultatif et non obligatoire, dans le cas d'un accord général et afin de permettre la projection des films américains obtenus par inversion. La solution de compromis n'ayant pas été atteinte, l'autre logique et normale, reste en vigueur.

De toute façon, mon cher ami, je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir encore besoin.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très affectueusement amicaux.

(signé : Luciano de FEO)
directeur

1 annexe-

I.I.C.E.

Rome, 11 mars 1935

-1259-
IR/YB-

Monsieur Ch. DELAC,
Comité Fr. de l'I.C.E.
15bis r. des Mathurins

Mon cher ami,

Je suis très étonné de la question que pose la Maison PATHÉ, et que vous me communiquez dans votre lettre du 7 mars 1935, étant donné que les résultats de la CONFERENCE de STRESA ne peuvent avoir été ignorés par cette Maison. Vous-même, mon cher ami, ne manquerez certainement pas d'avoir présents à la mémoire ces mêmes résultats, ceci dans leurs détails. De toute façon, je me fais un plaisir de vous faire parvenir ci-joint une copie de la RESOLUTION d'où il apparaît clairement :

a- que tous les pays producteurs européens ont été parfaitement d'accord dans leur décision de suivre le système le plus logique et le plus normal, et que les quatre délégations en présence : française (représentée par vous et par M. DEBRIE), anglaise, allemande et italienne, ont été unanimement d'avis que tous les producteurs européens s'appuient déjà sur cette base.

b- que du côté américain il s'est manifesté une résistance à accepter la résolution de compromis, fait qui a provoqué l'entrée en vigueur absolue de la résolution rédigée par les quatre puissances européennes.

c- que les américains finiront par se rapprocher, car ils ont déjà manifesté le désir, à l'occasion du prochain Congrès de Photographie qui se tiendra à Paris (j'ai votre propre réponse à ce sujet) de voir leurs représentants se rencontrer avec les Délégués de l'I.C.E., représentant les 4 Pays européens en question, en vue d'établir un accord international qui ne pourra manquer d'être accepté par ces quatre pays européens, par les autres, ainsi que par plusieurs maisons américaines.

d- Pour ce qui est des "bricolages de renvoi" dont parle M. NATAN, ils n'existent absolument pas dans les décisions prises ; ils avaient été seulement envisagés, et ceci dans un sens facultatif et non obligatoire, dans le cas d'un accord général et afin de permettre la projection des films américains obtenus par inversion. La solution de compromis n'ayant pas été atteinte, l'autre logique et normale, reste en vigueur.

De toute façon, mon cher ami, je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir encore besoin.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très affectueusement amicaux.

(signé : Luciano de FEO)
directeur

1 annexe-

R E S O L U T I O N (4 experts)

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16m/m en discussion.

Considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

Considérant que les explications du technicien délégué des ETATS-UNIS en faveur du 16m/m S.M.P.E. et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand.

Considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16m/m soit établi en prenant comme base le film de 35m/m soit pour la trace sonore soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter en principe pour le film 16m/m un standard ayant comme caractéristiques les mesures du standard S.M.P.E., mais avec la trace du sonore située comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le standard S.M.P.E. d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce standard établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films yant leur émulsion soit d'un côté soit de l'autre ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard S.M.P.E. ou standard I.C.E. les films de couleurs genre Kodak, etc.

RESOLUTION (4 experts)

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant comme l'a déclaré la Conférence de PARIS-PASSY qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17^{m}/$_{m}$ 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16^{m}/$_{m}$ en discussion.

Considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement ayant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur.

Considérant que les explications du technicien délégué des ETATS-UNIS en faveur du 16^{m}/$_{m}$ S.M.P.E. et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand.

Considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16^{m}/$_{m}$ soit établi en prenant comme base le film de 35^{m}/$_{m}$ soit pour la trace sonore soit pour le côté de l'emulsion.

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter en principe pour le film 16^{m}/$_{m}$ un standard ayant comme caractéristiques les mesures du standard S.M.P.E., mais avec la trace du sonore située comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le standard S.M.P.E. d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce standard établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être adopté sous les initiales I.O.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du standard de réglage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quelle appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté soit de l'autre ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard S.M.P.E. ou standard I.O.E. les films de constructeurs Kodak, etc.

I.I.C.E.

Rome, 11 mars 1935

-1299-
DR/YB-

Monsieur Ch. DELAC,
Comité fr. de l'I.C.E.
13bis r. des Mathurins

Mon cher ami,

Je suis très étonné de la question que pose la Maison PATHÉ, et que vous me communiquez dans votre lettre du 7 mars 1935, étant donné que les résultats de la CONFERENCE de STRESA ne peuvent avoir été ignorés par cette Maison. Vous-même, mon cher Ami, ne manquerez certainement pas d'avoir présents à la mémoire ces mêmes résultats, ceci dans leurs détails. De toute façon, je me fais un plaisir de vous faire parvenir ci-joint une copie de la RESOLUTION d'où il apparaît clairement :

a- que tous les pays producteurs européens ont été parfaitement d'accord dans leur décision de suivre le système le plus logique et le plus normal, et que les quatre délégations en présence : française (représentée par vous et par M. DEBRIE), anglaise, allemande et italienne, ont été unanimement d'avis que tous les producteurs européens s'appuient déjà sur cette base.

b- que du côté américain il s'est manifesté une résistance à accepter la résolution de compromis, fait qui a provoqué l'entrée en vigueur absolue de la résolution rédigée par les quatre puissances européennes.

c- que les Américains finiront par se rapprocher, car ils ont déjà manifesté le désir, à l'occasion du prochain Congrès de Photographie qui se tiendra à Paris (j'ai votre propre réponse à ce sujet) de voir leurs représentants se rencontrer avec les Délégués de l'I.C.E., représentant les 4 Pays européens en question, en vue d'établir un accord international qui ne pourra manquer d'être accepté par ces quatre pays européens, par les autres, ainsi que par plusieurs maisons américaines.

d- Pour ce qui est des "bricolages de renvoi" dont parle M. NATAN, ils n'existent absolument pas dans les décisions prises ; ils avaient été seulement envisagés, et ceci dans un sens facultatif et non obligatoire, dans le cas d'un accord général et afin de permettre la projection des films américains obtenus par inversion. La solution de compromis n'ayant pas été atteinte, l'autre logique et normale, reste en vigueur.

De toute façon, mon cher ami, je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir encore besoin.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très affectueusement amicaux.

(signé : Luciano de FEO)
directeur

1 annexe-

R E S O L U T I O N (4 experts)

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16m/m en discussion.

Considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

Considérant que les explications du technicien délégué des ETATS-UNIS en faveur du 16m/m S.M.P.E. et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand.

Considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16m/m soit établi en prenant comme base le film de 35m/m soit pour la trace sonore soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter en principe pour le film 16m/m un standard ayant comme caractéristiques les mesures du standard S.M.P.E., mais avec la trace du sonore située comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le standard S.M.P.E. d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce standard établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films yant leur émulsion soit d'un côté soit de l'autre ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard S.M.P.E. ou standard I.C.E. les films de couleurs genre Kodak, etc.

I.I.C.E.

Rome, 11 mars 1935

-1299-
DR/YB-

Monsieur Ch. DELAC,
Comité fr. de l'I.C.E.
13bis r. des Mathurins

Mon cher ami,

Je suis très étonné de la question que pose la Maison PATHÉ, et que vous me communiquez dans votre lettre du 7 mars 1935, étant donné que les résultats de la CONFERENCE de STRESA ne peuvent avoir été ignorés par cette Maison. Vous-même, mon cher Ami, ne manquerez certainement pas d'avoir présents à la mémoire ces mêmes résultats, ceci dans leurs détails. De toute façon, je me fais un plaisir de vous faire parvenir ci-joint une copie de la RESOLUTION d'où il apparaît clairement :

a- que tous les pays producteurs européens ont été parfaitement d'accord dans leur décision de suivre le système le plus logique et le plus normal, et que les quatre délégations en présence : française (représentée par vous et par M. DEBRIE), anglaise, allemande et italienne, ont été unanimement d'avis que tous les producteurs européens s'appuient déjà sur cette base.

b- que du côté américain il s'est manifesté une résistance à accepter la résolution de compromis, fait qui a provoqué l'entrée en vigueur absolue de la résolution rédigée par les quatre puissances européennes.

c- que les Américains finiront par se rapprocher, car ils ont déjà manifesté le désir, à l'occasion du prochain Congrès de Photographie qui se tiendra à Paris (j'ai votre propre réponse à ce sujet) de voir leurs représentants se rencontrer avec les Délégués de l'I.C.E., représentant les 4 Pays européens en question, en vue d'établir un accord international qui ne pourra manquer d'être accepté par ces quatre pays européens, par les autres, ainsi que par plusieurs maisons américaines.

d- Pour ce qui est des "bricolages de renvoi" dont parle M. NATAN, ils n'existent absolument pas dans les décisions prises; ils avaient été seulement envisagés, et ceci dans un sens facultatif et non obligatoire, dans le cas d'un accord général et afin de permettre la projection des films américains obtenus par inversion. La solution de compromis n'ayant pas été atteinte, l'autre logique et normale, reste en vigueur.

De toute façon, mon cher ami, je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir encore besoin.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très affectueusement amicaux.

(signé : Luciano de FEO)
directeur

1 annexe-

R E S O L U T I O N (4 experts)

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16m/m en discussion.

Considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

Considérant que les explications du technicien délégué des ETATS-UNIS en faveur du 16m/m S.M.P.E. et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand.

Considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16m/m soit établi en prenant comme base le film de 35m/m soit pour la trace sonore soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter en principe pour le film 16m/m un standard ayant comme caractéristiques les mesures du standard S.M.P.E., mais avec la trace du sonore située comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le standard S.M.P.E. d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce standard établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films yant leur émulsion soit d'un côté soit de l'autre ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard S.M.P.E. ou standard I.C.E. les films de couleurs genre Kodak, etc.

I.I.C.E.

Rome, 11 mars 1935

`99-
./YB-

Monsieur Ch. DELAC,
Comité fr. de l'I.C.E.
13bis r. des Mathurins

Mon cher ami,

Je suis très étonné de la question que pose la Maison PATHÉ, et que vous me communiquez dans votre lettre du 7 mars 1935, étant donné que les résultats de la CONFERENCE de STRESA ne peuvent avoir été ignorés par cette Maison. Vous-même, mon cher Ami, ne manquerez certainement pas d'avoir présents à la mémoire ces mêmes résultats, ceci dans leurs détails. De toute façon, je me fais un plaisir de vous faire parvenir ci-joint une copie de la RESOLUTION d'où il apparaît clairement :

a- que tous les pays producteurs européens ont été parfaitement d'accord dans leur décision de suivre le système le plus logique et le plus normal, et que les quatre délégations en présence : française (représentée par vous et par M. DEBRIE), anglaise, allemande et italienne, ont été unanimement d'avis que tous les producteurs européens s'appuient déjà sur cette base.

b- que du côté américain il s'est manifesté une résistance à accepter la résolution de compromis, fait qui a provoqué l'entrée en vigueur absolue de la résolution rédigée par les quatre puissances européennes.

c- que les Américains finiront par se rapprocher, car ils ont déjà manifesté le désir, à l'occasion du prochain Congrès de Photographie qui se tiendra à Paris (j'ai votre propre réponse à ce sujet) de voir leurs représentants se rencontrer avec les Délégués de l'I.C.E., représentant les 4 Pays européens en question, en vue d'établir un accord international qui ne pourra manquer d'être accepté par ces quatre pays européens, par les autres, ainsi que par plusieurs maisons américaines.

d- Pour ce qui est des "bricolages de renvoi" dont parle M. NATAN, ils n'existent absolument pas dans les décisions prises ; ils avaient été seulement envisagés, et ceci dans un sens facultatif et non obligatoire, dans le cas d'un accord général et afin de permettre la projection des films américains obtenus par inversion. La solution de compromis n'ayant pas été atteinte, l'autre logique et normale, reste en vigueur.

De toute façon, mon cher ami, je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir encore besoin.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très affectueusement amicaux.

(signé : Luciano de FEO)
directeur

1 annexe-

R E S O L U T I O N (4 experts)

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16m/m en discussion.

Considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

Considérant que les explications du technicien délégué des ETATS-UNIS en faveur du 16m/m S.M.P.E. et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand.

Considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16m/m soit établi en prenant comme base le film de 35m/m soit pour la trace sonore soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter en principe pour le film 16m/m un standard ayant comme caractéristiques les mesures du standard S.M.P.E., mais avec la trace du sonore située comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le standard S.M.P.E. d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce standard établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films yant leur émulsion soit d'un côté soit de l'autre ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard S.M.P.E. ou standard I.C.E. les films de couleurs genre Kodak, etc.

1218

d. 13/29

Ier mars 1935

Monsieur Henri FOCILON
26, rue des Fossés Saint-Jacques
PARIS

Mon cher Maître,

Par une lettre de Mr. de FNO, qui me demandait si le Comité de Paris pouvait s'occuper de se mettre en rapport avec la presse, pour faire connaître une quelconque indication, j'ai compris combien votre intervention à Rome avait été efficace.

Permettez-moi de vous remercier encore une fois, pour toute votre amabilité, et vous dire combien je vous suis reconnaissant pour l'intérêt que vous portez à toutes nos questions corporatives.

Je suis enchanté du procès-verbal établi par le Comité Exécutif permanent qui met bien la question du format réduit à sa véritable place. Nous n'avons plus, pour l'instant, qu'à laisser à l'avenir le soin de décider.

Croyez-moi toujours, mon cher Maître, votre bien dévoué.

Ch. DELAC

annexe à lettre 1218 d. 13/29

Le Comité exécutif permanent :

Après avoir pris connaissance du rapport du Directeur et d'une communication du président du Comité national français accompagnée de documents sur le problème du format réduit en France,

Confirme que l'Institut, dans ses efforts pour aboutir à l'unification, est toujours resté strictement objectif, en se gardant avec soi n de préconiser tel ou tel format, tel ou tel appareil.

Rappelle que le Congrès international de Rome d'avril I934 a proposé à l'unanimité des représentants de 5I pays, l' adoption du format standard,

Rappelle qu'à Baden-Baden, en mai I934, une réunion de groupements intéressés a accepté ces principes et adopté un standard.

Que certaines modalités de l'accord de Baden-Baden devaient faire l'objet de négociations complémentaires, en vue de consentir des facilités au format non choisi,

Constate avec regret que ces négociations n'ont point abouti,

Constate que les pourparlers pour l'unification du format n'ont jamais mis en question les qualités techniques du format et de l'appareil non choisi;

Constate enfin que, dès à présent, un format standard de I6 mm. est adopté par un très grand nombre de pays, tels que l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne l'Autriche, la Hongrie, etc.

LE COMITE EXECUTIF PERMANENT :

Après avoir pris connaissance du rapport du Directeur et d'une communication du Président du COMITÉ NATIONAL FRANCAIS accompagnée de documents sur le problème du FORMAT REDUIT en FRANCE,

Confirme que l'Institut, dans ses efforts pour aboutir à l'UNIFICATION, est toujours resté strictement objectif, en se gardant avec soin de préconiser tel ou tel format, tel ou tel appareil.

Rappelle que le CONGRES INTERNATIONAL de ROME d'avril 1934 a proposé, à l'unanimité des représentants des 51 pays, l'adoption du format standard.

Rappelle qu'à BADEN-BADEN, en mai 1934, une réunion de groupements intéressés a accepté ces principes et adopté un standard:

Que certaines modalités de l'accord de BADEN-BADEN devaient faire l'objet de négociations complémentaires, en vue de consentir des facilités au format non choisi,

Constate avec regret que ces négociations n'ont point abouti,

Constate que les pourpalers pour l'UNIFICATION du FORMAT n'ont jamais mis en question les qualités techniques du format et de l'appareil non choisi ;

Constate enfin que, dès à présent, un FORMAT STANDARD de 16 m/m est adopté par un très grand nombre de pays, tels que l'ANGLETERRE, les ETATS-UNIS, l'ITALIE, l'ALLEMAGNE, la POLOGNE, l'AUTRICHE, la HONGRIE, etc..

LE COMITE EXECUTIF PERMANENT :

Après avoir pris connaissance du rapport du Directeur et d'une communication du Président du COMITÉ NATIONAL FRANCAIS accompagnée de documents sur le problème du FORMAT REDUIT en FRANCE,

Confirme que l'Institut, dans ses efforts pour aboutir à l'UNIFICATION, est toujours resté strictement objectif, en se gardant avec soin de préconiser tel ou tel format, tel ou tel appareil.

Rappelle que le CONGRES INTERNATIONAL de ROME d'avril 1934 a proposé, à l'unanimité des représentants des 51 pays, l'adoption du format standard.

Rappelle qu'à BADEN-BADEN, en mai 1934, une réunion de groupements intéressés a accepté ces principes et adopté un standard.

Que certaines modalités de l'accord de BADEN-BADEN devaient faire l'objet de négociations complémentaires, en vue de consentir des facilités au format non choisi,

Constate avec regret que ces négociations n'ont point abouti,

Constate que les pourparlers pour l'UNIFICATION du FORMAT n'ont jamais mis en question les qualités techniques du format et de l'appareil non choisi ;

Constate enfin que, dès à présent, un FORMAT STANDARD de 16 m/m est adopté par un très grand nombre de pays, tels que l'ANGLETERRE, les ETATS-UNIS, l'ITALIE, l'ALLEMAGNE, la POLOGNE, l'AUTRICHE, la HONGRIE, etc..

Ch.D/T.P.-

d. 13/29

1203

12 février 1935

Monsieur Henri FOCILLON
Aux bons soins de l'
Institut International du
Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher Maître,

?
!

Je me permets de vous adresser ci-inclus un projet que je viens de recevoir et que je crois utile de vous communiquer pour votre propre documentation.

Je vous signale de suite que ce projet provient de la maison PATHE et que, par conséquent, il défend naturellement le point de vue qui lui est propre. Mais, ceci dit, il est bon que vous ayez sous les yeux ce point de vue particulier, au moment où la question viendra en discussion devant le Comité de l'Institut.

Veuillez agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

- Lettre envoyée Directeur + Bureau de M. Delac
- Le projet susmentionné n'a pas été communiqué au Secrétariat du Comité N.

C.L.T.F.

(COPIE)

12 février 1935

Monsieur Henri FOCILLON
aux bons soins de l' .
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME , 1

Mon cher Maître,

Je me permets de vous adresser ci-inclus un projet que je viens de recevoir et que je crois utile de vous communiquer pour votre propre documentation.

Je vous signale de suite que ce projet provient de la maison PATHÉ et que, par conséquent, il défend naturellement le point de vue qui lui est propre. Mais, ceci dit, il est bon que vous ayez sous les yeux ce point de vue particulier, au moment où la question viendra en discussion devant le Comité de l'Institut.

Veuillez agréer, mon chef Maître, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

(signé : Ch. Delac)

(COPIE)

12 Février 1958

Monsieur Henri PORTALON
aux bons soins de J.
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME. I

Mon cher Maître,

Je me permets de vous adresser ci-inclus un projet que je viens de recevoir et que je crois utile de vous communiquer pour votre propre documentation.

Je vous rappelle de suite que ce projet provient de la maison PATHE et que, par conséquent, il défend naturellement le point de vue qui lui est propre. Mais, ceci dit, il est bon que vous ayez sous les yeux ce point de vue particulier, au moment où la question viendra en discussion devant le Comité de l'Institut.

Veuillez agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

(signé : Ch. Delac)

(COPIE)

12 février 1935

Monsieur Henri FOCILLON
aux bons soins de l'
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME, 1

Mon cher Maître,

Je me permets de vous adresser ci-inclus un projet que je viens de recevoir et que je crois utile de vous communiquer pour votre propre documentation.

Je vous signale de suite que ce projet provient de la maison PATHÉ et que, par conséquent, il défend naturellement le point de vue qui lui est propre. Mais, ceci dit, il est bon que vous ayez sous les yeux ce point de vue particulier, au moment où la question viendra en discussion devant le Comité de l'Institut.

Veuillez agréer, mon chef Maître, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

(signé : Ch. Delac)

(COPIE)

12 février 1935

Monsieur Henri FOCILLON
aux bons soins de l'
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME, 1

Mon cher Maître,

Je me permets de vous adresser ci-inclus un projet que je viens de recevoir et que je crois utile de vous communiquer pour votre propre documentation.

Je vous signale de suite que ce projet provient de la maison PATHÉ et que, par conséquent, il défend naturellement le point de vue qui lui est propre. Mais, ceci dit, il est bon que vous ayez sous les yeux ce point de vue particulier, au moment où la question viendra en discussion devant le Comité de l'Institut.

Veuillez agréer, mon chef Maître, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

(signé : Ch. Delac)

(COPIE)

12 février 1935

Monsieur Henri FOCILLON
aux bons soins de l'
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME, 1

Mon cher Maître,

Je me permets de vous adresser ci-inclus un projet que je viens de recevoir et que je crois utile de vous communiquer pour votre propre documentation.

Je vous signale de suite que ce projet provient de la maison PATHÉ et que, par conséquent, il défend naturellement le point de vue qui lui est propre. Mais, ceci dit, il est bon que vous ayez sous les yeux ce point de vue particulier, au moment où la question viendra en discussion devant le Comité de l'Institut.

Veuillez agréer, mon chef Maître, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

(signé : Ch. Delac)

1094

copie pr dos 13/29

I.I.C.E.

LdF/RG-
n° 5626-

ROME, 19 décembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'I.C.E.
63, avenue des Champs-Elysées PARIS, 8e

Mon cher Delac,

Tout comme vous, je souhaite vivement que nous puissions avoir une longue conversation au sujet de la collaboration entre l'I.C.E., son COMITE de PARIS et la FRANCE, collaboration que je voudrais envisager avec vous dans le sens le plus large. Je suis persuadé que cette conversation aboutirait à d'excellents résultats, car je me refuse résolument et absolument à croire que l'attitude franche, loyale et pleine d'égards que nous avons prise à l'occasion de l'UNIFICATION du FORMAT REDUIT, puisse être entre nous, une cause de malentendu. Je m'y refuse bien que certaines choses - peut-être de pures apparences - sembleraient indiquer que je me trompe. Enfin....

En conclusion, la situation serait aujourd'hui la suivante :

Nous ne pourrions ni de devrions plus nous occuper des aspects sociaux, culturels, donc éducatifs du cinéma, alors que pareille activité a été déployée par nous, durant cinq années, en plein accord avec l'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE et autres organes de la S.D.N. intéressés.

Nous devrions, par contre, nous confiner dans le domaine de l'enseignement. Avec quelle utilité, s'il est vrai, comme l'a écrit dans "CINÉ-COMOEDIA" et ailleurs, notre ami ROUX-PARASSAC, le cinéma d'enseignement ne peut avoir un caractère international, si, dans ce domaine, il ne peut y avoir de films internationaux et, en conséquence, aucune raison d'échanges, etc. etc...

Mais tout cela n'a guère plus d'importance que de consistance. Au surplus, les organes dirigeants de l' I.C.E. savent bien que je n'ai jamais songé à déborder, si peu que ce soit, des programmes de travail qui m'étaient tracés, et que, tout au contraire, je me suis toujours tenu strictement dans les limites que mon devoir m'imposait.

Si j'ai pressenti M. MICHAUT en ce qui concerne la revue, si je lui ai exposé à fond ce que j'attendrai d'un correspondant français, c'est dans une intention qui a toujours été au premier plan de mes désirs et que, je l'espère, vous ne me reprocherez pas : voir la France, nation intellectuelle par excellence, figurer à l'avant-garde de l'activité spirituelle et concrète de notre Institut, à l'avant-garde de la vie ciné-éducative mondiale, qui n'est pas, qui ne peut pas se cantonner seulement dans le film d'enseignement.

Vous-même, avec la sollicitude affectueuse et fraternelle que vous accordez à mes préoccupations, n'aviez-vous pas toujours convenu qu'il me faudrait effectivement quelqu'un de sérieux, d'intelligent, d'actif, qui pourrait s'occuper de la Revue, rechercher des articles, voir des personnes dont l'opinion, dans certaines questions, peut faire autorité, etc...? Je ne me suis pas adressé à M. MICHAUT dans d'autres intentions.

Mais nous parlerons de tout cela à Paris : j'irai expressément en JANVIER. Et d'ici là, vous aurez probablement reçu le premier numéro d'INTERCINÉ. Je suis convaincu que lorsque vous l'aurez parcouru, et que vous vous serez rendu compte de l'esprit qui souffle dans ses pages, vous reconnaîtrez que c'est vraiment une belle et bonne publication, digne de l'I.C.E. et utile à la cause du cinéma.

En attendant, croyez, mon cher Delac, à mes sentiments les plus amicaux.

(signé : Luciano de FEO.)

dos. 13/27

I.I.C.E.

BdC/RG-
nº 5434-

ROME, 10 décembre 1934

L. 13/29

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'I.C.E.,
63, avenue des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

N° 1091

Mon cher ami,

du 3 Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre amicale lettre de ce mois. J'ai eu tant à faire que j'ai dû remettre, de jour en jour, jusqu'aujourd'hui, une réponse que je tenais particulièrement à coeur à vous faire au plus tôt.

Je tiens avant tout à bien fixer deux points :

Primo : Il ne m'est jamais venu à l'idée de contester à M. NATAN le droit de faire autant de publicité qu'il veut et sous la forme qui lui plait, pour placer sa marchandise.

Secondo : conscient des responsabilités qui m'incombent comme directeur d'un Institut dépendant de la S.D.N., je ne songe pas davantage à intervenir auprès de quelque gouvernement que ce soit pour l'engager à adopter tel format plutôt que tel autre.

Ce que je conteste formellement, c'est que l'on puisse, à la faveur d'une campagne publicitaire légitime en soi, se permettre des insinuations plus ou moins déguisées (moins déguisées, par exemple, dans l'article de M. Pierre BONARDI, paraphrasant dans "Ciné-Comoedia" la causerie radiophonique publiée la veille), et susceptibles de faire penser que l'I.C.E. a pris une position contraire à l'intérêt de la France, alors que l'honnêteté la plus élémentaire devrait obliger à reconnaître qu'il s'est efforcé de ménager même des intérêts français purement particuliers.

Vous semble-t-il que j'exagère ?

Comme vous le dites très justement, nous avons fait tout notre possible, vous et moi, pour arriver à un accord, mais est-il honnête - j'insiste sur ce mot - d'être payé, en retour, par des insinuations malveillantes ? Que M. NATAN ait voulu reprendre purement et simplement sa liberté, c'était encore son droit, mais entendait-il par cela, la liberté d'oublier au point qu'il le fait, ce qui fut tenté en sa faveur dans un esprit amical, si amical que, dans d'autres pays, on va jusqu'à dire : " dans un esprit intéressé ". Vous comprendrez, je l'espère, que je ne puisse pas prendre la chose aussi philosophiquement.....

J'ose même espérer que non seulement comme ami, mais aussi comme chef effectif de la délégation française au CONGRES de ROME, vous voudrez bien prendre l'initiative d'une mise au point que, jusqu'à nouvel ordre, je me refuse de prendre moi-même. Oh! il s'agit de bien peu de chose, d'un simple communiqué à la presse qui dirait à peu près ceci :

"De récents articles de presse relatifs à l'UNIFICATION INTERNATIONALE DU FORMAT REDUIT (16 m/m ou 17.5 m/m) pourraient faire supposer que, dans les milieux internationaux autorisés, l'on songe à imposer à la France l'adoption du format 16 m/m. Il y a lieu de préciser, sans remonter aux tentatives précédentes d'un accord en vue de la standardisation :

1°- que la proposition d'unification sur la formule 16 m/m fut soutenue au CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'EDUCATION & D'ENSEIGNEMENT tenu à ROME, en AVRIL 1934, par de nombreuses délégations,

.../...

I.F.C.C.

Mon cher ami,

Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre amicale lettre du 3. Il est en effet à faire que j'ait dû remettre, de jour en jour, jusqu'aujourd'hui, une réponse que je tenais particulièrement à coeur à vous faire en plus tôt.

Je tiens avant tout à bien fixer deux points :

Primo : Il ne m'est jamais venu à l'idée de contester à M. MARTIN le droit de faire autant de publicité qu'il veut et sous la forme qui lui plaît, pour placer ses marchandises.

Secundo : concernant des responsabilités qui m'incombent comme directeur d'un Institut dépendant de la C.D.M., je ne songe pas davantage à intervenir auprès de quelque gouvernement que ce soit pour l'engager à adopter tel format plutôt que tel autre.

Ce que je conteste formellement, c'est que l'on puisse, à la faveur d'une campagne publicitaire habilement menée, se permettre des insinuations plus ou moins déguisées (moins déguisées, par exemple, dans l'article de M. Pierre DOMARTI, parfaitement dans "Ciné-Comoedia" la centrale radiophonique publiée le veille), et susceptibles de faire penser que l'I.C.S. a pris une position contraire à l'intérêt de la France, alors que l'honnêteté la plus élémentaire devrait obliger à reconnaître qu'il n'est aucune de mes déclarations qui ne soit parfaitement conforme à cet intérêt.

Vous semble-t-il que j'exagère ?

Comme vous le dites très justement, nous avons fait tout notre possible, vous et moi, pour arriver à un accord, mais est-il honnête - j'insiste sur ce mot - d'être parti, en retour, par des insinuations malveillantes ? Que M. MARTIN ait voulu reprendre purement et simplement sa liberté, c'était encore son droit, mais entendait-il par cela, la liberté d'oublier un point qu'il le fait, ce qui fut tenté en en faveur dans un esprit amical, si amical que, dans d'autres pays, on va jusqu'à dire : " dans un esprit intéressé ". Vous comprendrez, je l'espère, que je ne puisse pas prendre la chose aussi philosophiquement.....

J'ose même espérer que non seulement comme moi, mais aussi comme cher officiel de la délégation française au CONGRES de ROMA, vous voudrez bien reprendre l'initiative d'une mise au point que, jusqu'à nouvel ordre, je me refuse de prendre moi-même. Oh! il n'agit de bien peu de chose, d'un simple communiqué à la presse qui tirerait à peu près ceci :

"De récents articles de presse relatifs à l'UNIFICATION INTERNATIONALE DU FORMAT DU FILM (16 m/m ou 17,5 m/m) pourraient faire supposer que, dans les milieux intéressés autorisés, l'on songerait à imposer à la France l'adoption du format 16 m/m. Il y a lieu de préciser, sans remonter aux tentatives précédentes d'un accord en vue de la standardisation :

1°- que les propositions d'unification sur la formule 16 m/m tant contenue au CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA ET D'ENSEIGNEMENT tenu à ROME, en AVRIL 1934, par de nombreuses délégations,

.../...

y compris la délégation française quasi unanime ;

2°- qu'une décision eut été probablement prise à la presque unanimité des 43 pays représentés au Congrès, si l'I.C.E., afin de ménager aux industries intéressées le temps et la possibilité de prendre des accords sauvegardant de légitimes intérêts économiques, et particulièrement ceux d'une maison française pratiquant le format 15,5 m/m, n'avait évité un vote définitif;

3°- que le CONGRES de ROME s'en tint, en conséquence, à faire confiance à l'I.C.E., sous réserve que l'accord serait annoncé avant le .....;

4°- que la décision de standardiser à 16 m/m fut prise dans une Conférence internationale tenue à BADEN-BADEN, du .... au ..., et confirmée dans une réunion suivante, tenue à STRESA du ... au ...;

5°- que cette décision n'a pas encore été annoncée officiellement, afin de réserver encore aux industries intéressées, la possibilité d'ententes de caractère économique satisfaisantes pour toutes.

" Il va sans dire qu'une décision internationale standardisant le format réduit, n'en laisserait pas moins chaque pays absolument libre d'adapter le format standardisé ou tel autre format qui lui paraîtrait le mieux lui convenir ".

Je crois, mon cher ami, qu'un communiqué aussi objectif, aussi vrai (tant pis si la vérité fâche) serait de nature à remettre les choses au point.

Et maintenant, si vous le voulez bien, passons des préoccupations de de FEO, directeur de l'I.C.E., aux préoccupations de de FEO, ami de la France, quoi qu'on en dise.

Cette amitié m'oblige à vous dire que je reçois presque quotidiennement de différents pays, des lettres émanant de milieux officiels pu officieux, et dont il résulte que le choix des autorités compétentes se fixe UNANIMEMENT sur le 16 m/m. Et notez bien qu'il s'agit, pour la plupart, de pays importateurs d'appareils et de films.

Croyez-vous que M. NATAN serve les intérêts de la France - je dirai même : croyez-vous que M. NATAN serve ses propres intérêts, si je ne savais trop ce qu'il en coûte de s'occuper des intérêts de M. NATAN - en s'entêtant comme il le fait ? Je ne songe certes à exercer aucune influence, même indirecte sur lui, mais je vous dis très sincèrement ce que je pense : croire que parce que le 16 m/m serait adopté en France, la production française serait battue par la concurrence étrangère, ou douter que la production française puisse rivaliser avantageusement, en 16 m/m, avec la production des autres pays sur les marchés d'importation, c'est douter de la génialité française, c'est douter du prestige français - c'est douter, je l'ajoute encore - du prestige d'une grande marque française comme la marque PATHÉ

Moi, mon cher ami, je ne doute de rien de tout cela.

Je ne vous dirai rien de plus, sinon que je compte sur votre amitié comme vous pourrez compter sur celle de votre

Très cordialement et affectueusement dévoué

(signé :) Luciano de FEO

I.I.C.E.

BdC/RG-
nº 5434-

ROME, 10 décembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'I.C.E.,
63, avenue des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

du 3 /de ce mois. Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre amicale lettre J'ai eu tant à faire que j'ai dû remettre, de jour en jour, jusqu'aujourd'hui, une réponse que je tenais particulièrement à coeur à vous faire au plus tôt.

Je tiens avant tout à bien fixer deux points :

Primo : Il ne m'est jamais venu à l'idée de contester à M. NATAN le droit de faire autant de publicité qu'il veut et sous la forme qui lui plait, pour placer sa marchandise.

Secondo : conscient des responsabilités qui m'incombent comme directeur d'un Institut dépendant de la S.D.N., je ne songe pas davantage à intervenir auprès de quelque gouvernement que ce soit pour l'engager à adopter tel format plutôt que tel autre.

Ce que je conteste formellement, c'est que l'on puisse, à la faveur d'une campagne publicitaire légitime en soi, se permettre des insinuations plus ou moins déguisées (moins déguisées, par exemple, dans l'article de M. Pierre BONARDI, paraphrasant dans "Ciné-Comoedia" la causerie radiophonique publiée la veille), et susceptibles de faire penser que l'I.C.E. a pris une position contraire à l'intérêt de la France, alors que l'honnêteté la plus élémentaire devrait obliger à reconnaître qu'il s'est efforcé de ménager même des intérêts français purement particuliers.

Vous semble-t-il que j'exagère ?

Comme vous le dites très justement, nous avons fait tout notre possible, vous et moi, pour arriver à un accord, mais est-il honnête - j'insiste sur ce mot - d'être payé, en retour, par des insinuations malveillantes ? Que M. NATAN ait voulu reprendre purement et simplement sa liberté, c'était encore son droit, mais entendait-il par cela, la liberté d'oublier au point qu'il le fait, ce qui fut tenté en sa faveur dans un esprit amical, si amical que, dans d'autres pays, on va jusqu'à dire : " dans un esprit intéressé ". Vous comprendrez, je l'espère, que je ne puisse pas prendre la chose aussi philosophiquement.....

J'ose même espérer que non seulement comme ami, mais aussi comme chef effectif de la délégation française au CONGRES de ROME, vous voudrez bien prendre l'initiative d'une mise au point que, jusqu'à nouvel ordre, je me refuse de prendre moi-même. Oh! il s'agit de bien peu de chose, d'un simple communiqué à la presse qui dirait à peu près ceci :

"De récents articles de presse relatifs à l'UNIFICATION INTERNATIONALE DU FORMAT REDUIT (16 m/m ou 17,5 m/m) pourraient faire supposer que, dans les milieux internationaux autorisés, l'on songe à imposer à la France l'adoption du format 16 m/m. Il y a lieu de préciser, sans remonter aux tentatives précédentes d'un accord en vue de la standardisation :

1°- que la proposition d'unification sur la formule 16 m/m fut soutenue au CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'EDUCATION & D'ENSEIGNEMENT tenu à ROME, en AVRIL 1934, par de nombreuses délégations,

.../...

y compris la délégation française quasi unanime ;

2°- qu'une décision eut été probablement prise à la presque unanimité des 43 pays représentés au Congrès, si l'I.C.E., afin de ménager aux industries intéressées le temps et la possibilité de prendre des accords sauvegardant de légitimes intérêts économiques, et particulièrement ceux d'une maison française pratiquant le format 15,5 m/m, n'avait évité un vote définitif;

3°- que le CONGRES de ROME s'en tint, en conséquence, à faire confiance à l'I.C.E., sous réserve que l'accord serait annoncé avant le ..... ;

4°- que la décision de standardiser à 16 m/m fut prise dans une Conférence internationale tenue à BADEN-BADEN, du .... au ..., et confirmée dans une réunion suivante, tenue à STRESA du ... au ...;

5°- que cette décision n'a pas encore été annoncée officiellement, afin de réserver encore aux industries intéressées, la possibilité d'ententes de caractère économique satisfaisantes pour toutes.

" Il va sans dire qu'une décision internationale standardisant le format réduit, n'en laisserait pas moins chaque pays absolument libre d'adapter le format standardisé ou tel autre format qui lui paraîtrait le mieux lui convenir ".

Je crois, mon cher ami, qu'un communiqué aussi objectif, aussi vrai (tant pis si la vérité fâche) serait de nature à remettre les choses au point.

Et maintenant, si vous le voulez bien, passons des préoccupations de de FEO, directeur de l'I.C.E., aux préoccupations de de FEO, ami de la France, quoi qu'on en dise.

Cette amitié m'oblige à vous dire que je reçois presque quotidiennement de différents pays, des lettres émanant de milieux officiels ou officieux, et dont il résulte que le choix des autorités compétentes se fixe UNANIMEMENT sur le 16 m/m. Et notez bien qu'il s'agit, pour la plupart, de pays importateurs d'appareils et de films.

Croyez-vous que M. NATAN serve les intérêts de la France - je dirai même : croyez-vous que M. NATAN serve ses propres intérêts, si je ne savais trop ce qu'il en coûte de s'occuper des intérêts de M. NATAN - en s'entêtant comme il le fait ? Je ne songe certes à exercer aucune influence, même indirecte sur lui, mais je vous dis très sincèrement ce que je pense : croire que parce que le 16 m/m serait adopté en France, la production française serait battue par la concurrence étrangère, ou douter que la production française puisse rivaliser avantageusement, en 16 m/m, avec la production des autres pays sur les marchés d'importation, c'est douter de la génialité française, c'est douter du prestige français - c'est douter, je l'ajoute encore - du prestige d'une grande marque française comme la marque PATHÉ

Moi, mon cher ami, je ne doute de rien de tout cela.

Je ne vous dirai rien de plus, sinon que je compte sur votre amitié comme vous pourrez compter sur celle de votre

Très cordialement et affectueusement dévoué

(signé :) Luciano de FEO

I.I.C.E.

BdC/RG-
nº 5434-

ROME, 10 décembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'I.C.E.,
63, avenue des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

du 3 /de ce mois. Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre amicale lettre J'ai eu tant à faire que j'ai dû remettre, de jour en jour, jusqu'aujourd'hui, une réponse que je tenais particulièrement à coeur à vous faire au plus tôt.

Je tiens avant tout à bien fixer deux points :

Primo : Il ne m'est jamais venu à l'idée de contester à M. NATAN le droit de faire autant de publicité qu'il veut et sous la forme qui lui plait, pour placer sa marchandise.

Secondo : conscient des responsabilités qui m'incombent comme directeur d'un Institut dépendant de la S.D.N., je ne songe pas davantage à intervenir auprès de quelque gouvernement que ce soit pour l'engager à adopter tel format plutôt que tel autre.

Ce que je conteste formellement, c'est que l'on puisse, à la faveur d'une campagne publicitaire légitime en soi, se permettre des insinuations plus ou moins déguisées (moins déguisées, par exemple, dans l'article de M. Pierre BONARDI, paraphrasant dans "Ciné-Comoedia" la causerie radiophonique publiée la veille), et susceptibles de faire penser que l'I.C.E. a pris une position contraire à l'intérêt de la France, alors que l'honnêteté la plus élémentaire devrait obliger à reconnaître qu'il s'est efforcé de ménager même des intérêts français purement particuliers.

Vous semble-t-il que j'exagère ?

Comme vous le dites très justement, nous avons fait tout notre possible, vous et moi, pour arriver à un accord, mais est-il honnête - j'insiste sur ce mot - d'être payé, en retour, par des insinuations malveillantes ? Que M. NATAN ait voulu reprendre purement et simplement sa liberté, c'était encore son droit, mais entendait-il par cela, la liberté d'oublier au point qu'il le fait, ce qui fut tenté en sa faveur dans un esprit amical, si amical que, dans d'autres pays, on va jusqu'à dire : " dans un esprit intéressé ". Vous comprendrez, je l'espère, que je ne puisse pas prendre la chose aussi philosophiquement.....

J'ose même espérer que non seulement comme ami, mais aussi comme chef effectif de la délégation française au CONGRES de ROME, vous voudrez bien prendre l'initiative d'une mise au point que, jusqu'à nouvel ordre, je me refuse de prendre moi-même. Oh! il s'agit de bien peu de chose, d'un simple communiqué à la presse qui dirait à peu près ceci :

"De récents articles de presse relatifs à l'UNIFICATION INTERNATIONALE DU FORMAT REDUIT (16 m/m ou 17,5 m/m) pourraient faire supposer que, dans les milieux internationaux autorisés, l'on songe à imposer à la France l'adoption du format 16 m/m. Il y a lieu de préciser, sans remonter aux tentatives précédentes d'un accord en vue de la standardisation :

1°- que la proposition d'unification sur la formule 16 m/m fut soutenue au CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'EDUCATION & D'ENSEIGNEMENT tenu à ROME, en AVRIL 1934, par de nombreuses délégations,

.../...

y compris la délégation française quasi unanime ;

2°- qu'une décision eut été probablement prise à la presque unanimité des 43 pays représentés au Congrès, si l'I.C.E., afin de ménager aux industries intéressées le temps et la possibilité de prendre des accords sauvegardant de légitimes intérêts économiques, et particulièrement ceux d'une maison française pratiquant le format 15,5 m/m, n'avait évité un vote définitif;

3°- que le CONGRES de ROME s'en tint, en conséquence, à faire confiance à l'I.C.E., sous réserve que l'accord serait annoncé avant le ..... ;

4°- que la décision de standardiser à 16 m/m fut prise dans une Conférence internationale tenue à BADEN-BADEN, du .... au ..., et confirmée dans une réunion suivante, tenue à STRESA du ... au ...;

5°- que cette décision n'a pas encore été annoncée officiellement, afin de réserver encore aux industries intéressées, la possibilité d'ententes de caractère économique satisfaisantes pour toutes.

" Il va sans dire qu'une décision internationale standardisant le format réduit, n'en laisserait pas moins chaque pays absolument libre d'adapter le format standardisé ou tel autre format qui lui paraîtrait le mieux lui convenir ".

Je crois, mon cher ami, qu'un communiqué aussi objectif, aussi vrai (tant pis si la vérité fâche) serait de nature à remettre les choses au point.

Et maintenant, si vous le voulez bien, passons des préoccupations de de FEO, directeur de l'I.C.E., aux préoccupations de de FEO, ami de la France, quoi qu'on en dise.

Cette amitié m'oblige à vous dire que je reçois presque quotidiennement de différents pays, des lettres émanant de milieux officiels ou officieux, et dont il résulte que le choix des autorités compétentes se fixe UNANIMEMENT sur le 16 m/m. Et notez bien qu'il s'agit, pour la plupart, de pays importateurs d'appareils et de films.

Croyez-vous que M. NATAN serve les intérêts de la France - je dirai même : croyez-vous que M. NATAN serve ses propres intérêts, si je ne savais trop ce qu'il en coûte de s'occuper des intérêts de M. NATAN - en s'entêtant comme il le fait ? Je ne songe certes à exercer aucune influence, même indirecte sur lui, mais je vous dis très sincèrement ce que je pense : croire que parce que le 16 m/m serait adopté en France, la production française serait battue par la concurrence étrangère, ou douter que la production française puisse rivaliser avantageusement, en 16 m/m, avec la production des autres pays sur les marchés d'importation, c'est douter de la génialité française, c'est douter du prestige français - c'est douter, je l'ajoute encore - du prestige d'une grande marque française comme la marque PATHÉ

Moi, mon cher ami, je ne doute de rien de tout cela.

Je ne vous dirai rien de plus, sinon que je compte sur votre amitié comme vous pourrez compter sur celle de votre

Très cordialement et affectueusement dévoué

(signé :) Luciano de FEO

I.I.C.E.

BdC/RG-
nº 5434-

ROME, 10 décembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'I.C.E.,
63, avenue des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

du 3 /de ce mois. Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre amicale lettre J'ai eu tant à faire que j'ai dû remettre, de jour en jour, jusqu'aujourd'hui, une réponse que je tenais particulièrement à coeur à vous faire au plus tôt.

Je tiens avant tout à bien fixer deux points :

Primo : Il ne m'est jamais venu à l'idée de contester à M. NATAN le droit de faire autant de publicité qu'il veut et sous la forme qui lui plait, pour placer sa marchandise.

Secondo : conscient des responsabilités qui m'incombent comme directeur d'un Institut dépendant de la S.D.N., je ne songe pas davantage à intervenir auprès de quelque gouvernement que ce soit pour l'engager à adopter tel format plutôt que tel autre.

Ce que je conteste formellement, c'est que l'on puisse, à la faveur d'une campagne publicitaire légitime en soi, se permettre des insinuations plus ou moins déguisées (moins déguisées, par exemple, dans l'article de M. Pierre BONARDI, paraphrasant dans "Ciné-Comoedia" la causerie radiophonique publiée la veille), et susceptibles de faire penser que l'I.C.E. a pris une position contraire à l'intérêt de la France, alors que l'honnêteté la plus élémentaire devrait obliger à reconnaître qu'il s'est efforcé de ménager même des intérêts français purement particuliers.

Vous semble-t-il que j'exagère ?

Comme vous le dites très justement, nous avons fait tout notre possible, vous et moi, pour arriver à un accord, mais est-il honnête - j'insiste sur ce mot - d'être payé, en retour, par des insinuations malveillantes ? Que M. NATAN ait voulu reprendre purement et simplement sa liberté, c'était encore son droit, mais entendait-il par cela, la liberté d'oublier au point qu'il le fait, ce qui fut tenté en sa faveur dans un esprit amical, si amical que, dans d'autres pays, on va jusqu'à dire : " dans un esprit intéressé ". Vous comprendrez, je l'espère, que je ne puisse pas prendre la chose aussi philosophiquement.....

J'ose même espérer que non seulement comme ami, mais aussi comme chef effectif de la délégation française au CONGRES de ROME, vous voudrez bien prendre l'initiative d'une mise au point que, jusqu'à nouvel ordre, je me refuse de prendre moi-même. Oh! il s'agit de bien peu de chose, d'un simple communiqué à la presse qui dirait à peu près ceci :

"De récents articles de presse relatifs à l'UNIFICATION INTERNATIONALE DU FORMAT REDUIT (16 m/m ou 17.5 m/m) pourraient faire supposer que, dans les milieux internationaux autorisés, l'on songe à imposer à la France l'adoption du format 16 m/m. Il y a lieu de préciser, sans remonter aux tentatives précédentes d'un accord en vue de la standardisation :

1°- que la proposition d'unification sur la formule 16 m/m fut soutenue au CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'EDUCATION & D'ENSEIGNEMENT tenu à ROME, en AVRIL 1934, par de nombreuses délégations,

.../...

y compris la délégation française quasi unanime ;

2°- qu'une décision eut été probablement prise à la presque unanimité des 43 pays représentés au Congrès, si l'I.C.E., afin de ménager aux industries intéressées le temps et la possibilité de prendre des accords sauvegardant de légitimes intérêts économiques, et particulièrement ceux d'une maison française pratiquant le format 15,5 m/m, n'avait évité un vote définitif;

3°- que le CONGRES de ROME s'en tint, en conséquence, à faire confiance à l'I.C.E., sous réserve que l'accord serait annoncé avant le ..... ;

4°- que la décision de standardiser à 16 m/m fut prise dans une Conférence internationale tenue à BADEN-BADEN, du .... au ..., et confirmée dans une réunion suivante, tenue à STRESA du ... au ...;

5°- que cette décision n'a pas encore été annoncée officiellement, afin de réserver encore aux industries intéressées, la possibilité d'ententes de caractère économique satisfaisantes pour toutes.

" Il va sans dire qu'une décision internationale standardisant le format réduit, n'en laisserait pas moins chaque pays absolument libre d'adapter le format standardisé ou tel autre format qui lui paraîtrait le mieux lui convenir ".

Je crois, mon cher ami, qu'un communiqué aussi objectif, aussi vrai (tant pis si la vérité fâche) serait de nature à remettre les choses au point.

Et maintenant, si vous le voulez bien, passons des préoccupations de de FEO, directeur de l'I.C.E., aux préoccupations de de FEO, ami de la France, quoi qu'on en dise.

Cette amitié m'oblige à vous dire que je reçois presque quotidiennement de différents pays, des lettres émanant de milieux officiels ou officieux, et dont il résulte que le choix des autorités compétentes se fixe UNANIMEMENT sur le 16 m/m. Et notez bien qu'il s'agit, pour la plupart, de pays importateurs d'appareils et de films.

Croyez-vous que M. NATAN serve les intérêts de la France - je dirai même : croyez-vous que M. NATAN serve ses propres intérêts, si je ne savais trop ce qu'il en coûte de s'occuper des intérêts de M. NATAN - en s'entêtant comme il le fait ? Je ne songe certes à exercer aucune influence, même indirecte sur lui, mais je vous dis très sincèrement ce que je pense: croire que parce que le 16 m/m serait adopté en France, la production française serait battue par la concurrence étrangère, ou douter que la production française puisse rivaliser avantageusement, en 16 m/m, avec la production des autres pays sur les marchés d'importation, c'est douter de la génialité française, c'est douter du prestige français - c'est douter, je l'ajoute encore - du prestige d'une grande marque française comme la marque PATHÉ

Moi, mon cher ami, je ne doute de rien de tout cela.

Je ne vous dirai rien de plus, sinon que je compte sur votre amitié comme vous pourrez compter sur celle de votre

Très cordialement et affectueusement dévoué

(signé :) Luciano de FEO

d. 13/29

1171

3 décembre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher Ami,

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre lettre du 27 novembre.

Je me suis fait remettre les deux articles publiés par la Sté NATAN et qui font l'objet de votre lettre. Je vous les envoie ci-inclus.

Ces articles sont peut-être plus ou moins bien rédigés, mais ils indiquent un état d'esprit que nous connaissons depuis l'origine; ni vous ni moi nous n'avons la possibilité d'empêcher Mr. NATAN de placer sa marchandise comme il l'entend.

C'était justement pour éviter de semblables discussions que nous avons fait, vous et moi, tout ce qu'il était possible pour arriver à un accord. Je suis obligé de reconnaitre, dans tous les cas, que Mr. NATAN nous a bien prévenus et qu'il nous a dit très nettement que devant la situation où les Américains l'avaient mis, il entendait reprendre purement et simplement sa liberté.

Du point de vue personnel, je ne vois pas ce que nous pouvons faire. Du point de vue général, il est possible que l'on décide internationalement tel ou tel format; seuls, les Pouvoirs Publics de chaque pays sont compétents pour imposer ces formats.

Croyez, mon cher Ami, à mes sentiments les meilleurs.

SOCIÉTÉ DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

cl. 13/29

1072

5320

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
I. INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
E. INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

B.d.C/I.G.

Reçu le 10

Rome LI 27 novembre 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur Charles DELAC
63, Avenue des Champs Elysées
PARIS

Mon cher Delac,

Je suis réellement et vivement surpris de la campagne journalistique et radiophonique qui s'est déclenchée depuis quelques jours au sujet du format 16m/m. J'ignore et veux ignorer - pour des raisons faciles à comprendre - le point de départ et les motifs de cette campagne. Mais il est un point sur lequel vous me permettrez d'intervenir avec une franchise à laquelle m'engage l'amitié et m'oblige ma fonction.

La S.d.N. (on n'a pas dit: l'I.C.E., mais il est évident que c'est à lui que l'on pense) aurait voulu, on ne sait pour quelles raisons et poussée par on ne voit quels motifs, pousser à fond et résolument le problème de la standardisation du format réduit.

Que l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, etc., reprochent à l'Institut de Rome (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de représentants officiels) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Maison française, je le comprends parfaitement. Mais que la France, ou plutôt certains éléments français qui savent fort bien comment les choses se sont passées, soutiennent le contraire et accusent l'I.C.E. de vouloir pousser la question à fond, cela me dépasse. Franchement, je ne comprends plus.

Peut-on ignorer ce que vous savez, ce que tout le monde sait, y compris notre ami Natan, à savoir:

a) que le Congrès de Rome (et à cela travaillaient aussi activement plusieurs délégués français, M. Brenier, entre autres), aurait voté la standardisation à la quasi unanimité à l'I.C.E., précisément, en la personne de son modeste directeur, ne s'était opposé résolument à une décision majoritaire qui eut pu donner l'impression qu'on voulait sacrifier une grande Maison française; que l'I.C.E. et son directeur s'employèrent par tous les moyens (réunissant notamment à dîner les délégués les plus occupés afin de pouvoir discuter avec plus de sérénité et plus longuement) à obtenir un vote générique laissant du temps pour une discussion plus approfondie et susceptible d'aboutir à l'unanimité et, par voie de conséquence, à la sauvegarde des intérêts français en jeu.

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

I·C·E·

b) que à Baden Baden, les discussions ne furent pas d'ordre technique, mais seulement de caractère économique et financier, et que M. Natan se déclara prêt à changer son format moyennant compensation de la part de Maisons allemandes et américaines;

c) que à Stresa, c'est moi-même qui empêchai d'avoir effet la thèse soutenue par MM. Brown, Raether et même Paulucci, appuyés par MM. de Reynolds, Carton de Wiart et d'autres, thèse selon laquelle l'I.C.E. aurait dû rester étranger à un fait économique tel que des transactions commerciales entre Maisons intéressées, et n'aurait pas dû subordonner plus longtemps l'annonce d'une décision définitive à la résolution de ces transactions.

Tout cela, ce n'est pas moi qui le rappelle, ce sont les procès-verbaux et autres documents qui en font foi.

Mais je suis même allé plus loin encore. J'ai été jusqu'à m'opposer - dans l'espoir d'un accord amical - à ce que certain pays prît nettement et définitivement position, de même que je me suis courtoisement refusé à une nouvelle convocation des organes dirigeants de l'I.C.E. afin de prendre une décision, et nous savons tous ce que serait cette décision.

Maintenant, mon très cher ami, déplacer la question et vouloir présenter la S.d.N. (pauvre S.d.N. et organes dépendants! ils ont bon dos) comme désireuse de forcer la main, poussée par on ne sait quelles préoccupations, quels désirs, etc., etc., est chose affligeante, pour ne pas dire plus!

Cette campagne, à quoi donc pourrait-elle aboutir? Certes pas à ce qu'on laisse tomber une question qui intéresse désormais tous les pays (je dis bien: tous), et pour laquelle par un vote formel, un Congrès de 43 nations s'en est remis à l'I.C.E. Elle risque plutôt d'aboutir à quelque chose de plus simple: à une discussion finale des organes dirigeants qui, en présence de ce qui s'est passé et sur la base des documents recueillis, prendraient une décision, et une décision motivée!

Vous comprendrez certainement mon amertume. Je pouvais m'attendre à tout, sauf à cela, après avoir lutté désespérément et uniquement pour qu'un grand intérêt français fût sauvegardé!

Recevez, mon cher ami, mes meilleures salutations.

Luciano de Feo

(Dr. Luciano de Feo - Directeur).

I.I.C.E.

cl. 13/29

BdC/IG-
n° 5320-

ROME, 27 novembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS 8e

1072

Mon cher Delac,

Je suis réellement et vivement surpris de la campagne journalistique et rédiophonique qui s'est déclenchée depuis quelques jours au sujet du FORMAT 16 m/m. J'ignore et veux ignorer - pour des raisons faciles à comprendre - le point de départ et les motifs de cette campagne. Mais il est un point sur lequel vous me permettrez d'intervenir avec une franchise à laquelle m'engage l'amitié et m'oblige ma fonction.

La S.D.N. (on n'a pas dit: l'I.C.E., mais il est évident que c'est à lui que l'on pense) aurait voulu, on ne sait pour quelles raisons et poussée par on ne voit quels motifs, pousser à fond et résolument le problème de la standardisation du format réduit.

Que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, etc., reprochent à l'Institut de Rome (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de représentants officiels) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Maison française, je le comprends parfaitement. Mais que la France ou plutôt certains éléments français qui savent fort bien comment les choses se sont passées soutiennent le contraire et accusent l'I.C.E. de vouloir pousser la question à fond, cela me dépasse. Franchement, je ne comprends plus.

Peut-on ignorer ce que vous savez, ce que tout le monde sait, y compris notre ami NATAN, à savoir :

a)- que le CONGRES de ROME (et à cela travaillaient aussi activement plusieurs délégués français, M. BRENIER, entre autres), aurait voté la standardisation à la quasi unanimité à l'I.C.E., précisément, en la personne de son modeste directeur, ne s'était opposé résolument à une décision majoritaire qui eut pu donner l'impression qu'on voulait sacrifier une grande Maison française; que l'I.C.E. et son directeur s'employèrent par tous les moyens (réunissant notamment à dîner les délégués les plus occupés afin de pouvoir discuter avec plus de sérénité et plus longuement) à obtenir un vote générique laissant du temps pour une discussion plus approfondie et susceptible d'aboutir à l'unanimité et, par voie de conséquence, à la sauvegarde des intérêts français en jeu.

b)- que, à BADEN-BADEN, les discussions ne furent pas d'ordre technique, mais seulement de caractère économique et financier, et que M. NATAN se déclara prêt à changer son format moyennant compensation de la part des Maisons allemandes et américaines.

c)- que, à STRESA, c'est moi-même qui empêchai d'avoir effet la thèse soutenue par MM. BROWN, RAETHER et même PAULUCCI, appuyés par M. de REYNOLDS, CARTON de WIART et d'autres, thèse selon laquelle l'I.C.E. aurait dû rester étranger à un fait économique tel que des transactions commerciales entre Maisons intéressées, et n'aurait pas dû subordonner plus longtemps l'annonce d'une décision définitive à la résolution de ces transactions.

Tout cela, ce n'est pas moi qui le rappelle, ce sont les procès-verbaux et autres documents qui en font foi.

../..

R&O/IP-
n° 5880-

PARIS, 27 novembre 1954

Monsieur Ch. DELAC,
62, aven. des Champs-Elysées
PARIS 8e

Mon cher Delac,

Je suis réellement et vivement surpris de la campagne journalistique et rédactionnelle qui s'est déclenchée depuis quelques jours en autour du MOUVEMENT I.G.E. N'ignore et veux ignorer - pour des raisons facilas à comprendre - le point de départ et les motifs de cette campagne. Mais il est un point sur lequel vous me permettrez d'intervenir avec une fermeté à laquelle n'échappe l'amitié et m'oblige ma fonction.

Le S.D.M. (on n'a pas dit: l'I.G.E., mais il est évident que c'est à lui que l'on pense) aurait voulu, on ne sait pour quelles raisons et pourquoi par on ne voit quels motifs, pousser à fond et résolument le problème de la standardisation du format réduit.

Que l'ASSOCIATION, l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, etc., reproduisent à l'intérieur de leur (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de respectueuse critiquela) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Nation tierce, je le comprends parfaitement. Mais que la France ou plutôt certains éléments français qui avaient fort bien commencé les choses se mêlent soudainement de contrarier et secourent l'I.G.E. de vouloir poser la question à fond, cela me dépasse. Irrémédiablement, je ne comprends plus.

Peut-on ignorer ce que vous savez, ce que tout le monde sait, y compris notre ami KATAN, à savoir :

a)- que le CONGRES de MUNICH (et à cela travaillaient aussi activement plusieurs délégués français, M. BERNIER, entre autres), aurait voté la standardisation à la quasi unanimité à l'I.G.E., précisément, en la personne de son modeste directeur, M. s'était opposé résolument à une décision majoritaire qui eut pu donner l'impression qu'on voulait asservir une grande Nation tierce; que l'I.G.E. et son directeur s'employent par tous les moyens (réunissent notamment à dîner les délégués les plus accueillants afin de pouvoir discuter avec plus de sérénité et plus longuement) à obtenir un vote péremptoire laissant du temps pour une discussion plus approfondie et acceptible d'aboutir à l'unanimité et, par voie de conséquence, à la sauvegarde des intérêts français en jeu.

b)- que, à PARIS-BATIMA, les discussions ne furent pas d'ordre technique, mais seulement de caractère économique et financier, et que M. KATAN se déclara prêt à changer son format moyennant compensation de la part des Nations allemandes et américaines.

c)- que, à BERNE, c'est moi-même qui suggérai d'avoir effet la thèse soutenue par MM. BROWN, RAETHER et même PAULUCCI, appuyée par M. de RAYCHEMB, CAMPION de WIART et d'autres, thèse selon laquelle l'I.G.E. aurait dû rester étranger à un fait économique tel que des transactions commerciales entre Nations intéressées, et n'aurait pas dû subordonner plus longtemps l'annonce d'une décision définitive à la résolution de ces transactions.

Tout cela, ce n'est pas moi qui le rapporte, ce sont les procès-verbaux et autres documents qui en font foi.

../..

Mais je suis même allé plus loin encore. J'ai été jusqu'à m'opposer - dans l'espoir d'un accord amical - à ce que certain pays prît nettement et définitivement position, de même que je me suis courtoisement refusé à une nouvelle convocation des organes dirigeants de l'I.C.E. afin de prendre une décision, et nous savons tous ce que serait cette décision.

Maintenant, mon très cher ami, déplacer la question et vouloir présenter la S.D.N. (pauvre S.D.N. et organes dépendants ! ils ont bon dos) comme désireuse de forcer la main, poussée par on ne sait quelles préoccupations, quels désirs, etc., etc., est chose affligeante, pour ne pas dire plus !

Cette campagne, à quoi donc pourrait-elle aboutir ? Certes pas à ce qu'on laisse tomber une question qui intéresse désormais tous les pays (je dis bien : tous) et pour laquelle par un vote formel, un Congrès de 43 nations s'en est remis à l'I.C.E. Elle risque plutôt d'aboutir à quelque chose de plus simple : à une discussion finale des organes dirigeants qui, en présence de ce qui s'est passé et sur la base des documents recueillis, prendraient une décision, et une décision motivée !

Vous comprendrez certainement mon amertume. Je pouvais m'attendre à tout, sauf à cela, après avoir lutté désespérément et uniquement pour qu'un grand intérêt français fût sauvegardé !

Recevez, mon cher ami, mes meilleures salutations.

(signé : Dr. Luciano de FEO - directeur)

Mais je suis même allé plus loin encore. J'ai été jusqu'à m'opposer - dans l'espoir d'un accord amical - à ce que certain pays prît nettement et définitivement position, de même que je me suis courtoisement refusé à une nouvelle convocation des organes dirigeants de l'I.C.E. afin de prendre une décision, et nous savons tous ce que serait cette décision.

Maintenant, mon très cher ami, déplacer la question et vouloir présenter la S.D.N. (pauvre S.D.N. et organes dépendants ! ils ont bon dos) comme désireuse de forcer la main, poussée par on ne sait quelles préoccupations, quels désirs, etc., etc., est chose affligeante, pour ne pas dire plus !

Cette campagne, à quoi donc pourrait-elle aboutir ? Certes pas à ce qu'on laisse tomber une question qui intéresse désormais tous les pays (je dis bien : tous) et pour laquelle par un vote formel, un Congrès de 43 nations s'en est remis à l'I.C.E. Elle risque plutôt d'aboutir à quelque chose de plus simple : à une discussion finale des organes dirigeants qui, en présence de ce qui s'est passé et sur la base des documents recueillis, prendraient une décision, et une décision motivée !

Vous comprendrez certainement mon amertume. Je pouvais m'attendre à tout, sauf à cela, après avoir lutté désespérément et uniquement pour qu'un grand intérêt français fût sauvegardé !

Recevez, mon cher ami, mes meilleures salutations.

(signé : Dr. Luciano de FEO -
directeur)

I.I.C.E.

BdC/IG-
n° 5320-

ROME, 27 novembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS 8e

Mon cher Delac,

Je suis réellement et vivement surpris de la campagne journalistique et rédiophonique qui s'est déclenchée depuis quelques jours au sujet du FORMAT 16 m/m. J'ignore et veux ignorer - pour des raisons faciles à comprendre - le point de départ et les motifs de cette campagne. Mais il est un point sur lequel vous me permettrez d'intervenir avec une franchise à laquelle m'engage l'amitié et m'oblige ma fonction.

La S.D.N. (on n'a pas dit: l'I.C.E., mais il est évident que c'est à lui que l'on pense) aurait voulu, on ne sait pour quelles raisons et poussée par on ne voit quels motifs, pousser à fond et résolument le problème de la standardisation du format réduit.

Que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, etc., reprochent à l'Institut de Rome (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de représentants officiels) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Maison française, je le comprends parfaitement. Mais que la France ou plutôt certains éléments français qui savent fort bien comment les choses se sont passées soutiennent le contraire et accusent l'I.C.E. de vouloir pousser la question à fond, cela me dépasse. Franchement, je ne comprends plus.

Peut-on ignorer ce que vous savez, ce que tout le monde sait, y compris notre ami NATAN, à savoir :

a)- que le CONGRES de ROME (et à cela travaillaient aussi activement plusieurs délégués français, M. BRENIER, entre autres), aurait voté la standardisation à la quasi unanimité à l'I.C.E., précisément, en la personne de son modeste directeur, ne s'était opposé résolument à une décision majoritaire qui eut pu donner l'impression qu'on voulait sacrifier une grande Maison française; que l'I.C.E. et son directeur s'employèrent par tous les moyens (réunissant notamment à dîner les délégués les plus occupés afin de pouvoir discuter avec plus de sérénité et plus longuement) à obtenir un vote générique laissant du temps pour une discussion plus approfondie et susceptible d'aboutir à l'unanimité et, par voie de conséquence, à la sauvegarde des intérêts français en jeu.

b)- que, à BADEN-BADEN, les discussions ne furent pas d'ordre technique, mais seulement de caractère économique et financier, et que M. NATAN se déclara prêt à changer son format moyennant compensation de la part des Maisons allemandes et américaines.

c)- que, à STRESA, c'est moi-même qui empêchai d'avoir effet la thèse soutenue par MM. BROWN, RAETHER et même PAULUCCI, appuyés par M. de REYNOLDS, CARTON de WIART et d'autres, thèse selon laquelle l'I.C.E. aurait dû rester étranger à un fait économique tel que des transactions commerciales entre Maisons intéressées, et n'aurait pas dû subordonner plus longtemps l'annonce d'une décision définitive à la résolution de ces transactions.

Tout cela, ce n'est pas moi qui le rappelle, ce sont les procès-verbaux et autres documents qui en font foi.

../..

I.I.C.E.

BDU/19-
N° 5320-

ROME, 27 novembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS 8e Ar.

Mon cher Delac,

Je suis réellement et vivement surpris de la campagne journalistique et rédiophonique qui s'est déclenchée depuis quelques jours au sujet du JOURNAL 15 m/m. J'ignore et veux ignorer - pour des raisons faciles à comprendre - le point de départ et les motifs de cette campagne. Mais il est un point sur lequel vous me permettrez d'intervenir avec une franchise à laquelle m'engage l'amitié et m'oblige ma fonction.

La S.D.N. (on n'a pas dit: l'I.C.E., mais il est évident que c'est à lui que l'on pense) aurait voulu, en ne soit pour quelles raisons et poussée par on ne voit quels motifs, pousser à fond et résolument le problème de la standardisation du format réduit.

Que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, etc., reprochent à l'Institut de Rome (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de représentants officiels) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Maison française, je le comprends parfaitement. Mais que la France ou plutôt certains éléments français qui savent fort bien comment les choses se sont passées soutiennent le contraire et accusent l'I.C.E. de vouloir pousser la question à fond, cela me dépasse. Franchement, je ne comprends plus.

Peut-on ignorer ce que vous savez, ce que tout le monde sait, y compris notre ami NATAN, à savoir :

a)- que le CONGRES de ROME (et à cela travaillaient aussi activement plusieurs délégués français, M. BRUNIER, entre autres), aurait voté la standardisation à la quasi unanimité à l'I.C.E., précisément, en la personne de son modeste directeur, ne s'était opposé résolument à une décision majoritaire qui eut pu donner l'impression qu'on voulait sacrifier une grande Maison française; que l'I.C.E. et son directeur s'employèrent par tous les moyens (réunissant notamment à dîner les délégués les plus occupés afin de pouvoir discuter avec plus de sérénité et plus longuement) à obtenir un vote générique laissant du temps pour une discussion plus approfondie et susceptible d'aboutir à l'unanimité et, par voie de conséquence, à la sauvegarde des intérêts français en jeu.

b)- que, à BADEN-BADEN, les discussions ne furent pas d'ordre technique, mais seulement de caractère économique et financier, et que M. NATAN se déclara prêt à changer son format moyennant compensation de la part des Maisons allemandes et américaines.

c)- que, à DERESA, c'est moi-même qui empêchai d'avoir effet la thèse soutenue par MM. BROWN, KAETHER et même PAULUCCI, appuyée par M. de REYNOLDS, CARTON de WIART et d'autres, thèse selon laquelle l'I.C.E. aurait dû rester étranger à un fait économique tel que des transactions commerciales entre Maisons intéressées, et n'aurait pas dû subordonner plus longtemps l'annonce d'une décision définitive à la résolution de ces transactions.

Tout cela, ce n'est pas moi qui le rappelle, ce sont les procès-verbaux et autres documents qui en font foi.

.../...

Mais je suis même allé plus loin encore. J'ai été jusqu'à m'opposer - dans l'espoir d'un accord amical - à ce que certain pays prît nettement et définitivement position, de même que je me suis courtoisement refusé à une nouvelle convocation des organes dirigeants de l'I.C.E. afin de prendre une décision, et nous savons tous ce que serait cette décision.

Maintenant, mon très cher ami, déplacer la question et vouloir présenter la S.D.N. (pauvre S.D.N. et organes dépendants ! ils ont bon dos) comme désireuse de forcer la main, poussée par on ne sait quelles préoccupations, quels désirs, etc., etc., est chose affligeante, pour ne pas dire plus !

Cette campagne, à quoi donc pourrait-elle aboutir ? Certes pas à ce qu'on laisse tomber une question qui intéresse désormais tous les pays (je dis bien : tous) et pour laquelle par un vote formel, un Congrès de 43 nations s'en est remis à l'I.C.E. Elle risque plutôt d'aboutir à quelque chose de plus simple : à une discussion finale des organes dirigeants qui, en présence de ce qui s'est passé et sur la base des documents recueillis, prendraient une décision, et une décision motivée !

Vous comprendrez certainement mon amertume. Je pouvais m'attendre à tout, sauf à cela, après avoir lutté désespérément et uniquement pour qu'un grand intérêt français fût sauvegardé !

Recevez, mon cher ami, mes meilleures salutations.

(signé : Dr. Luciano de FEO - directeur)

I.I.C.E.

BdC/IG-
n° 5320-

ROME, 27 novembre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS 8e

Mon cher Delac,

Je suis réellement et vivement surpris de la campagne journalistique et rédiophonique qui s'est déclenchée depuis quelques jours au sujet du FORMAT 16 m/m. J'ignore et veux ignorer - pour des raisons faciles à comprendre - le point de départ et les motifs de cette campagne. Mais il est un point sur lequel vous me permettrez d'intervenir avec une franchise à laquelle m'engage l'amitié et m'oblige ma fonction.

La S.D.N. (on n'a pas dit: l'I.C.E., mais il est évident que c'est à lui que l'on pense) aurait voulu, on ne sait pour quelles raisons et poussée par on ne voit quels motifs, pousser à fond et résolument le problème de la standardisation du format réduit.

Que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, etc., reprochent à l'Institut de Rome (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de représentants officiels) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Maison française, je le comprends parfaitement. Mais que la France ou plutôt certains éléments français qui savent fort bien comment les choses se sont passées soutiennent le contraire et accusent l'I.C.E. de vouloir pousser la question à fond, cela me dépasse. Franchement, je ne comprends plus.

Peut-on ignorer ce que vous savez, ce que tout le monde sait, y compris notre ami NATAN, à savoir :

a)- que le CONGRES de ROME (et à cela travaillaient aussi activement plusieurs délégués français, M. BRENIER, entre autres), aurait voté la standardisation à la quasi unanimité à l'I.C.E., précisément, en la personne de son modeste directeur, ne s'était opposé résolument à une décision majoritaire qui eut pu donner l'impression qu'on voulait sacrifier une grande Maison française; que l'I.C.E. et son directeur s'employèrent par tous les moyens (réunissant notamment à dîner les délégués les plus occupés afin de pouvoir discuter avec plus de sérénité et plus longuement) à obtenir un vote générique laissant du temps pour une discussion plus approfondie et susceptible d'aboutir à l'unanimité et, par voie de conséquence, à la sauvegarde des intérêts français en jeu.

b)- que, à BADEN-BADEN, les discussions ne furent pas d'ordre technique, mais seulement de caractère économique et financier, et que M. NATAN se déclara prêt à changer son format moyennant compensation de la part des Maisons allemandes et américaines.

c)- que, à STRESA, c'est moi-même qui empêchai d'avoir effet la thèse soutenue par MM. BROWN, RAETHER et même PAULUCCI, appuyés par M. de REYNOLDS, CARTON de WIART et d'autres, thèse selon laquelle l'I.C.E. aurait dû rester étranger à un fait économique tel que des transactions commerciales entre Maisons intéressées, et n'aurait pas dû subordonner plus longtemps l'annonce d'une décision définitive à la résolution de ces transactions.

Tout cela, ce n'est pas moi qui le rappelle, ce sont les procès-verbaux et autres documents qui en font foi.

../..

Mais je suis même allé plus loin encore. J'ai été jusqu'à m'opposer - dans l'espoir d'un accord amical - à ce que certain pays prît nettement et définitivement position, de même que je me suis courtoisement refusé à une nouvelle convocation des organes dirigeants de l'I.C.E. afin de prendre une décision, et nous savons tous ce que serait cette décision.

Maintenant, mon très cher ami, déplacer la question et vouloir présenter la S.D.N. (pauvre S.D.N. et organes dépendants ! ils ont bon dos) comme désireuse de forcer la main, poussée par on ne sait quelles préoccupations, quels désirs, etc., etc., est chose affligeante, pour ne pas dire plus !

Cette campagne, à quoi donc pourrait-elle aboutir ? Certes pas à ce qu'on laisse tomber une question qui intéresse désormais tous les pays (je dis bien : tous) et pour laquelle par un vote formel, un Congrès de 43 nations s'en est remis à l'I.C.E. Elle risque plutôt d'aboutir à quelque chose de plus simple : à une discussion finale des organes dirigeants qui, en présence de ce qui s'est passé et sur la base des documents recueillis, prendraient une décision, et une décision motivée !

Vous comprendrez certainement mon amertume. Je pouvais m'attendre à tout, sauf à cela, après avoir lutté désespérément et uniquement pour qu'un grand intérêt français fût sauvegardé !

Recevez, mon cher ami, mes meilleures salutations.

(signé : Dr. Luciano de FEO - directeur)

Ch.D./TP.-

d. 13/29

1139

3 novembre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher Ami,

Je reçois aujourd'hui votre lettre du 30 octobre.

Je suis aussi embarassé que vous et je crois que nous sommes arrivés à un point mort tel que je ne vois plus aucune solution possible.

J'attends avec impatience votre prochaine venue à Paris pour essayer de discuter à nouveau toute la question.

Bien cordialement à vous,

Ch. Delac

Copie

Par Mr Wert

cl. 13/29

SOCIETE DES NATIONS

1031

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF

L.d.F./R.G.

4611

ROME, 30 Octobre 1934

Monsieur Charles DELAC, Président
du Comité Français de l'I.C.E.
63, Avenue des Champs-Elysées
P A R I S, V111.-

Mon cher Ami,

Je vous remercie pour votre lettre du 25 crt. et sans aucun doute la question se pose sur les bases auxquelles vous faites allusion. Ce n'est pas que l'Institut ait exagéré le désir de collaborer avec les Etats-Unis, mais il a eu envers ce pays le sentiment de cordialité internationale nécessaire pour un travail général et complet, et c'est tant pis pour ceux qui ne le comprennent absolument pas. Du reste, si vous avez parcouru ma lettre qui accompagnait celle de M. GOLDSMITH, vous aurez constaté non seulement ma ferme intention de procèder désormais d'après la résolution européenne qui a été approuvée, mais d'étudier également les modes et systèmes aptes à diffuser le dit standard européen et à le faire adopter sur front commun. C'est seulement ainsi que les Américains pourront saisir et comprendre le véritable esprit des choses.

Comme je vous le disais il y a quelques jours, ce problème résout un point délicat du 16m/m. sonore qui n'a rien à voir avec l'autre problème de la standardisation et qui reste en tout cas.

Or, pour ce qui concerne vos points de vue généraux, je suis parfaitement d'accord avec vous. Mais, d'autre part, que faire en ce moment?

Si nous avions - nous, Européens - sacrifié un point déterminé au désir des Américains, je vous dirais sans autre de réexaminer la question; mais si nous nous présentons - nous Européens - devant la question du 16m/m. ou du 17,5m/m. et déclarons que déjà 3 des pays les plus importants tels que l'Angleterre l'Allemagne et ~~la France, en~~ l'Italie ont adopté un format (16m/m lorsqu'un autre grand pays, la France, en a adopté un autre (17,5 m/m/) mais non pas d'une façon intégrale, que nous est-il possible de faire ?

Le fait est que l'attitude SMPE à Stresa ressemble étrangement à celle de Kodak à Baden-Baden et que vous avez tout

à fait raison! A Stresa, nous en étions arrivés à faire toutes les concessions possibles afin d'être unanimes; un membre a signé et l'Association représentée par la dite personne a démenti la chose! De même à Baden-Baden! Seulement si à Baden-Baden nous avions eu la perspicacité que nous avons eue par la suite à Stresa de faire deux solutions, de façon à ce que si les Américains avaient fait défaut dans l'une, l'autre serait entrée de droit en vigueur, nous aurions pu éviter tout ce qui s'est passé ensuite. En effet, pour ce qui concerne Stresa, nous sommes parfaitement en règle et tant pis pour eux. Nous ne pouvons cependant pas en dire autant de Baden-Baden. Qu'en dites-vous ?

Croyez, mon cher Ami, à mes sentiments bien affectueusement dévoués.

Signé : (L. de FEO - Directeur)

(C o p i e)

d. 13/29

1031

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGR. EDUCATIF

LdF/RG-
n° 4611-

ROME, 30 octobre 1934

Monsieur Charles DELAC,
Président du Comité Français de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs-Elysées
P A R I S, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie pour votre lettre du 25 court. et, sans aucun doute, la question se pose sur des bases auxquelles vous faites allusion. Ce n'est pas que l'Institut ait exagéré le désir de collaborer avec les ETATS-UNIS, mais il a eu envers ce pays le sentiment de cordialité internationale nécessaire pour un travail général et complet, et c'est tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas absolument pas. Du reste, si vous avez parcouru ma lettre qui accompagnait celle de Mr. GOLDSMITH, vous aurez constaté non seulement ma ferme intention de procéder, désormais, d'après la résolution européenne qui a été approuvée, mais d'étudier également les modes et systèmes aptes à diffuser ledit STANDARD EUROPEEN et à le faire adopter sur front commun. C'est seulement ainsi que les Américains pourront saisir et comprendre le véritable esprit des choses.

Comme je vous le disais, il y a quelques jours, ce problème résout un point délicat du 16 m/m sonore qui n'a rien à voir avec l'autre problème de la STANDARDISATION et qui reste en tout cas.

Or, pour ce qui concerne vos points de vue généraux, je suis parfaitement d'accord avec vous. Mais, d'autre part, que faire en ce moment ?

Si nous avions - nous, Européens - sacrifié un point déterminé au désir des Américains, je vous dirais sans autre de réexaminer la question; mais si nous nous présentons - nous Européens - devant la question du 16 m/m ou du 17 m/m 5 et déclarons que déjà trois des pays les plus importants, tels que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE et l'ITALIE ont adopté un FORMAT (16 m/m) lorsqu'un autre grand pays, la FRANCE, en a adopté un autre (17, 5) mais non pas d'une façon intégrale, que nous est-il possible de faire ?

Le fait est que l'attitude SMPE à STRESA ressemble étrangement à celle de KODAK à BADEN-BADEN et que vous avez tout à fait raison ! A STRESA, nous en étions arrivés à faire toutes les concessions possibles afin d'être unanimes; un membre a signé et l'Association représentée par ladite personne a démenti la chose ! De même à BADEN-BADEN ! Seulement, si à BADEN-BADEN nous avions eu la perspicacité que nous avons eue par la suite à STRESA de faire deux solutions, de façon à ce que si les Américains avaient fait défaut dans l'une, l'autre serait entrée de droit en vigueur, nous aurions pu éviter tout ce qui s'est passé ensuite. En effet, pour ce qui concerne STRESA, nous sommes

.../...

parfaitement en règle et tant pis pour eux. Nous ne pouvons cependant pas en dire autant de BADEN-BADEN. Qu'en dites-vous ?

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueusement dévoués.

(signé :- L. de FEO,)
directeur

(C o p i e)

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGR. EDUCATIF

LdF/RG-
n° 4611-

ROME, 30 octobre 1934

Monsieur Charles DELAC,
Président du Comité Français de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs-Elysées
P A R I S, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie pour votre lettre du 25 court. et, sans aucun doute, la question se pose sur des bases auxquelles vous faites allusion. Ce n'est pas que l'Institut ait exagéré le désir de collaborer avec les ETATS-UNIS, mais il a eu envers ce pays le sentiment de cordialité internationale nécessaire pour un travail général et complet, et c'est tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas absolument pas. Du reste, si vous avez parcouru ma lettre qui accompagnait celle de Mr. GOLDSMITH, vous aurez constaté non seulement ma ferme intention de procéder désormais d'après la résolution européenne qui a été approuvée, mais d'étudier également les modes et systèmes aptes à diffuser ledit STANDARD EUROPEEN et à le faire adopter sur front commun. C'est seulement ainsi que les Américains pourront saisir et comprendre le véritable esprit des choses.

Comme je vous le disais, il y a quelques jours, ce problème résout un point délicat du 16 m/m sonore qui n'a rien à voir avec l'autre problème de la STANDARDISATION et qui reste en tout cas.

Or, pour ce qui concerne vos points de vue généraux, je suis parfaitement d'accord avec vous. Mais, d'autre part, que faire en ce moment ?

Si nous avions - nous, Européens - sacrifié un point déterminé au désir des Américains, je vous dirais sans autre de réexaminer la question; mais si nous nous présentons - nous Européens - devant la question du 16 m/m ou du 17 m/m 5 et déclarons que déjà trois des pays les plus importants, tels que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE et l'ITALIE ont adopté un FORMAT (16 m/m) lorsqu'un autre grand pays, la FRANCE, en a adopté un autre (17, 5) mais non pas d'une façon intégrale, que nous est-il possible de faire ?

Le fait est que l'attitude EMPE à STRESA ressemble étrangement à celle de KODAK à BADEN-BADEN et que vous avez tout à fait raison ! A STRESA, nous en étions arrivés à faire toutes les concessions possibles afin d'être unanimes; un membre a signé et l'Association représentée par ladite personne a démenti la chose ! De même à BADEN-BADEN ! Seulement, si à BADEN-BADEN nous avions eu la perspicacité que nous avons eue par la suite à STRESA de faire deux solutions, de façon à ce que si les Américains avaient fait défaut dans l'une, l'autre serait entrée de droit en vigueur, nous aurions pu éviter tout ce qui s'est passé ensuite. En effet, pour ce qui concerne STRESA, nous sommes

.../...

parfaitement en règle et tant pis pour eux. Nous ne pouvons cependant pas en dire autant de BADEN-BADEN. Qu'en dites-vous ?

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueusement dévoués.

(signé : L. de FEO, directeur)

(C o p i e)

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGR. EDUCATIF

LdF/RG-
n° 4611-

ROME, 30 octobre 1934

Monsieur Charles DELAC,
Président du Comité Français de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs-Elysées
P A R I S, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie pour votre lettre du 25 court. et, sans aucun doute, la question se pose sur des bases auxquelles vous faites allusion. Ce n'est pas que l'Institut ait exagéré le désir de collaborer avec les ETATS-UNIS, mais il a eu envers ce pays le sentiment de cordialité internationale nécessaire pour un travail général et complet, et c'est tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas absolument pas. Du reste, si vous avez parcouru ma lettre qui accompagnait celle de Mr. GOLDSMITH, vous aurez constaté non seulement ma ferme intention de procéder désormais d'après la résolution européenne qui a été approuvée, mais d'étudier également les modes et systèmes aptes à diffuser ledit STANDARD EUROPEEN et à le faire adopter sur front commun. C'est seulement ainsi que les Américains pourront saisir et comprendre le véritable esprit des choses.

Comme je vous le disais, il y a quelques jours, ce problème résout un point délicat du 16 m/m sonore qui n'a rien à voir avec l'autre problème de la STANDARDISATION et qui reste en tout cas.

Or, pour ce qui concerne vos points de vue généraux, je suis parfaitement d'accord avec vous. Mais, d'autre part, que faire en ce moment ?

Si nous avions - nous, Européens - sacrifié un point déterminé au désir des Américains, je vous dirais sans autre de réexaminer la question; mais si nous nous présentons - nous Européens - devant la question du 16 m/m ou du 17 m/m 5 et déclarons que déjà trois des pays les plus importants, tels que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE et l'ITALIE ont adopté un FORMAT (16 m/m) lorsqu'un autre grand pays, la FRANCE, en a adopté un autre (17, 5) mais non pas d'une façon intégrale, que nous est-il possible de faire ?

Le fait est que l'attitude GMPE à STRESA ressemble étrangement à celle de KODAK à BADEN-BADEN et que vous avez tout à fait raison ! A STRESA, nous en étions arrivés à faire toutes les concessions possibles afin d'être unanimes; un membre a signé et l'Association représentée par ladite personne a démenti la chose ! De même à BADEN-BADEN ! Seulement, si à BADEN-BADEN nous avions eu la perspicacité que nous avons eue par la suite à STRESA de faire deux solutions, de façon à ce que si les Américains avaient fait défaut dans l'une, l'autre serait entrée de droit en vigueur, nous aurions pu éviter tout ce qui s'est passé ensuite. En effet, pour ce qui concerne STRESA, nous sommes

.../...

parfaitement en règle et tant pis pour eux. Nous ne pouvons cependant pas en dire autant de BADEN-BADEN. Qu'en dites-vous ?

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueusement dévoués.

(signé : L. de FEO,)
directeur

(Copie)

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGR. EDUCATIF

LdF/RG-
n° 4611-

ROME, 30 octobre 1934

Monsieur Charles DELAC,
Président du Comité Français de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie pour votre lettre du 25 court. et, sans aucun doute, la question se pose sur des bases auxquelles vous faites allusion. Ce n'est pas que l'Institut ait exagéré le désir de collaborer avec les ETATS-UNIS, mais il a eu envers ce pays le sentiment de cordialité internationale nécessaire pour un travail général et complet, et c'est tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas absolument pas. Du reste, si vous avez parcouru ma lettre qui accompagnait celle de Mr. GOLDSMITH, vous aurez constaté non seulement ma ferme intention de procéder désormais d'après la résolution européenne qui a été approuvée, mais d'étudier également les modes et systèmes aptes à diffuser ledit STANDARD EUROPEEN et à le faire adopter sur front commun. C'est seulement ainsi que les Américains pourront saisir et comprendre le véritable esprit des choses.

Comme je vous le disais, il y a quelques jours, ce problème résout un point délicat du 16 m/m sonore qui n'a rien à voir avec l'autre problème de la STANDARDISATION et qui reste en tout cas.

Or, pour ce qui concerne vos points de vue généraux, je suis parfaitement d'accord avec vous. Mais, d'autre part, que faire en ce moment ?

Si nous avions - nous, Européens - sacrifié un point déterminé au désir des Américains, je vous dirais sans autre de réexaminer la question; mais si nous nous présentons - nous Européens - devant la question du 16 m/m ou du 17 m/m 5 et déclarons que déjà trois des pays les plus importants, tels que l'ANGLETERRE, l'ALLEMAGNE et l'ITALIE ont adopté un FORMAT (16 m/m) lorsqu'un autre grand pays, la FRANCE, en a adopté un autre (17, 5) mais non pas d'une façon intégrale, que nous est-il possible de faire ?

Le fait est que l'attitude GMPE à STRESA ressemble étrangement à celle de KODAK à BADEN-BADEN et que vous avez tout à fait raison ! A STRESA, nous en étions arrivés à faire toutes les concessions possibles afin d'être unanimes; un membre a signé et l'Association représentée par ladite personne a démenti la chose ! De même à BADEN-BADEN ! Seulement, si à BADEN-BADEN nous avions eu la perspicacité que nous avons eue par la suite à STRESA de faire deux solutions, de façon à ce que si les Américains avaient fait défaut dans l'une, l'autre serait entrée de droit en vigueur, nous aurions pu éviter tout ce qui s'est passé ensuite. En effet, pour ce qui concerne STRESA, nous sommes

.../...

parfaitement en règle et tant pis pour eux. Nous ne pouvons cependant pas en dire autant de BADEN-BADEN. Qu'en dites-vous ?

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueusement dévoués.

(signé : L. de FEO,
directeur)

d. 13/29 (COPIE)

INSTITUT INTERNATIONAL DE ROME

n° 4562-
LdF/RG-

1035

ROME, 27 octobre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'ICE.,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS

Mon cher ami,

Merci pour votre lettre du 22 courant. Je veux vous y répondre d'une façon ABSOLUMENT CONFIDENTIELLE et vous dire que le rapport présumé est prêt pour ce qui nous concerne, mais je vous avoue que je me suis abstenu de le transmettre pour deux raisons :

a) du fait qu'il existe un document encore plus probatoire et plus décisif sous forme de procès-verbal, tant celui de BADEN BADEN que celui de STRESA (Conseil d'Administration) dans lequel la question est traitée à fond;

b) du fait - bien plus délicat - de l'attitude intransigeante de l'Angleterre.

Or, j'espère vivement au mois de NOVEMBRE de pouvoir vous voir et je pense qu'il ne serait pas mauvais d'avoir ensemble une discussion approfondie à ce sujet.

Pour ce qui concerne la question du format ICE- 16m/m, il s'agit d'une question tout à fait à part; celle-ci n'est pas subordonnée à la première question, mais existe en tout cas parce qu'elle est l'expression d'une ligne de conduite technique à suivre pour ce qui est du format 16 m/m et pour lequel deux tendances différentes sont en contraste. J'ose dire que même si le format 17,5 devait demeurer comme un troisième format, la question de la standardisation du 16 m/m sonore se serait soulevée, demeurerait et resterait à part.

Je vous le répète, j'attends de vous voir en NOVEMBRE sans faute et j'espère que nous pourrons nous entendre.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués et bien affectueux.

(Luciano de FEO)
Directeur

(COPIE)

INSTITUT INTERNATIONAL DE ROME

n° 4562-
Ldf/RG-

ROME, 27 octobre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'ICE.,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS

Mon cher ami,

Merci pour votre lettre du 22 courant. Je veux vous y répondre d'une façon ABSOLUMENT CONFIDENTIELLE et vous dire que le rapport présumé est prêt pour ce qui nous concerne, mais je vous avoue que je me suis abstenu de le transmettre pour deux raisons :

a) du fait qu'il existe un document encore plus probatoire et plus décisif sous forme de procès-verbal, tant celui de BADEN BADEN que celui de STRESA (Conseil d'Administration) dans lequel la question est traitée à fond;

b) du fait - bien plus délicat - de l'attitude intransigeante de l'Angleterre.

Or, j'espère vivement au mois de NOVEMBRE de pouvoir vous voir et je pense qu'il ne serait pas mauvais d'avoir ensemble une discussion approfondie à ce sujet.

Pour ce qui concerne la question du format ICE- 16m/m, il s'agit d'une question tout à fait à part; celle-ci n'est pas subordonnée à la première question, mais existe en tout cas parce qu'elle est l'expression d'une ligne de conduite technique à suivre pour ce qui est du format 16 m/m et pour lequel deux tendances différentes sont en contraste. J'ose dire que même si le format 17,5- devait demeurer comme un troisième format, la question de la standardisation du 16 m/m soncre se serait soulevée, demeurerait et resterait à part.

Je vous le répète, j'attends de vous voir en NOVEMBRE sans faute et j'espère que nous pourrons nous entendre.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués et bien affectueux.

(Luciano de FEO)
Directeur

(COPIE)

INSTITUT INTERNATIONAL DE ROME

n° 4562-
IdF/RG-

ROME, 27 octobre 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l' ICE.,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS

Mon cher ami,

Merci pour votre lettre du 22 courant. Je veux vous y répondre d'une façon ABSOLUMENT CONFIDENTIELLE et vous dire que le rapport présumé est prêt pour ce qui nous concerne, mais je vous avoue que je me suis abstenu de le transmettre pour deux raisons :

a) du fait qu'il existe un document encore plus probatoire et plus décisif sous forme de procès-verbal, tant celui de BADEN BADEN que celui de STRESA (Conseil d'Administration) dans lequel la question est traitée à fond;

b) du fait - bien plus délicat - de l'attitude intransigeante de l'Angleterre.

Or, j'espère vivement au mois de NOVEMBRE de pouvoir vous voir et je pense qu'il ne serait pas mauvais d'avoir ensemble une discussion approfondie à ce sujet.

Pour ce qui concerne la question du format ICE- 16m/m, il s'agit d'une question tout à fait à part; celle-ci n'est pas subordonnée à la première question, mais existe en tout cas parce qu'elle est l'expression d'une ligne de conduite technique à suivre pour ce qui est du format 16 m/m et pour lequel deux tendances différentes sont en contraste. J'ose dire que même si le format 17,5- devait demeurer comme un troisième format, la question de la standardisation du 16 m/m sonore se serait soulevée, demeurerait et resterait à part.

Je vous le répète, j'attends de vous voir en NOVEMBRE sans faute et j'espère que nous pourrons nous entendre.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués et bien affectueux.

(Luciano de FEO)
Directeur

ChD/TP-

d. 13/29

1128

25 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher Ami,

Lorsque je vous ai écrit, il y a quelques jours, je n'avais pas encore lu la traduction de la lettre de Mr. GOLDSMITH .

Je trouve, quant à moi, qu'il est impossible d'être plus insolent en si peu de mots, et je ne comprends pas comment Mr. GOLDSMITH écrivant au Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif qu'il sait être un organisme émanant directement de la Société des Nations , a pu se permettre de rédiger sa lettre dans les termes où il l'a fait.

Je viens de consulter le texte des accords intervenus entre les Américains et nous à Stresa, et je trouve dans la façon d'agir de Mr.GOLDSMITH le renouvellement de ce qu'a fait la Société KODAK après les discussions de Baden-Baden.

L'Institut de Rome se trouve, dans tous ceux qu'il représente, victime du désir qu'il a toujours manifesté d'arriver, malgré tout, à une entente avec la Cinématographie américaine. Je ne crois pas, quant à moi, avoir le droit de vous donner des conseils sur l'attitude que vous devez prendre, mais cela me confirme encore davantage - s'il était nécessaire - de la nécessité absolue de résoudre entre nous la question du format unique pour le film d'enseignement.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

Traduction

annexe à lettre 1178 du 25 oct. 34

COPIE DE LA LETTRE DE LA SOCIETE DES MOTION PICTURE ENGINEERS

Le 5 Octobre 1934

Cher Dr. de FEO,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 Septembre, relative aux délibérations & recommandations de la Conférence de STRESA quant à leur relation et à la standardisation de la dimension de 16 mm. pour les films sonores ayant un but éducatif. Nous avons examiné avec beaucoup de soin votre communication, en avons fait part à de nombreux intéressés et l'avons discutée avec eux.

Les considérations formulées dans votre lettre du 7 Septembre ne justifient pas - à notre avis - un nouvel exposé du sujet ou un changement quelconque de notre décision qui, en conséquence, doit être maintenue. Il y a, ~~actu~~ actuellement, dans une quantité de la production aux U.S.A. un nombre de types d'appareils de projection son sur pellicule de 16 mm. aussi bien que deux types d'enregistrement correspondants. Un équipement de re-engistrement et un équipement de tirage ont été produits et installés dans un nombre "d'exchanges" (?). Des films ont été réalisés en grande quantité conformément à nos standards.

A notre point de vue, rien ne justifie la demande réelle faite à toute une industrie de se débarrasser de standards utiles et satisfaisants - à des frais et inconvénients considérables - et, surtout, depuis que l'Industrie en question a su se frayer un chemin, fournir des preuves bien définies et que son activité est, en ce moment, extrêmement intense.

Il y a, en outre, dans cette affaire, deux choses à prendre en considération et auxquelles nous n'avons pas fait allusion précédemment mais sur lesquelles nous jugeons, actuellement, à propos d'attirer votre attention. La première comprend la place du film éducatif dans le champ entier. Alors qu'il est proposé que le film éducatif 16 mm. doive avoir, aux ETATS-UNIS, les mêmes standards que les films industriels ou de divertissement, nous ne pensons pas, toutefois, qu'un quelconque de ces trois groupes : industriel, éducatif ou de divertissement - puisse établir, à juste titre, des ~~demand~~ standards ou une demande spéciale de campagne de standardisation de leur part. Nous devons donc vous avouer, pour cette raison, que nous considérerions l'imposition tentée de standards de dimensions choisis uniquement par un groupe éducatif comme une mauvaise politique et une erreur de procédé.

La seconde chose à considérer ~~est l'un des procédés~~

a trait au procédé de standardisation. La Société des Motion Pictures Engineers est la garantie administrative d'un Comité Partiel de Motion Pictures de l'American Standards Association et est donc une amicale et loyale associée de l'American Standards Association. Il est absolument contraire à notre politique de chercher à obtenir des standards internationaux en dehors du procédé régulier et autorisé. Ce procédé comprend : 1º) l'acceptation du standard par la Société des Motion Pictures Engineers; 2º) l'acceptation du standard par le Comité Partiel de Motion Pictures et, ensuite, par l'American Standards Association; et 3º) l'acceptation du standard en qualité de standard international par l'International Standards Association agissant sur recommandation de l'American Standards Association. Dans l'intérêt d'un procédé régulier et de l'obtention de standards satisfaisants en général, nous nous sentons absolument obligés de nous en tenir à ce procédé pour les standards américains dans notre champ.

Vous comprendrez que nous avons examiné, avec un peu d'étonnement cette façon étrangère d'agir de l'Institut International du Cinéma Educatif, dans sa tentative d'obtenir des standards internationaux par un procédé totalement différent et uniquement par ses rapports avec le domaine éducatif. Nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé et c'est plutôt comme premier geste amical que nous avons participé - par l'intermédiaire de notre représentant - aux discussions de l'Institut que par conviction que le procédé fut désirable ou praticable. Bien que, cependant, les conclusions obtenues à la Conférence de STRESA soient impraticables et indésirables à notre point de vue et, par conséquent, inacceptables, nous persévérons fermement dans notre opinion que la formation de standards internationaux par l'International Standards Association, comme décrite ci-dessus est de beaucoup plus pratique et contribuera davantage et beaucoup mieux au bien-être de toutes les branches importantes de l'Industrie Cinématographique.

Nous pensons qu'il serait souhaitable - dans l'intérêt d'une compréhension complète - que vous communiquiez cette lettre aux diverses personnes ou organisations intéressées.

Sincèrement vôtre,

Signé : F. GOLDSMITH

Traduction (Copie)

COPIE DE LA LETTRE DE LA SOCIETE DES MOTION PICTURE ENGINEERS

le 5 octobre 1934

Cher Dr. de Feo,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 septembre, relative aux délibérations et recommandations de la CONFERENCE de STRESA quant à leur relation et à la standardisation de la dimension de 16 m/m pour les films sonores ayant un but éducatif. Nous avons examiné avec beaucoup de soin votre communication, en avons fait part à de nombreux intéressés et l'avons discutée avec eux.

Les considérations formulées dans votre lettre du 7 septembre ne justifient pas - à notre avis - un nouvel exposé du sujet ou un changement quelconque de notre décision qui, en conséquence, doit être maintenue. Il y a, actuellement, dans une quantité de la production aux U.S.A. un nombre de types d'appareils de projection SON sur PELLICULE de 16 m/m, aussi bien que deux types d'enregistrement correspondants. Un équipement de re-enregistrement et un équipement de tirage ont été produits et installés dans un nombre "d'exchanges" (?). Des films ont été réalisés en grande quantité conformément à nos standards.

A notre point de vue, rien ne justifie la demande réelle faite à toute une industrie de se débarrasser de standards utiles et satisfaisants - à des frais et inconvénients considérables - et, surtout, depuis que l'industrie en question a su se frayer un chemin, fournir des preuves bien définies et que son activité est, en ce moment, extrêmement intense.

Il y a, en outre, dans cette affaire, deux choses à prendre en considération et auxquelles nous n'avons pas fait allusion précédemment mais sur lesquelles nous jugeons, actuellement, à propos d'attirer votre attention. La première comprend la place du film éducatif dans le champ entier. Alors qu'il est proposé que le film éducatif 16 m/m doive avoir, aux ETATS-UNIS, les mêmes STANDARDS que les films industriels ou de divertissement, nous ne pensons pas, toutefois, qu'un quelconque de ces trois groupes : INDUSTRIEL, EDUCATIF ou de DIVERTISSEMENT - puisse établir, à juste titre, des standards ou une demande spéciale de campagne de standardisation de leur part. Nous devons donc vous avouer, pour cette raison, que nous considérerions l'imposition tentée de standards de dimensions choisies uniquement par un groupe éducatif comme une mauvaise politique et une erreur de procédé.

La seconde chose à considérer a trait au PROCÉDÉ de STANDARDISATION. La Société des MOTION PICTURES ENGINEERS est la garantie administrative d'un Comité Partiel de Motion Pictures de l'American Standards Association et est donc une amicale et loyale associée de l'AMERICAN STANDARDS ASSOCIATION. Il est absolument contraire à notre politique de chercher à obtenir des STANDARDS INTERNATIONAUX en dehors du procédé régulier et autorisé. Ce procédé comprend : 1°) l'acceptation du standard par la Société des Motion Pictures Engineers ; 2°) l'acceptation du standard par le Comité Partiel de Motion Pictures et, ensuite, par l'American Standards Association ; et 3°) l'acceptation du standard en

T r a d u c t i o n (Copie)

COPIE DE LA LETTRE DE LA SOCIETE DES MOTION PICTURES ENGINEERS

le 5 octobre 1934

Cher Dr. de Feo,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 septembre, relative aux délibérations et recommandations de la CONFERENCE de STRESA quant à leur relation et à la standardisation de la dimension de 16 m/m pour les films sonores ayant un but éducatif. Nous avons examiné avec beaucoup de soin votre communication, en avons fait part à de nombreux intéressés et l'avons discutée avec eux.

Les considérations formulées dans votre lettre du 7 septembre ne justifient pas - à notre avis - un nouvel exposé du sujet ou un changement quelconque de notre décision qui, en conséquence, doit être maintenue. Il y a, actuellement, dans une quantité de la production aux U.S.A. un nombre de types d'appareils de projection SON sur PELLICULE de 16 m/m, aussi bien que deux types d'enregistrement correspondants. Un équipement de re-enregistrement et un équipement de tirage ont été produits et installés dans un nombre "d'exchanges" (?). Des films ont été réalisés en grande quantité conformément à nos standards.

A notre point de vue, rien ne justifie la demande réelle faite à toute une industrie de se débarrasser de standards utiles et satisfaisants - à des frais et inconvénients considérables - et, surtout, depuis que l'industrie en question a su se frayer un chemin, fournir des preuves bien définies et que son activité est, en ce moment, extrêmement intense.

Il y a, en outre, dans cette affaire, deux choses à prendre en considération et auxquelles nous n'avons pas fait allusion précédemment mais sur lesquelles nous jugeons, actuellement, à propos d'attirer votre attention. La première comprend la place du film éducatif dans le champ entier. Alors qu'il est proposé que le film éducatif 16 m/m doive avoir, aux ETATS-UNIS, les mêmes STANDARDS que les films industriels ou de divertissement, nous ne pensons pas, toutefois, qu'un quelconque de ces trois groupes : INDUSTRIEL, EDUCATIF ou de DIVERTISSEMENT - puisse établir, à juste titre, des standards ou une demande spéciale de campagne de standardisation de leur part. Nous devons donc vous avouer, pour cette raison, que nous considérerions l'imposition tentée de standards de dimensions choisies uniquement par un groupe éducatif comme une mauvaise politique et une erreur de procédé.

La seconde chose à considérer a trait au PROCÉDÉ de STANDARDISATION. La Société des MOTION PICTURES ENGINEERS est la garantie administrative d'un Comité Partiel de Motion Pictures de l'American Standards Association et est donc une amicale et loyale associée de l'AMERICAN STANDARDS ASSOCIATION. Il est absolument contraire à notre politique de chercher à obtenir des STANDARDS INTERNATIONAUX en dehors du procédé régulier et autorisé. Ce procédé comprend : 1°) l'acceptation du standard par la Société des Motion Pictures Engineers ; 2°) l'acceptation du standard par le Comité Partiel de Motion Pictures et, ensuite, par l'American Standards Association ; et 3°) l'acceptation du standard en

qualité de standard international par l'International Standards Association agissant sur recommandation de l'American Standards Association. Dans l'intérêt d'un procédé régulier et de l'obtention de standards satisfaisants en général, nous nous sentons absolument obligés de nous en tenir à ce procédé pour les standards américains dans notre champ.

Vous comprendrez que nous avons examiné, avec un peu d'étonnement cette façon étrangère d'agir de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF, dans sa tentative d'obtenir des standards internationaux par un procédé totalement différent et uniquement par ses rapports avec le domaine éducatif. Nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé et c'est plutôt comme premier geste amical que nous avons participé - par l'intermédiaire de notre représentant - aux discussions de l'Institut que par conviction que le procédé fût désirable ou praticable. Bien que, cependant, les conclusions obtenues à la CONFERENCE de STRESA soient impraticables et indésirables à notre point de vue et, par conséquent, inacceptables, nous persévérerons fermement dans notre opinion que la formation de STANDARDS INTERNATIONAUX par l'INTERNATIONAL STANDARDS ASSOCIATION, comme décrite ci-dessus est de beaucoup plus pratique et contribuera davantage et beaucoup mieux au bien-être de toutes les branches importantes de l'Industrie cinématographique.

Nous pensons qu'il serait souhaitable - dans l'intérêt d'une compréhension complète - que vous communiquiez cette lettre aux diverses personnes ou organisations intéressées.

Sincèrement vôtre

(signé :) F. GOLDSMITH

T r a d u c t i o n (Copie)

COPIE DE LA LETTRE DE LA SOCIETE DES MOTION PICTURE ENGINEERS

le 5 octobre 1934

Cher Dr. de Feo,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 septembre, relative aux délibérations et recommandations de la CONFERENCE de STRESA quant à leur relation et à la standardisation de la dimension de 16 m/m pour les films sonores ayant un but éducatif. Nous avons examiné avec beaucoup de soin votre communication, en avons fait part à de nombreux intéressés et l'avons discutée avec eux.

Les considérations formulées dans votre lettre du 7 septembre ne justifient pas - à notre avis - un nouvel exposé du sujet ou un changement quelconque de notre décision qui, en conséquence, doit être maintenue. Il y a, actuellement, dans une quantité de la production aux U.S.A. un nombre de types d'appareils de projection SON sur PELLICULE de 16 m/m, aussi bien que deux types d'enregistrement correspondants. Un équipement de re-enregistrement et un équipement de tirage ont été produits et installés dans un nombre "d'exchanges" (?). Des films ont été réalisés en grande quantité conformément à nos standards.

A notre point de vue, rien ne justifie la demande réelle faite à toute une industrie de se débarrasser de standards utiles et satisfaisants - à des frais et inconvénients considérables - et, surtout, depuis que l'industrie en question a su se frayer un chemin, fournir des preuves bien définies et que son activité est, en ce moment, extrêmement intense.

Il y a, en outre, dans cette affaire, deux choses à prendre en considération et auxquelles nous n'avons pas fait allusion précédemment mais sur lesquelles nous jugeons, actuellement, à propos d'attirer votre attention. La première comprend la place du film éducatif dans le champ entier. Alors qu'il est proposé que le film éducatif 16 m/m doive avoir, aux ETATS-UNIS, les mêmes STANDARDS que les films industriels ou de divertissement, nous ne pensons pas, toutefois, qu'un quelconque de ces trois groupes : INDUSTRIEL, EDUCATIF ou de DIVERTISSEMENT - puisse établir, à juste titre, des standards ou une demande spéciale de campagne de standardisation de leur part. Nous devons donc vous avouer, pour cette raison, que nous considérerions l'imposition tentée de standards de dimensions choisies uniquement par un groupe éducatif comme une mauvaise politique et une erreur de procédé.

La seconde chose à considérer a trait au PROCEDE de STANDARDISATION. La Société des MOTION PICTURES ENGINEERS est la garantie administrative d'un Comité Partiel de Motion Pictures de l'American Standards Association et est donc une amicale et loyale associée de l'AMERICAN STANDARDS ASSOCIATION. Il est absolument contraire à notre politique de chercher à obtenir des STANDARDS INTERNATIONAUX en dehors du procédé régulier et autorisé. Ce procédé comprend : 1°) l'acceptation du standard par la Société des Motion Pictures Engineers ; 2°) l'acceptation du standard par le Comité Partiel de Motion Pictures et, ensuite, par l'American Standards Association ; et 3°) l'acceptation du standard en

qualité de standard international par l'International Standards Association agissant sur recommandation de l'American Standards Association. Dans l'intérêt d'un procédé régulier et de l'obtention de standards satisfaisants en général, nous nous sentons absolument obligés de nous en tenir à ce procédé pour les standards américains dans notre champ.

Vous comprendrez que nous avons examiné, avec un peu d'étonnement cette façon étrangère d'agir de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF, dans sa tentative d'obtenir des standards internationaux par un procédé totalement différent et uniquement par ses rapports avec le domaine éducatif. Nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé et c'est plutôt comme premier geste amical que nous avons participé - par l'intermédiaire de notre représentant - aux discussions de l'Institut que par conviction que le procédé fût désirable ou praticable. Bien que, cependant, les conclusions obtenues à la CONFERENCE de STRESA soient impraticables et indésirables à notre point de vue et, par conséquent, inacceptables, nous persévérerons fermement dans notre opinion que la formation de STANDARDS INTERNATIONAUX par l'INTERNATIONAL STANDARDS ASSOCIATION, comme décrite ci-dessus est de beaucoup plus pratique et contribuera davantage et beaucoup mieux au bien-être de toutes les branches importantes de l'Industrie cinématographique.

Nous pensons qu'il serait souhaitable - dans l'intérêt d'une compréhension complète - que vous communiquiez cette lettre aux diverses personnes ou organisations intéressées.

Sincèrement vôtre

(signé :) F. GOLDSMITH

Traduction (copie)

COPIE DE LA LETTRE DE LA SOCIETE DES MOTION PICTURE ENGINEERS

le 5 octobre 1934

Cher Dr. de Feo,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 septembre, relative aux délibérations et recommandations de la CONFERENCE de STRESA quant à leur relation et à la standardisation de la dimension de 16 m/m pour les films sonores ayant un but éducatif. Nous avons examiné avec beaucoup de soin votre communication, en avons fait part à de nombreux intéressés et l'avons discutée avec eux.

Les considérations formulées dans votre lettre du 7 septembre ne justifient pas - à notre avis - un nouvel exposé du sujet ou un changement quelconque de notre décision qui, en conséquence, doit être maintenue. Il y a, actuellement, dans une quantité de la production aux U.S.A. un nombre de types d'appareils de projection SON sur PELLICULE de 16 m/m, aussi bien que deux types d'enregistrement correspondants. Un équipement de re-enregistrement et un équipement de tirage ont été produits et installés dans un nombre "d'exchanges" (?). Des films ont été réalisés en grande quantité conformément à nos standards.

A notre point de vue, rien ne justifie la demande réelle faite à toute une industrie de se débarrasser de standards utiles et satisfaisants - à des frais et inconvénients considérables - et, surtout, depuis que l'industrie en question a su se frayer un chemin, fournir des preuves bien définies et que son activité est, en ce moment, extrêmement intense.

Il y a, en outre, dans cette affaire, deux choses à prendre en considération et auxquelles nous n'avons pas fait allusion précédemment mais sur lesquelles nous jugeons, actuellement, à propos d'attirer votre attention. La première comprend la place du film éducatif dans le champ entier. Alors qu'il est proposé que le film éducatif 16 m/m doive avoir, aux ETATS-UNIS, les mêmes STANDARDS que les films industriels ou de divertissement, nous ne pensons pas, toutefois, qu'un quelconque de ces trois groupes : INDUSTRIEL, EDUCATIF ou de DIVERTISSEMENT - puisse établir, à juste titre, des standards ou une demande spéciale de campagne de standardisation de leur part. Nous devons donc vous avouer, pour cette raison, que nous considérerions l'imposition tentée de standards de dimensions choisies uniquement par un groupe éducatif comme une mauvaise politique et une erreur de procédé.

La seconde chose à considérer a trait au PROCÉDÉ de STANDARDISATION. La Société des MOTION PICTURES ENGINEERS est la garantie administrative d'un Comité Partiel de Motion Pictures de l'American Standards Association et est donc une amicale et loyale associée de l'AMERICAN STANDARDS ASSOCIATION. Il est absolument contraire à notre politique de chercher à obtenir des STANDARDS INTERNATIONAUX en dehors du procédé régulier et autorisé. Ce procédé comprend : 1°) l'acceptation du standard par la Société des Motion Pictures Engineers ; 2°) l'acceptation du standard par le Comité Partiel de Motion Pictures et, ensuite, par l'American Standards Association ; et 3°) l'acceptation du standard en

qualité de standard international par l'International Standards Association agissant sur recommandation de l'American Standards Association. Dans l'intérêt d'un procédé régulier et de l'obtention de standards satisfaisants en général, nous nous sentons absolument obligés de nous en tenir à ce procédé pour les standards américains dans notre champ.

Vous comprendrez que nous avons examiné, avec un peu d'étonnement cette façon étrangère d'agir de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF, dans sa tentative d'obtenir des standards internationaux par un procédé totalement différent et uniquement par ses rapports avec le domaine éducatif. Nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé et c'est plutôt comme premier geste amical que nous avons participé - par l'intermédiaire de notre représentant - aux discussions de l'Institut que par conviction que le procédé fût désirable ou praticable. Bien que, cependant, les conclusions obtenues à la CONFERENCE de STRESA soient impraticables et indésirables à notre point de vue et, par conséquent, inacceptables, nous persévérerons fermement dans notre opinion que la formation de STANDARDS INTERNATIONAUX par l'INTERNATIONAL STANDARDS ASSOCIATION, comme décrite ci-dessus est de beaucoup plus pratique et contribuera davantage et beaucoup mieux au bien-être de toutes les branches importantes de l'Industrie cinématographique.

Nous pensons qu'il serait souhaitable - dans l'intérêt d'une compréhension complète - que vous communiquiez cette lettre aux diverses personnes ou organisations intéressées.

Sincèrement vôtre

(signé :) F. GOLDSMITH

Traduction (Copie)

COPIE DE LA LETTRE DE LA SOCIETE DES MOTION PICTURE ENGINEERS

le 5 octobre 1934

Cher Dr. de Feo,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 septembre, relative aux délibérations et recommandations de la CONFERENCE de STRESA quant à leur relation et à la standardisation de la dimension de 16 m/m pour les films sonores ayant un but éducatif. Nous avons examiné avec beaucoup de soin votre communication, en avons fait part à de nombreux intéressés et l'avons discutée avec eux.

Les considérations formulées dans votre lettre du 7 septembre ne justifient pas - à notre avis - un nouvel exposé du sujet ou un changement quelconque de notre décision qui, en conséquence, doit être maintenue. Il y a, actuellement, dans une quantité de la production aux U.S.A. un nombre de types d'appareils de projection SON sur PELLICULE de 16 m/m, aussi bien que deux types d'enregistrement correspondants. Un équipement de re-enregistrement et un équipement de tirage ont été produits et installés dans un nombre "d'exchanges" (?). Des films ont été réalisés en grande quantité conformément à nos standards.

A notre point de vue, rien ne justifie la demande réelle faite à toute une industrie de se débarrasser de standards utiles et satisfaisants - à des frais et inconvénients considérables - et, surtout, depuis que l'industrie en question a su se frayer un chemin, fournir des preuves bien définies et que son activité est, en ce moment, extrêmement intense.

Il y a, en outre, dans cette affaire, deux choses à prendre en considération et auxquelles nous n'avons pas fait allusion précédemment mais sur lesquelles nous jugeons, actuellement, à propos d'attirer votre attention. La première comprend la place du film éducatif dans le champ entier. Alors qu'il est proposé que le film éducatif 16 m/m doive avoir, aux ETATS-UNIS, les mêmes STANDARDS que les films industriels ou de divertissement, nous ne pensons pas, toutefois, qu'un quelconque de ces trois groupes : INDUSTRIEL, EDUCATIF ou de DIVERTISSEMENT - puisse établir, à juste titre, des standards ou une demande spéciale de campagne de standardisation de leur part. Nous devons donc vous avouer, pour cette raison, que nous considérerions l'imposition tentée de standards de dimensions choisies uniquement par un groupe éducatif comme une mauvaise politique et une erreur de procédé.

La seconde chose à considérer a trait au PROCEDE de STANDARDISATION. La Société des MOTION PICTURES ENGINEERS est la garantie administrative d'un Comité Partiel de Motion Pictures de l'American Standards Association et est donc une amicale et loyale associée de l'AMERICAN STANDARDS ASSOCIATION. Il est absolument contraire à notre politique de chercher à obtenir des STANDARDS INTERNATIONAUX en dehors du procédé régulier et autorisé. Ce procédé comprend : 1°) l'acceptation du standard par la Société des Motion Pictures Engineers ; 2°) l'acceptation du standard par le Comité Partiel de Motion Pictures et, ensuite, par l'American Standards Association ; et 3°) l'acceptation du standard en

qualité de standard international par l'International Standards Association agissant sur recommandation de l'American Standards Association. Dans l'intérêt d'un procédé régulier et de l'obtention de standards satisfaisants en général, nous nous sentons absolument obligés de nous en tenir à ce procédé pour les standards américains dans notre champ.

Vous comprendrez que nous avons examiné, avec un peu d'étonnement cette façon étrangère d'agir de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF, dans sa tentative d'obtenir des standards internationaux par un procédé totalement différent et uniquement par ses rapports avec le domaine éducatif. Nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé et c'est plutôt comme premier geste amical que nous avons participé - par l'intermédiaire de notre représentant - aux discussions de l'Institut que par conviction que le procédé fût désirable ou praticable. Bien que, cependant, les conclusions obtenues à la CONFERENCE de STRESA soient impraticables et indésirables à notre point de vue et, par conséquent, inacceptables, nous persévérerons fermement dans notre opinion que la formation de STANDARDS INTERNATIONAUX par l'INTERNATIONAL STANDARDS ASSOCIATION, comme décrite ci-dessus est de beaucoup plus pratique et contribuera davantage et beaucoup mieux au bien-être de toutes les branches importantes de l'Industrie cinématographique.

Nous pensons qu'il serait souhaitable - dans l'intérêt d'une compréhension complète - que vous communiquiez cette lettre aux diverses personnes ou organisations intéressées.

Sincèrement vôtre

(signé :) F. GOLDSMITH

COPIE-

I. 13/29

ChD/TP-

1128

25 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
via Lazzaro Spallanzani,
ROME

Mon cher Ami,

Lorsque je vous ai écrit, il y a quelques jours, je n'avais pas encore lu la traduction de la lettre de Mr. GOLDSMITH.

Je trouve, quant à moi, qu'il est impossible d'être plus insolent en si peu de mots, et je ne comprends pas comment Mr. GOLDSMITH, écrivant au Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qu'il sait être un organisme émanant directement de la Société des Nations, a pu se permettre de rédiger sa lettre dans les termes où il l'a fait.

Je viens de consulter le texte des accords intervenus entre les Américains et nous à STRESA, et je trouve dans la façon d'agir de Mr. GOLDSMITH le renouvellement de ce qu'a fait la Société KODAK, après les discussions de BADEN-BADEN.

L'INSTITUT de ROME se trouve, dans tous ceux qu'il représente, victime du désir qu'il a toujours manifesté d'arriver, malgré tout, à une entente avec la Cinématographie américaine. Je ne crois pas, quant à moi, avoir le droit de vous donner des conseils sur l'attitude que vous devez prendre, mais cela me confirme encore davantage - s'il était nécessaire - de la nécessité absolue de résoudre entre nous la question du format unique pour le film d'enseignement.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

(Charles DELAC)

COPIE-

ChD/TP-

25 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
via Lazzaro Spallanzani,
R O M E

Mon cher Ami,

Lorsque je vous ai écrit, il y a quelques jours, je n'avais pas encore lu la traduction de la lettre de Mr. GOLDSMITH.

Je trouve, quant à moi, qu'il est impossible d'être plus insolent en si peu de mots, et je ne comprends pas comment Mr. GOLDSMITH, écrivant au Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qu'il sait être un organisme émanant directement de la Société des Nations, a pu se permettre de rédiger sa lettre dans les termes où il l'a fait.

Je viens de consulter le texte des accords intervenus entre les Américains et nous à STRESA, et je trouve dans la façon d'agir de Mr. GOLDSMITH le renouvellement de ce qu'a fait la Société KODAK, après les discussions de BADEN-BADEN.

L'INSTITUT de ROME se trouve, dans tous ceux qu'il représente, victime du désir qu'il a toujours manifesté d'arriver, malgré tout, à une entente avec la Cinématographie américaine. Je ne crois pas, quant à moi, avoir le droit de vous donner des conseils sur l'attitude que vous devez prendre, mais cela me confirme encore davantage - s'il était nécessaire - de la nécessité absolue de résoudre entre nous la question du format unique pour le film d'enseignement.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

(Charles DELAC)

ChD/TP-

25 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
via Lazzaro Spallanzani,
R O M E

Mon cher Ami,

Lorsque je vous ai écrit, il y a quelques jours, je n'avais pas encore lu la traduction de la lettre de Mr. GOLDSMITH.

Je trouve, quant à moi, qu'il est impossible d'être plus insolent en si peu de mots, et je ne comprends pas comment Mr. GOLDSMITH, écrivant au Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qu'il sait être un organisme émanant directement de la Société des Nations, a pu se permettre de rédiger sa lettre dans les termes où il l'a fait.

Je viens de consulter le texte des accords intervenus entre les Américains et nous à STRESA, et je trouve dans la façon d'agir de Mr. GOLDSMITH le renouvellement de ce qu'a fait la Société KODAK, après les discussions de BADEN-BADEN.

L'INSTITUT de ROME se trouve, dans tous ceux qu'il représente, victime du désir qu'il a toujours manifesté d'arriver, malgré tout, à une entente avec la Cinématographie américaine. Je ne crois pas, quant à moi, avoir le droit de vous donner des conseils sur l'attitude que vous devez prendre, mais cela me confirme encore davantage - s'il était nécessaire - de la nécessité absolue de résoudre entre nous la question du <u>format unique</u> pour le film d'enseignement.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

(Charles DELAC)

COPIE-

ChD/TP-

25 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
via Lazzaro Spallanzani,
ROME

Mon cher Ami,

Lorsque je vous ai écrit, il y a quelques jours, je n'avais pas encore lu la traduction de la lettre de Mr. GOLDSMITH.

Je trouve, quant à moi, qu'il est impossible d'être plus insolent en si peu de mots, et je ne comprends pas comment Mr. GOLDSMITH, écrivant au Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qu'il sait être un organisme émanant directement de la Société des Nations, a pu se permettre de rédiger sa lettre dans les termes où il l'a fait.

Je viens de consulter le texte des accords intervenus entre les Américains et nous à STRESA, et je trouve dans la façon d'agir de Mr. GOLDSMITH le renouvellement de ce qu'a fait la Société KODAK, après les discussions de BADEN-BADEN.

L'INSTITUT de ROME se trouve, dans tous ceux qu'il représente, victime du désir qu'il a toujours manifesté d'arriver, malgré tout, à une entente avec la Cinématographie américaine. Je ne crois pas, quant à moi, avoir le droit de vous donner des conseils sur l'attitude que vous devez prendre, mais cela me confirme encore davantage - s'il était nécessaire - de la nécessité absolue de résoudre entre nous la question du format unique pour le film d'enseignement.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

(Charles DELAC)

ChD/TP-

d. 13/29

1127

22 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher ami,

J'ai bien reçu aujourd'hui votre lettre du 18 octobre ainsi que la lettre que Mr. GOLDSMITH vous a envoyée.

Je suis très heureux des résultats obtenus en la circonstance par l'Institut. Mais, permettez-moi de vous rappeler que ces résultats ne sont que la suite de la décision définitive qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous prenions au sujet du format unique pour le film d'enseignement et d'éducation.

Je vous renouvelle la promesse que vous m'avez faite et j'attends, avec la plus grande impatience non seulement le rapport que vous deviez établir sur cette importante question, mais encore les sanctions qui seront prises contre l'attitude des Américains, afin que nous puissions ensuite examiner à nouveau la question dans toute son ampleur.

J'ai le devoir de vous rappeler l'attitude que Mr. BARRIER et moi nous avons prise lors des discussions de cette question à Stresa, au nom du Gouvernement français, et je ne vois rien, jusqu'à présent, qui ait pu modifier cette attitude.

Bien affectueusement à vous,

(Ch. Delac)

d. 13/29

(COPIE)

ChD/TP-

22 octobre 1934

1127

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher ami,

J'ai bien reçu aujourd'hui votre lettre du 18 octobre ainsi que la lettre que Mr. GOLDSMITH vous a envoyée.

Je suis très heureux des résultats obtenus en la circonstance par l'Institut. Mais, permettez-moi de vous rappeler que ces résultats ne sont que la suite de la décision définitive qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous prenions au sujet du FORMAT UNIQUE pour le FILM D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION.

Je vous renouvelle la promesse que vous m'avez faite et j'attends, avec la plus grande impatience non seulement le RAPPORT que vous deviez établir sur cette importante question, mais encore les sanctions qui seront prises contre l'attitude des AMERICAINS, afin que nous puissions ensuite examiner à nouveau la question dans toute son ampleur.

J'ai le devoir de vous rappeler l'attitude que Mr. BARRIER et moi nous avons prise lors des discussions de cette question à STRESA, au nom du Gouvernement français, et je ne vois rien, jusqu'à présent, qui ait pu modifier cette attitude.

Bien affectueusement à vous,

(Charles DELAC)

(COPIE)

ChD/TP-

22 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher ami,

J'ai bien reçu aujourd'hui votre lettre du 18 octobre ainsi que la lettre que Mr. GOLDSMITH vous a envoyée.

Je suis très heureux des résultats obtenus en la circonstance par l'Institut. Mais, permettez-moi de vous rappeler que ces résultats ne sont que la suite de la décision définitive qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous prenions au sujet du FORMAT UNIQUE pour le FILM D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION.

Je vous renouvelle la promesse que vous m'avez faite et j'attends, avec la plus grande impatience non seulement le RAPPORT que vous deviez établir sur cette importante question, mais encore les sanctions qui seront prises contre l'attitude des AMERICAINS, afin que nous puissions ensuite examiner à nouveau la question dans toute son ampleur.

J'ai le devoir de vous rappeler l'attitude que Mr. BARRIER et moi nous avons prise lors des discussions de cette question à STRESA, au nom du Gouvernement français, et je ne vois rien, jusqu'à présent, qui ait pu modifier cette attitude.

Bien affectueusement à vous,

(Charles DELAC)

(COPIE)

ChD/TP-

22 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher ami,

J'ai bien reçu aujourd'hui votre lettre du 18 octobre ainsi que la lettre que Mr. GOLDSMITH vous a envoyée.

Je suis très heureux des résultats obtenus en la circonstance par l'Institut. Mais, permettez-moi de vous rappeler que ces résultats ne sont que la suite de la décision définitive qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous prenions au sujet du FORMAT UNIQUE pour le FILM D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION.

Je vous renouvelle la promesse que vous m'avez faite et j'attends, avec la plus grande impatience non seulement le RAPPORT que vous deviez établir sur cette importante question, mais encore les sanctions qui seront prises contre l'attitude des AMERICAINS, afin que nous puissions ensuite examiner à nouveau la question dans toute son ampleur.

J'ai le devoir de vous rappeler l'attitude que Mr. BARRIER et moi nous avons prise lors des discussions de cette question à STRESA, au nom du Gouvernement français, et je ne vois rien, jusqu'à présent, qui ait pu modifier cette attitude.

Bien affectueusement à vous,

(Charles DELAC)

(COPIE)

ChD/TP-

22 octobre 1934

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher ami,

J'ai bien reçu aujourd'hui votre lettre du 18 octobre ainsi que la lettre que Mr. GOLDSMITH vous a envoyée.

Je suis très heureux des résultats obtenus en la circonstance par l'Institut. Mais, permettez-moi de vous rappeler que ces résultats ne sont que la suite de la décision définitive qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous prenions au sujet du FORMAT UNIQUE pour le FILM D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION.

Je vous renouvelle la promesse que vous m'avez faite et j'attends, avec la plus grande impatience non seulement le RAPPORT que vous deviez établir sur cette importante question, mais encore les sanctions qui seront prises contre l'attitude des AMERICAINS, afin que nous puissions ensuite examiner à nouveau la question dans toute son ampleur.

J'ai le devoir de vous rappeler l'attitude que Mr. BARRIER et moi nous avons prise lors des discussions de cette question à STRESA, au nom du Gouvernement français, et je ne vois rien, jusqu'à présent, qui ait pu modifier cette attitude.

Bien affectueusement à vous,

(Charles DELAC)

(Copie)

1025 bis — d. 13/29

INSTITUT INTERNATIONAL du CINEMA EDUCATIF

ROME, 18 octobre 1934

M. Ch. DELAC,
Président du Comité fr. de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs Elysées
PARIS, 8e

Cher Monsieur Delac,

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint la lettre que je viens de recevoir de Mr. GOLDSMITH, par laquelle vous verrez que tous mes efforts dans le but d'obtenir l'adhésion des ETATS-UNIS à la formule élaborée à STRESA sont restés sans résultats.

Je considère la lettre de M. GOLDSMITH comme la sanction finale qui doit marquer l'entrée en vigueur définitive de la résolution I, et l'adoption du STANDARD I.C.E. Je pense qu'il serait opportun qu'une déclaration officielle soit faite qui atteste de l'adhésion des pays d'Europe à l'adoption de ce standard, et qu'une propagande la plus large possible devrait aussi être organisée en faveur dudit standard dans les autres pays.

Je voudrais d'autre part savoir si vous ne considérez pas opportun que la question soit portée par les quatre pays : FRANCE, ITALIE, GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE devant la " INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION ", ceci afin d'éviter des interférences et pour convaincre encore une fois les Américains de la portée de la décision prise.

A cette fin, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si la FRANCE fait partie de l'INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION. Si tel est le cas, je serais heureux de connaître le nom de votre délégué, et aussi votre opinion quant à la meilleure procédure à suivre dans le cas qui nous intéresse.

La proposition serait faite par l'I.C.E., d'accord avec les différentes Associations Nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Delac, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO)
Directeur

(Copie)

INSTITUT INTERNATIONAL du CINEMA EDUCATIF

ROME, 18 octobre 1934

M. Ch. DELAC,
Président du Comité Fr. de l'I.C.E..
62, aven. des Champs Elysées
PARIS, 8e

Cher Monsieur Delac,

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint la lettre que je viens de recevoir de Mr. GOLDSMITH, par laquelle vous verrez que tous mes efforts dans le but d'obtenir l'adhésion des ETATS-UNIS à la formule élaborée à GENEVE sont restés sans résultats.

Je considère la lettre de M. GOLDSMITH comme la sanction finale qui doit marquer l'entrée en vigueur définitive de la résolution I, et l'adoption du STANDARD I.C.E.. Je pense qu'il serait opportun qu'une déclaration officielle soit faite qui atteste de l'adhésion des pays d'Europe à l'adoption de ce standard, et qu'une propagande la plus large possible devrait aussi être organisée en faveur dudit standard dans les autres pays.

Je voudrais d'autre part savoir si vous ne considérez pas opportun que la question soit portée par les quatre pays : FRANCE, ITALIE, GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE devant le "INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION", ceci afin d'éviter des interférences et pour convaincre encore une fois les Américains de la portée de la décision prise.

A cette fin, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si la FRANCE fait partie de l'INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION. Si tel est le cas, je serais heureux de connaître le nom de votre délégué, et aussi votre opinion quant à la meilleure procédure à suivre dans le cas qui nous intéresse.

La proposition serait faite par l'I.C.E., d'accord avec les différentes Associations Nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Delac, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO)
Directeur

---

d. 13/29

COPIE de la LETTRE de Mr. de FEO du

1025 bis

ROME, le 18 octobre 1934

Monsieur Charles DELAC,
Président du Comité Français de L'I.C.E.
63, avenue des Champs-Elysées
PARIS (VIIIe)

Cher Monsieur Delac,

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint la lettre que je viens de recevoir de Mr. GOLDSMITH, par laquelle vous verrez que tous mes efforts dans le but d'obtenir l'adhésion des Etats-Unis à la formule élaborée à Stresa sont restés sans résultat.

Je considère la lettre de M. Goldsmith comme la sanction finale qui doit marquer l'entrée en vigueur définitive de la résolution I, et l'adoption du standard I.C.E. Je pense qu'il serait opportun qu'une déclaration officielle soit faite qui atteste de l'adhésion des pays d'Europe à l'adoption de ce standard, et qu'une propagande la plus large possible devrait aussi être organisée en faveur dudit standard dans les autres pays.

Je voudrais d'autre part savoir si vous ne considérez pas opportun que la question soit portée par les quatre pays: France, Italie, Grande-Bretagne et Allemagne, devant la INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION, ceci afin d'éviter des interférences et pour convaincre encore une fois les Américains de la portée de la décision prise.

A cette fin, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si la France fait partie de l'INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATIONS. Si tel est le cas, je serais heureux de connaître le nom de votre délégué, et aussi votre opinion quant à la meilleure procédure à suivre dans le cas qui nous intéresse.

La proposition serait faite par l'I.C.E. d'accord avec les différentes Associations Nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer cher Monsieur DELAC, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luciano de FEO

ROME, le 18 octobre 1954

Monsieur Charles DELAO,
Président du Comité Français de l'I.C.E.
68, avenue des Champs-Elysées
PARIS (VIIIe)

Cher Monsieur Delao,

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint la lettre que je viens de recevoir de Mr. GOLDSMITH, par laquelle vous verrez que tous mes efforts dans le but d'obtenir l'adhésion des Etats-Unis à la formule élaborée à Stresa sont restés sans résultat.

Je considère la lettre de M. Goldsmith comme la manifestation finale qui doit mettre un terme définitive de la résolution I, et l'adoption du standard I.C.E. Je pense qu'il serait opportun qu'une déclaration officielle soit faite qui atteste de l'adhésion des pays d'Europe à l'adoption de ce standard, et qu'une propagande la plus large possible devrait aussi être organisée en faveur dudit standard dans les autres pays.

Je voudrais d'autre part savoir si vous ne considérez pas opportun que la question soit portée par les quatre pays: France, Italie, Grande-Bretagne et Allemagne, devant la INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION, ceci afin d'éviter des interférences et pour compléter encore une fois les démarches de la portée de la décision prise.

A cette fin, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si la France fait partie de l'INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATIONS. Si tel est le cas, je serais heureux de connaître le nom de votre délégué, et aussi votre opinion quant à la meilleure procédure à suivre dans le cas qui nous intéresse.

La proposition serait faite par l'I.C.E. d'accord avec les différentes Associations Nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer cher Monsieur DELAO, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luciano de PRO

(Copie)

INSTITUT INTERNATIONAL du CINEMA EDUCATIF

ROME, 18 octobre 1934

M. Ch. DELAC,
Président du Comité fr. de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs Elysées
PARIS, 8e

Cher Monsieur Delac,

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint la lettre que je viens de recevoir de Mr. GOLDSMITH, par laquelle vous verrez que tous mes efforts dans le but d'obtenir l'adhésion des ETATS-UNIS à la formule élaborée à STRESA sont restés sans résultats.

Je considère la lettre de M. GOLDSMITH comme la sanction finale qui doit marquer l'entrée en vigueur définitive de la résolution I, et l'adoption du STANDARD I.C.E. Je pense qu'il serait opportun qu'une déclaration officielle soit faite qui atteste de l'adhésion des pays d'Europe à l'adoption de ce standard, et qu'une propagande la plus large possible devrait aussi être organisée en faveur dudit standard dans les autres pays.

Je voudrais d'autre part savoir si vous ne considérez pas opportun que la question soit portée par les quatre pays: FRANCE, ITALIE, GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE devant la "INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION", ceci afin d'éviter des interférences et pour convaincre encore une fois les Américains de la portée de la décision prise.

A cette fin, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si la FRANCE fait partie de l'INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION. Si tel est le cas, je serais heureux de connaître le nom de votre délégué, et aussi votre opinion quant à la meilleure procédure à suivre dans le cas qui nous intéresse.

La proposition serait faite par l'I.C.E., d'accord avec les différentes Associations Nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Delac, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO)
Directeur

(Copie)

INSTITUT INTERNATIONAL du CINEMA EDUCATIF

ROME, 18 octobre 1934

M. Ch. DELAC,
Président du Comité fr. de l'I.C.E.,
63, aven. des Champs Elysées
PARIS, 8e

Cher Monsieur Delac,

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint la lettre que je viens de recevoir de Mr. GOLDSMITH, par laquelle vous verrez que tous mes efforts dans le but d'obtenir l'adhésion des ETATS-UNIS à la formule élaborée à STRESA sont restés sans résultats.

Je considère la lettre de M. GOLDSMITH comme la sanction finale qui doit marquer l'entrée en vigueur définitive de la résolution I, et l'adoption du STANDARD I.C.E. Je pense qu'il serait opportun qu'une déclaration officielle soit faite qui atteste de l'adhésion des pays d'Europe à l'adoption de ce standard, et qu'une propagande la plus large possible devrait aussi être organisée en faveur dudit standard dans les autres pays.

Je voudrais d'autre part savoir si vous ne considérez pas opportun que la question soit portée par les quatre pays : FRANCE, ITALIE, GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE devant la " INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION ", ceci afin d'éviter des interférences et pour convaincre encore une fois les Américains de la portée de la décision prise.

A cette fin, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si la FRANCE fait partie de l'INTERNATIONAL STANDARD ASSOCIATION. Si tel est le cas, je serais heureux de connaître le nom de votre délégué, et aussi votre opinion quant à la meilleure procédure à suivre dans le cas qui nous intéresse.

La proposition serait faite par l'I.C.E., d'accord avec les différentes Associations Nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Delac, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO)
Directeur

1115

d. 12/29

25 septembre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Mon cher Ami,

J'ai, en ce moment, des discussions nombreuses avec les différents services intéressés de l'Education Nationale, au sujet de l'introduction de l'enseignement à l'école par le Cinéma.

J'ai l'impression que rien de sérieux ne pourra se faire tant que la question NATAN KODAK n'aura pas été résolue; c'est pourquoi je viens vous demander si votre rapport est terminé, si vous l'avez déjà envoyé en Amérique et si vous n'avez pas trouvé un moyen quelconque de résoudre cette question qui empêche la réalisation de toute l'oeuvre, la plus importante, de l'Institut.

Bien cordialement à vous,

(Copie)

d. 13/29

25 septembre 1934

1115

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'I.I.C.E.
ROME

Mon cher ami,

J'ai, en ce moment, des discussions nombreuses avec les différents services intéressés de l'EDUCATION NATIONALE, au sujet de l'introduction de l'enseignement à l'école par le cinéma.

J'ai l'impression que rien de sérieux ne pourra se faire tant que la question NATAN-KODAK n'aura pas été résolue; c'est pourquoi je viens vous demander si votre rapport est terminé, si vous l'avez déjà envoyé en Amérique et si vous n'avez pas trouvé un moyen quelconque de résoudre cette question qui empêche la réalisation de toute l'oeuvre, la plus importante, de l'Institut.

Bien cordialement à vous

Ch. DELAC

(Copie)

25 septembre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'I.I.C.E.
ROME

Mon cher ami,

J'ai, en ce moment, des discussions nombreuses avec les différents services intéressés de l'EDUCATION NATIONALE, au sujet de l'introduction de l'enseignement à l'école par le cinéma.

J'ai l'impression que rien de sérieux ne pourra se faire tant que la question NATAN-KODAK n'aura pas été résolue; c'est pourquoi je viens vous demander si votre rapport est terminé, si vous l'avez déjà envoyé en Amérique et si vous n'avez pas trouvé un moyen quelconque de résoudre cette question qui empêche la réalisation de toute l'oeuvre, la plus importante, de l'Institut.

Bien cordialement à vous

Ch. DELAC

(Copie)

25 septembre 1934

Monsieur Luciano de FEO
Directeur de l'I.I.C.E.
ROME

Mon cher ami,

J'ai, en ce moment, des discussions nombreuses avec les différents services intéressés de l'EDUCATION NATIONALE, au sujet de l'introduction de l'enseignement à l'école par le cinéma.

J'ai l'impression que rien de sérieux ne pourra se faire tant que la question NATAN-KODAK n'aura pas été résolue; c'est pourquoi je viens vous demander si votre rapport est terminé, si vous l'avez déjà envoyé en Amérique et si vous n'avez pas trouvé un moyen quelconque de résoudre cette question qui empêche la réalisation de toute l'oeuvre, la plus importante, de l'Institut.

Bien cordialement à vous

Ch. DELAC

(Copie)

25 septembre 1935

Monsieur Lustant de DMC
Directeur de l'I.I.G.E.
PARIS

Mon cher ami,

J'ai, en ce moment, des discussions nombreuses avec les différents services intéressés de l'ENNA ATTON NATIONALE, au sujet de l'introduction de l'enseignement à l'école par le cinéma.

J'ai l'impression que rien de sérieux ne pourra se faire tant que la question NATAN-EGDAN n'aura pas été résolue; c'est pourquoi je viens vous demander si votre rapport est terminé, si vous l'avez déjà envoyé en Amérique et si vous n'avez pas trouvé un moyen quelconque de résoudre cette question qui empêche la réalisation de toute l'oeuvre, la plus importante, de l'Institut.

Rien cordialement à vous

Dr. [illegible]

N°3893-
IdF/RC-

I.I.C.E.

ROME, 30 août 1934

1003 13/29

copie p. doss.

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'ICE.,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS

Mon cher ami,

Le retard avec lequel je réponds à votre lettre du 21 court - pour laquelle je vous remercie vivement - dépend de ce que j'ai en vain attendu un coup de téléphone de Lombardo; je l'ai cherché plusieurs fois et on me dit qu'il n'est pas à Rome. J'espère le voir dans quelques jours et l'aider, si cela m'est possible, à retirer "LE PETIT ROI". Vous savez que si je puis vous être utile, ce sera pour moi un réel plaisir. Vous savez combien je m'efforce toujours à resserrer nos rapports d'amitié et les relations entre la France et l'Italie.

1 copie doss. 13/13 Rome

Tout le matériel du Congrès est prêt et j'attends vos instructions sur le mode d'expédition; je pense que la meilleure chose serait de tout envoyer à l'Institut de Coopération Intellectuelle (lequel reçoit constamment des colis de ce genre, comme nous-mêmes du reste, en recevons de Genève et d'ailleurs, sans paiement de frais de douane et sans avoir d'ennuis d'aucune sorte).

Je préparerai dans quelques jours le rapport concernant la fameuse question 16 - 17 1/2 et la nouvelle que vous me donnez au sujet de la décision de PATHE me semble de nature à faciliter la solution définitive du problème.

Présentez, je vous prie, mon cher ami, mes hommages à Madame Delac et croyez, comme toujours, à mes sentiments bien affectueusement dévoués et les meilleurs.

(Luciano de FEO
directeur)

N°3893-
IdF/RG-

I.I.C.E.

ROME, 30 août 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité français de l'ICE.,
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS

Mon cher ami,

Le retard avec lequel je réponds à votre lettre du 21 court - pour laquelle je vous remercie vivement - dépend de ce que j'ai en vain attendu un coup de téléphone de Lombardo; je l'ai cherché plusieurs fois et on me dit qu'il n'est pas à Rome. J'espère le voir dans quelques jours et l'aider, si cela m'est possible, à retirer "LE PETIT ROI". Vous savez que si je puis vous être utile, ce sera pour moi un réel plaisir. Vous savez combien je m'efforce toujours à resserrer nos rapports d'amitié et les relations entre la France et l'Italie.

Tout le matériel du Congrès est prêt et j'attends vos instructions sur le mode d'expédition; je pense que la meilleure chose serait de tout envoyer à l'Institut de Coopération Intellectuelle (lequel reçoit constamment des colis de ce genre, comme nous-mêmes du reste, en recevons de Genève et d'ailleurs, sans paiement de frais de douane et sans avoir d'ennuis d'aucune sorte).

Je préparerai dans quelques jours le rapport concernant la fameuse question 16 - 17 1/2 et la nouvelle que vous me donnez au sujet de la décision de PATHE me semble de nature à faciliter la solution définitive du problème.

Présentez, je vous prie, mon cher ami, mes hommages à Madame Delac et croyez, comme toujkurs, à mes sentiments bien affectusement dévoués et les meilleurs.

(Luciano de FEO
directeur)

L. 13/29

ML/SW-

1091

27 juillet 1934

Monsieur le Président du
CINEMAT-CLUB FRANCAIS
21, rue d'Aumale
PARIS, 9e

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 24 juillet 1934, nous avons l'honneur de vous informer qu'une réunion des industriels a eu lieu à Baden-Baden le 22 mai dernier.

Le communiqué ci-joint vous fournira les renseignements qui ont été transmis à la presse.

La question du film de format réduit a été, à nouveau, examinée au cours d'une réunion du Comité Exécutif de Rome, qui s'est tenue à Stresa le 25 juin.

Dès que la décision définitive aura été portée à notre connaissance, un communiqué à la presse la fera connaître sans retard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire général,

Jean BENOIT-LÉVY

1 pièce jointe-

ML/SW-

27 juillet 1934

Monsieur le Président du
CINEMAT-CLUB FRANCAIS
21, rue d'Aumale
PARIS, 9e

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 24 juillet 1934, nous avons l'honneur de vous informer qu'une réunion des industriels a eu lieu à Baden-Baden le 22 mai dernier.

Le communiqué ci-joint vous fournira les renseignements qui ont été transmis à la presse.

La question du film de format réduit a été, à nouveau, examinée au cours d'une réunion du Comité Exécutif de Rome, qui s'est tenue à Stresa le 25 juin.

Dès que la décision définitive aura été portée à notre connaissance, un communiqué à la presse la fera connaître sans retard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire général,

Jean BENOIT-LÉVY

1 pièce jointe-

Association pour l'Enseignement et le Développement de la Cinégraphie Privée
dite :

cinamat - club - français

Secrétariat : 21, Rue d'Aumale, PARIS (9e)

TÉLÉPHONE : PIGALLE 63-75 — *Autorisation Préfectorale n° 169-879* — CHÈQUES POSTAUX : 886-88 PARIS

cl. 13/29

N° 990

Répondu le 27 juill. 34
V. lettre 1091

Paris le 24 Juillet 1934

INSTITUT INTERNATIONAL
DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
13 bis rue de Mathurins
Paris

Messieurs,

Le Cinamat-Club s'intéressant d'une façon toute particulière à la question des films d'enseignement, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si une décision a été prise au sujet du format de ces films, décision qui devait intervenir avant le 1er Aout suivant les voeux du Congrès de Rome.

Avec mes remerciments anticipés, veuillez, Messieurs, agréer mes sincères salutations.

Le Président

Marcel PONCHON
9bis rue de Maubeuge
Paris 9e

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C. 13/29

LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
N. INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
S. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
T. INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
I. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

L.d.F./R.G./

528

986bis

Monsieur Charles DELAC
Président du Comité Français de l'ICE
63, Avenue des Champs-Elysées
P A R I S. VIII°.

Roma, li 10 Juillet 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

Mon cher ami,

Je vous remercie infiniment pour votre aimable lettre du 5 Juillet 1934. Je comprends parfaitement votre situation et je suis également prêt à accomplir tout mon devoir jusqu'au bout. Il conviendrait cependant de savoir s'il faut donner cours à toutes les tentatives possibles destinées à atteindre un but et ensuite, faire une démarche définitive ou anticiper celle-ci.

Or, j'ai chargé à fond de la question l'Ambassade américaine et de ce fait, le Gouvernement des Etats-Unis ainsi que l'organisation corporative de l'industrie américaine, car la Kodak s'est retranchée derrière la défense d'un intérêt américain lésé.

Je suis retourné - je vous le répète - à la charge et entre autres choses j'ai demandé nettement à l'organisation Hays de profiter de la présence de M. Natan en Amérique pour étudier les possibilités d'un éclaircissement ou d'un accord.

Dans le cas où mes démarches ne devraient avoir aucun résultat, naturellement je me réserve en plein de déployer une action définitive avec la direction de la Kodak de Londres, mais je voulais éviter(ce qui m'a déjà été communiqué) qu'à Londres on me réponde très courtoisement et aimablement (je le répète, la chose m'a été signalée!) que le rapport des dirigeants de Berlin aussi bien que celui des dirigeants de Londres a été transmis aux autorités supérieures américaines et desquelles on attend des instructions à ce sujet. Une semblable réponse laisserait tout en l'air et ne donnerait aucun résultat.

C'est pour les raisons exposées ci-dessus que je voulais attendre quelques jours - dans l'attente de,la réussite de la chose et vu la part que l'Ambassade a pris également à la question - avant de fixer la date de mon voyage à Londres. Je le répète, j'estime que c'est là une tactique que je trouve très habile.

Je suis certain que vous serez parfaitement d'accord en cela avec moi.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués.

(Dr. L. de Feo - Directeur)

S.D.N.

I.I.C.E.

986bis

d 13/29

LdF/RG-
32.8 -

ROME, 10 juillet 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité fr. de l'I.C.E.
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie infiniment pour votre aimable lettre du 5 juillet 1934. Je comprends parfaitement votre situation et je suis également prêt à accomplir tout mon devoir jusqu'au bout. Il conviendrait cependant de savoir s'il faut donner cours à toutes les tentatives possibles destinées à atteindre un but et ensuite, faire une démarche définitive ou anticiper celle-ci.

Or, j'ai chargé à fond de la question l'AMBASSADE AMERICAINE et de ce fait, le Gouvernement des ETATS-UNIS ainsi que l'organisation corporative de l'industrie américaine, car la KODAK s'est retranchée derrière la défense d'un intérêt américain lésé.

Je suis retourné - je vous le répète - à la charge et entre autres choses, j'ai demandé nettement à l'organisation HAYES de profiter de la présence de M. NATAN en AMERIQUE pour étudier les possibilités d'un éclaircissement ou d'un accord.

Dans le cas où mes démarches ne devraient avoir aucun résultat, naturellement je me réserve en plein de déployer une action définitive avec la direction de la KODAK de Londres, mais je voulais éviter (ce qui m'a déjà été communiqué) qu'à Londres on me réponde très courtoisement et aimablement (je le répète, la chose m'a été signalée !) que le rapport des dirigeants de [illegible] Berlin aussi bien que celui des dirigeants de Londres a été transmis aux autorités supérieures américaines et desquelles on attend des instructions à ce sujet. Une semblable réponse laisserait tout en l'air et ne donnerait aucun résultat.

C'est pour les raisons exposées ci-dessus que je voulais attendre quelques jours - dans l'attente de la réussite de la chose et vu la part que l'Ambassade a pris également à la question - avant de fixer la date de mon voyage à Londres. Je le répète, j'estime que c'est là une tactique que je trouve très habile.

Je suis certain que vous serez parfaitement d'accord en cela avec moi.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués.

(Dr. L. de FEO)
directeur

S.D.N.

I.I.C.E.

LdF/RG-
32.8 -

ROME, 10 juillet 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité fr. de l'I.C.E.
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie infiniment pour votre aimable lettre du 5 juillet 1934. Je comprends parfaitement votre situation et je suis également prêt à accomplir tout mon devoir jusqu'au bout. Il conviendrait cependant de savoir s'il faut donner cours à toutes les tentatives possibles destinées à atteindre un but et ensuite, faire une démarche définitive ou anticiper celle-ci.

Or, j'ai chargé à fond de la question l'AMBASSADE AMERICAINE et de ce fait, le Gouvernement des ETATS-UNIS ainsi que l'organisation corporative de l'industrie américaine, car la KODAK s'est retranchée derrière la défense d'un intérêt américain lésé.

Je suis retourné - je vous le répète - à la charge et entre autres choses, j'ai demandé nettement à l'organisation HAYES de profiter de la présence de M. NATAN en AMERIQUE pour étudier les possibilités d'un éclaircissement ou d'un accord.

Dans le cas où mes démarches ne devraient avoir aucun résultat, naturellement je me réserve en plein de déployer une action définitive avec la direction de la KODAK de Londres, mais je voulais éviter (ce qui m'a déjà été communiqué) qu'à Londres on me réponde très courtoisement et aimablement (je le répète, la chose m'a été signalée !) que le rapport des dirigeants de [redacted] Berlin aussi bien que celui des dirigeants de Londres a été transmis aux autorités supérieures américaines et desquelles on attend des instructions à ce sujet. Une semblable réponse laisserait tout en l'air et ne donnerait aucun résultat.

C'est pour les raisons exposées ci-dessus que je voulais attendre quelques jours - dans l'attente de la réussite de la chose et vu la part que l'Ambassade a pris également à la question - avant de fixer la date de mon voyage à Londres. Je le répète, j'estime que c'est là une tactique que je trouve très habile.

Je suis certain que vous serez parfaitement d'accord en cela avec moi.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués.

(Dr. L. de FEO)
directeur

S.D.N.

I.I.C.E.

LdF/RG-
32.8 -

ROME, 10 juillet 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité fr. de l'I.C.E.
63, aven. des Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

Je vous remercie infiniment pour votre aimable lettre du 5 juillet 1934. Je comprends parfaitement votre situation et je suis également prêt à accomplir tout mon devoir jusqu'au bout. Il conviendrait cependant de savoir s'il faut donner cours à toutes les tentatives possibles destinées à atteindre un but et ensuite, faire une démarche définitive ou anticiper celle-ci.

Or, j'ai chargé à fond de la question l'AMBASSADE AMERICAINE et de ce fait, le Gouvernement des ETATS-UNIS ainsi que l'organisation corporative de l'industrie américaine, car la KODAK s'est retranchée derrière la défense d'un intérêt américain lésé.

Je suis retourné - je vous le répète - à la charge et entre autres choses, j'ai demandé nettement à l'organisation HAYES de profiter de la présence de M. NATAN en AMERIQUE pour étudier les possibilités d'un éclaircissement ou d'un accord.

Dans le cas où mes démarches ne devraient avoir aucun résultat, naturellement je me réserve en plein de déployer une action définitive avec la direction de la KODAK de Londres, mais je voulais éviter (ce qui m'a déjà été communiqué) qu'à Londres on me réponde très courtoisement et aimablement (je le répète, la chose m'a été signalée !) que le rapport des dirigeants de [redacted] Berlin aussi bien que celui des dirigeants de Londres a été transmis aux autorités supérieures américaines et desquelles on attend des instructions à ce sujet. Une semblable réponse laisserait tout en l'air et ne donnerait aucun résultat.

C'est pour les raisons exposées ci-dessus que je voulais attendre quelques jours - dans l'attente de la réussite de la chose et vu la part que l'Ambassade a pris également à la question - avant de fixer la date de mon voyage à Londres. Je le répète, j'estime que c'est là une tactique que je trouve très habile.

Je suis certain que vous serez parfaitement d'accord en cela avec moi.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments très dévoués.

(Dr. L. de FEO)
directeur

SOCIETE DES NATIONS

L. 18/29

1069

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF

STRESA, 25 Juin 1934

Monsieur le Directeur
Dr. Lucien de FEO
I.C.E.

Monsieur le Directeur,

Nous vous remettons ci-inclus les deux résolutions adoptées par la Commission des Experts.

Dans le cas où la deuxième résolution acceptée par les cinq Experts ne serait pas déclarée valable, dans un temps raisonnable, la première résolution des quatre Experts deviendrait définitive.

Pour permettre au délégué des ETATS-UNIS d'accepter la résolution N° 2, les délégués de l'ANGLETERRE, de l'ALLEMAGNE, de la FRANCE et de l'ITALIE, sont disposés à accepter que l'emplacement de l'émulsion pour les films positifs soit semblable à l'emplacement de l'émulsion des films inversés, c'est-à-dire que les films soient projetés avec l'émulsion du côté de l'objectif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

R E S O L U T I O N

des QUATRE EXPERTS

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant - comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN - qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16m/m et le 17,5m/m, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16m/m en discussion

considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de format réduit dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

considérant que les explications du technicien délégué de l'U.S.A en faveur du 16m/m SMPE et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand,

considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16m/m soit établi en prenant comme base le film de 35m/m soit pour la trace sonore, soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter pour le film 16m/m un standard ayant comme caractéristiques les mesures du standard SMPE, mais avec la trace du sonore placée comme dans le film de 35m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le standard SMPE d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce standard établi sous le patronage de l'Institut International du Cinématographe Educatif pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. les films de couleurs genre KODAK, etc.

R E S O L U T I O N

des Cinq Experts

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à STRESA les 24 & 25 Juin 1934,

ayant pris en considération :

1) Les résultats de la Conférence de BADEN-BADEN d'après lesquels ils n'ont pas à s'occuper du format 17,5m/m mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16m/m en vue d'en obtenir l'unification;

2) Les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du film substandard pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

Après avoir étudié la documentation réunie et les explications données notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires

Ont décidé de présenter à S.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par le British Film Institute, les Deutsche Industrie Norman et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le film de 35m/m en raison des avantages positifs que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination I.C.E.;

d) pour la position de l'émulsion sur le film laisser toute liberté tout en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E.

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

A. 13/29

(Copie)

1069

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF

STRESA, 25 juin 1934

Monsieur le Directeur
Dr. Lucien de FEO
I.C.E.

Monsieur le Directeur,

Nous vous remettons ci-inclus les deux résolutions adoptées par la Commission des Experts.

Dans le cas où la deuxième résolution acceptée par les cinq experts ne serait pas déclarée valable, dans un temps raisonnable, la première résolution des quatre experts deviendrait définitive.

Pour permettre au délégué des ETATS-UNIS d'accepter la résolution n° 2-, les délégués de l'ANGLETERRE, de l'ALLEMAGNE, de la FRANCE et de l'ITALIE, sont disposés à accepter que l'emplacement de l'émulsion pour les films positifs soit semblable à l'emplacement de l'émulsion des films inversés, c'est-à-dire que les films soient projetés avec l'émulsion du côté de l'objectif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

(Copie)

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF

STRESA, 25 juin 1934

Monsieur le Directeur
Dr. Lucien de FEO
I.C.E.

Monsieur le Directeur,

Nous vous remettons ci-inclus les deux résolutions adoptées par la Commission des Experts.

Dans le cas où la deuxième résolution acceptée par les cinq experts ne serait pas déclarée valable, dans un temps raisonnable, la première résolution des quatre experts deviendrait définitive.

Pour permettre au délégué des ETATS-UNIS d'accepter la résolution n° 2-, les délégués de l'ANGLETERRE, de l'ALLEMAGNE, de la FRANCE et de l'ITALIE, sont disposés à accepter que l'emplacement de l'émulsion pour les films positifs soit semblable à l'emplacement de l'émulsion des films inversés, c'est-à-dire que les films soient projetés avec l'émulsion du côté de l'objectif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

(Copie)

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF

STRESA, 25 juin 1934

Monsieur le Directeur
Dr. Lucien de FEO
I.C.E.

Monsieur le Directeur,

Nous vous remettons ci-inclus les deux résolutions adoptées par la Commission des Experts.

Dans le cas où la deuxième résolution acceptée par les cinq experts ne serait pas déclarée valable, dans un temps raisonnable, la première résolution des quatre experts deviendrait définitive.

Pour permettre au délégué des ETATS-UNIS d'accepter la résolution n° 2-, les délégués de l'ANGLETERRE, de l'ALLEMAGNE, de la FRANCE et de l'ITALIE, sont disposés à accepter que l'emplacement de l'émulsion pour les films positifs soit semblable à l'emplacement de l'émulsion des films inversés, c'est-à-dire que les films soient projetés avec l'émulsion du côté de l'objectif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

R E S O L U T I O N

des QUATRE EXPERTS

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant - comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN - qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17 m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16 m/m en discussion,

considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

considérant que les explications du technicien délégué de l'U.S.A. en faveur du 16 m/m SMPE et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand,

considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16 m/m soit établi en prenant comme base le film de 35 m/m soit pour la trace sonore, soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter pour le film 16 m/m un STANDARD ayant comme caractéristiques les mesures du STANDARD SMPE, mais avec la trace du sonore placée comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le STANDARD SMPE d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce STANDARD établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard ICE les films de couleurs genre KODAK, etc.

RESOLUTION

des QUATRE EXPERTS

RESOLUTION

des QUATRE EXPERTS

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant - comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN - qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17 m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16 m/m en discussion,

considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

considérant que les explications du technicien délégué de l'U.S.A. en faveur du 16 m/m SMPE et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand,

considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16 m/m soit établi en prenant comme base le film de 35 m/m soit pour la trace sonore, soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter pour le film 16 m/m un STANDARD ayant comme caractéristiques les mesures du STANDARD SMPE, mais avec la trace du sonore placée comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le STANDARD SMPE d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce STANDARD établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard ICE les films de couleurs genre KODAK, etc.

R E S O L U T I O N

des QUATRE EXPERTS

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant - comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN - qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17 m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16 m/m en discussion,

considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

considérant que les explications du technicien délégué de l'U.S.A. en faveur du 16 m/m SMPE et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand,

considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16 m/m soit établi en prenant comme base le film de 35 m/m soit pour la trace sonore, soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

préposent à la Conférence d'adopter pour le film 16 m/m un STANDARD ayant comme caractéristiques les mesures du STANDARD SMPE, mais avec la trace du sonore placée comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le STANDARD SMPE d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce STANDARD établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard ICE les films de couleurs genre KODAK, etc.

R E S O L U T I O N

des QUATRE EXPERTS

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant - comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN - qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17 m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16 m/m en discussion,

considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

considérant que les explications du technicien délégué de l'U.S.A. en faveur du 16 m/m SMPE et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand,

considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16 m/m soit établi en prenant comme base le film de 35 m/m soit pour la trace sonore, soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

préposent à la Conférence d'adopter pour le film 16 m/m un STANDARD ayant comme caractéristiques les mesures du STANDARD SMPE, mais avec la trace du sonore placée comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le STANDARD SMPE d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce STANDARD établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard ICE les films de couleurs genre KODAK, etc.

RESOLUTION

des QUATRE EXPERTS

Les techniciens délégués de l'ALLEMAGNE, de l'ANGLETERRE, de la FRANCE et de l'ITALIE, considérant - comme l'a décidé la Conférence de BADEN-BADEN - qu'ils n'ont pas à intervenir dans le choix entre le 16 m/m et le 17 m/m 5, mais simplement à donner leur avis sur la valeur des deux systèmes de 16 m/m en discussion,

considérant qu'ils ont pour mission d'envisager l'emploi du film de FORMAT REDUIT dans l'enseignement avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur,

considérant que les explications du technicien délégué de l'U.S.A. en faveur du 16 m/m SMPE et que la discussion générale qui s'en est suivie n'a apporté aucune preuve manifeste de la supériorité technique et pratique de ce procédé sur celui proposé par le délégué allemand,

considérant qu'il y a un intérêt capital à ce que le film 16 m/m soit établi en prenant comme base le film de 35 m/m soit pour la trace sonore, soit pour le côté de l'émulsion,

considérant que la position de la trace sonore reste toujours à la même place que le film positif soit obtenu par tirage ou par inversion,

proposent à la Conférence d'adopter pour le film 16 m/m un STANDARD ayant comme caractéristiques les mesures du STANDARD SMPE, mais avec la trace du sonore placée comme dans le film de 35 m/m.

Cette solution peut d'autant plus facilement être adoptée que plusieurs dispositifs optiques très simples peuvent permettre au film établi d'après le STANDARD SMPE d'être projeté normalement sur les appareils établis d'après cette proposition et réciproquement.

Ce STANDARD établi sous le patronage de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF pourrait être désigné sous les initiales I.C.E.

Les techniciens recommandent à la Conférence d'engager les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard ICE les films de couleurs genre KODAK, etc.

R E S O L U T I O N

des cinq Experts.

-- : --

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à STRESA, les 24 et 25 juin 1934,

ayant pris en considération :

1) les résultats de la CONFERENCE de BADEN-BADEN d'après lesquels ils n'ont pas à s'occuper du FORMAT 17,5 m/m, mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16 m/m, en vue d'obtenir l'unification;

2) les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du FILM SUB-STANDARD pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur;

Après avoir étudié la documentation réunie et les explications données notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires,

Ont décidé de présenter à S.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par la BRITISH FILM INSTITUTE, les DEUTSCHE INDUSTRIE NORMAN et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE, sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16 m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le film de 35 m/m, en raison des avantages positifs que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination "I. C. E."

d) pour la position de l'émulsion sur le film, laisser toute liberté tout en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E.;

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

R É S O L U T I O N

des cinq Experts.

-- : --

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à GENEVE, les 24 et 25 juin 1926,

ayant pris en considération :

1) les résultats de la CONFERENCE de HAGUE-PARIS d'après lesquels il n'ont pas à s'occuper du NORMAL 17,5 m/m, mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16 m/m, en vue d'obtenir l'unification;

2) les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du FILM SONORE pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur;

Après avoir étudié la documentation réunie et les compilations fournies notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires,

Ont décidé de présenter à C.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par la BRITISH FILM INSTITUTE, les DEUTSCHE INDUSTRIE NORMEN et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE, sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le FILM de 35 m/m, en raison des avantages possibles que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination "I. C. E."

d) pour la position de l'émulsion sur le film, laisser toute liberté en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E.;

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique de son un dispositif de réglage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par lumière standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

R E S O L U T I O N

des cinq Experts.

-- : --

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à STRESA, les 24 et 25 juin 1934,

ayant pris en considération :

1) les résultats de la CONFERENCE de BADEN-BADEN d'après lesquels ils n'ont pas à s'occuper du FORMAT 17,5 m/m, mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16 m/m, en vue d'obtenir l'unification;

2) les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du FILM SUB-STANDARD pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur;

Après avoir étudié la documentation réunie et les explications données notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires,

Ont décidé de présenter à S.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par la BRITISH FILM INSTITUTE, les DEUTSCHE INDUSTRIE NORMAN et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE, sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16 m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le film de 35 m/m, en raison des avantages positifs que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination "I. C. E."

d) pour la position de l'émulsion sur le film, laisser toute liberté tout en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E;;

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

R E S O L U T I O N

des cinq Experts.

-- : --

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à STRESA, les 24 et 25 juin 1934,

ayant pris en considération :

1) les résultats de la CONFERENCE de BADEN-BADEN d'après lesquels ils n'ont pas à s'occuper du FORMAT 17,5 m/m, mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16 m/m, en vue d'obtenir l'unification;

2) les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du FILM SUB-STANDARD pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur;

Après avoir étudié la documentation réunie et les explications données notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires,

Ont décidé de présenter à S.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par la BRITISH FILM INSTITUTE, les DEUTSCHE INDUSTRIE NORMAN et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE, sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16 m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le film de 35 m/m, en raison des avantages positifs que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination "I. C. E."

d) pour la position de l'émulsion sur le film, laisser toute liberté tout en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E;;

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

R E S O L U T I O N

des cinq Experts.

-- : --

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à STRESA, les 24 et 25 juin 1934,

ayant pris en considération :

1) les résultats de la CONFERENCE de BADEN-BADEN d'après lesquels ils n'ont pas à s'occuper du FORMAT 17,5 m/m, mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16 m/m, en vue d'obtenir l'unification;

2) les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du FILM SUB-STANDARD pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur;

Après avoir étudié la documentation réunie et les explications données notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires,

Ont décidé de présenter à S.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par la BRITISH FILM INSTITUTE, les DEUTSCHE INDUSTRIE NORMAN et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE, sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16 m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le film de 35 m/m, en raison des avantages positifs que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination "I. C. E."

d) pour la position de l'émulsion sur le film, laisser toute liberté tout en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E.;

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

R E S O L U T I O N

des cinq Experts.

-- : --

Les experts techniques nommés par l'I.C.E. et représentant l'ALLEMAGNE, les ETATS-UNIS, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE réunis à STRESA, les 24 et 25 juin 1934,

ayant pris en considération :

1) les résultats de la CONFERENCE de BADEN-BADEN d'après lesquels ils n'ont pas à s'occuper du FORMAT 17,5 m/m, mais uniquement des différences existant entre les standards relatifs au format 16 m/m, en vue d'obtenir l'unification;

2) les délibérations de l'I.C.E. d'après lesquelles ils ont à prendre une décision sur la base des éléments techniques afin de donner la solution la meilleure aux problèmes du FILM SUB-STANDARD pour le cinéma d'instruction et d'éducation avant de se préoccuper de l'utilisation de ce format pour le cinéma d'amateur;

Après avoir étudié la documentation réunie et les explications données notamment par les techniciens américains et allemands présents aux travaux préliminaires,

Ont décidé de présenter à S.E. le Président de l'I.C.E. les résolutions suivantes :

a) pour les dimensions, adopter en principe les dimensions choisies par la SMPE et acceptées par la BRITISH FILM INSTITUTE, les DEUTSCHE INDUSTRIE NORMAN et par des constructeurs importants en FRANCE et en ITALIE, sauf introduire, après enquête, les dimensions et caractéristiques pour la piste sonore conformément à la proposition soumise à l'I.C.E.;

b) pour la position de la piste sonore adopter pour le film de 16 m/m celle qui correspond à la pratique et au standard courants pour le film de 35 m/m, en raison des avantages positifs que cette solution présente et de l'absence de toute raison sérieuse pour justifier une modification dans le film d'instruction et d'éducation;

c) donner au standard ainsi établi la dénomination "I. C. E."

d) pour la position de l'émulsion sur le film, laisser toute liberté tout en recommandant qu'une position soit choisie et adoptée de préférence par les soins de l'I.C.E;;

e) d'engager tous les constructeurs à monter sur le système optique du son un dispositif de règlage simple permettant de passer indifféremment sur n'importe quels appareils des films ayant leur émulsion soit d'un côté, soit de l'autre, ce qui permettrait de passer indistinctement les films par contact ou par inversion standard SMPE ou standard I.C.E. et les films de couleurs.

---

d. 13/29

télégramme envoyé le ..... (date ?)
par M. Ch. DELAC
à M. L. de FEO

Après avoir consulté NATAN puis vous affirmer de façon catégorique que KODAK n'a jamais donné signe de vie, que AGFA délégué France m'a simplement déclaré qu'il fera ce que fera KODAK sans plus. NATAN a tenu tous les engagements pris à BADEN. Pense impossible réunion STRESA sans solution question réellement établie à BADEN; suis votre disposition pour toute démarche mais impossible discuter si KODAK AGFA refusent discussion. Suggère réunion intéressés avant STRESA.

---

télégramme envoyé le .....

par M. Ch. DELAC

à M. L. de FEO

Après avoir consulté NATAN puis vous affirmer de façon catégorique que KODAK n'a jamais donné signe de vie, que AGFA délégué France m'a simplement déclaré qu'il fera ce que fera KODAK sans plus. NATAN a tenu tous les engagements pris à BADEN. Pense impossible réunion STRESA sans solution question réellement établie à BADEN; suis votre disposition pour toute démarche mais impossible discuter si KODAK AGFA refusent discussion. Suggère réunion intéressés avant STRESA.

---

télégramme envoyé le .....

par M. Ch. DELAC

à M. L. de FEO

Après avoir consulté NATAN puis vous affirmer de façon catégorique que KODAK n'a jamais donné signe de vie, que AGFA délégué France m'a simplement déclaré qu'il fera ce que fera KODAK sans plus. NATAN a tenu tous les engagements pris à BADEN. Pense impossible réunion STRESA sans solution question réellement établie à BADEN; suis votre disposition pour toute démarche mais impossible discuter si KODAK AGFA refusent discussion. Suggère réunion intéressés avant STRESA.

ChD/TP-

1064

d. 13/29

8 juin 1934

Monsieur de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Via Lazzaro Spallanzani
R O M E

Mon cher ami,

Aujourd'hui, vendredi 8 juin, nous n'avons aucune nouvelle ni d'Agfa, ni de Kodak; N'EAY est parti en Amérique et la situation reste exactement au point où nous l'avons laissée en quittant Baden - Baden.

Vous comprendrez qu'il ne sera pas possible d'arriver à Stresa le 25 juin, sans autre décision que celle de Baden - Baden. La situation se trouverait alors être ou celle qui est résultée du Congrès de Rome ou celle encore plus précaire qui serait le résultat de Baden-Baden, puisque, en définitive, nous aurions à déclarer qu'au lieu du seul d'un accord, celui-ci n'a pu être établi et que, dès lors, heureusement, chacun reprendrait sa liberté pour faire ce qu'il voudrait.

Je sais bien que l'Institut peut décider ce que bon lui semble, mais que l'Institut ne peut agir que par persuasion. Il y aurait, à mon sens, pour son prestige même le plus grand danger à ce qu'il prenne position, alors que les industriels et peut-être même certains états feraient le contraire de ce qu'il recommande.

Si véritablement il existait chez Kodak et chez Agfa une volonté d'entente, je crois que rien ne serait perdu et que tout pourrait s'arranger avant le 25; mais, si au contraire, la lenteur actuelle se poursuivait encore, il faudrait, à mon sens, reporter à une date ultérieure la réunion de Stresa.

Je serais très heureux de savoir votre avis sur cette question.

Comme je vous l'ai dit par téléphone, je con-

time à chercher un expert, mais je vous avoue ne pas trouver. Je ne peux le prendre ni chez Pathé, qui fait du 17 m/m, ni chez Debrie, qui fait du 16 m/m et je ne vois pas un technicien qui puisse vous donner satisfaction en dehors de ceux qui sont employés chez les fabricants.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Copie)

cl - 13/29

ChD/TP-

8 juin 1934

1064

Monsieur L. de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
ROME

Mon cher ami,

Aujourd'hui, vendredi 8 juin, nous n'avons aucune nouvelle ni d'AGFA, ni de KODAK; NATAN est parti en Amérique et la situation reste exactement au point où nous l'avons laissée en quittant BADEN-BADEN.

Vous comprendrez qu'il ne sera pas possible d'arriver à STRESA le 25 JUIN, sans autre décision que celle de BADEN-BADEN. La situation se trouverait alors être ou celle qui est résultée du CONGRES de ROME ou celle encore plus préciare qui serait le résultat de BADEN-BADEN, puisque, en définitive, nous aurions à déclarer qu'arrivés au seuil d'un accord, celui-ci n'a pu être établi et que, dès lors, nécessairement, chacun reprendrait sa liberté pour faire ce qu'il voudrait.

Je sais bien que l' Institut peut décider ce que bon lui semble, mais que l' Institut ne peut agir que par persuasion. Il y aurait, à mon sens, pour son prestige même le plus grand danger à ce qu'il prenne position, alors que les industriels et peut-être même certains Etats feraient le contraire de ce qu'il recommande.

Si véritablement il existait chez KODAK et chez AGFA une velléité d'entente, je crois que rien ne serait perdu et que tout pourrait s'arranger avant le 25; mais, si au contraire, la lenteur actuelle se poursuivait encore, il faudrait, à mon sens, remettre à une date ultérieure la réunion de STRESA.

Je serais très heureux de savoir votre avis sur cette question.

Comme je vous l'ait dit par téléphone, je continue à chercher un expert, mais je vous avoue ne pas trouver. Je ne peux le prendre ni chez PATHÉ, qui fait du 17 m/m, ni chez DEBRIE qui fait du 16 m/m, et je ne vois pas un technicien qui puisse vous donner satisfaction en dehors de ceux qui sont employés chez les fabricants.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Ch. DELAC)

(Copie)

ChD/TP-

8 juin 1934

Monsieur L. de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
ROME

Mon cher ami,

Aujourd'hui, vendredi 8 juin, nous n'avons aucune nouvelle ni d'AGFA, ni de KODAK; NATAN est parti en Amérique et la situation reste exactement au point où nous l'avons laissée en quittant BADEN-BADEN.

Vous comprendrez qu'il ne sera pas possible d'arriver à STRESA le 25 JUIN, sans autre décision que celle de BADEN-BADEN. La situation se trouverait alors être ou celle qui est résultée du CONGRES de ROME ou celle encore plus préciare qui serait le résultat de BADEN-BADEN, puisque, en définitive, nous aurions à déclarer qu'arrivés au seuil d'un accord, celui-ci n'a pu être établi et que, dès lors, nécessairement, chacun reprendrait sa liberté pour faire ce qu'il voudrait.

Je sais bien que l' Institut peut décider ce que bon lui semble, mais que l' Institut ne peut agir que par persuasion. Il y aurait, à mon sens, pour son prestige même le plus grand danger à ce qu'il prenne position, alors que les industriels et peut-être même certains Etats feraient le contraire de ce qu'il recommande.

Si véritablement il existait chez KODAK et chez AGFA une velléité d'entente, je crois que rien ne serait perdu et que tout pourrait s'arranger avant le 25; mais, si au contraire, la lenteur actuelle se poursuivait encore, il faudrait, à mon sens, remettre à une date ultérieure la réunion de STRESA.

Je serais très heureux de savoir votre avis sur cette question.

Comme je vous l'ait dit par téléphone, je <u>continue à chercher un expert</u>, mais je vous avoue ne pas trouver. Je ne peux le prendre ni chez PATHÉ, qui fait du 17 m/m, ni chez DEBRIE qui fait du 16 m/m, et je ne vois pas un technicien qui puisse vous donner satisfaction en dehors de ceux qui sont employés chez les fabricants.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Ch. DELAC)

(Copie) ChD/TP-

8 juin 1934

Monsieur L. de FEO,
Directeur de l'I.I.C.E.
ROME

Mon cher ami,

Aujourd'hui, vendredi 8 juin, nous n'avons aucune nouvelle ni d'AGFA, ni de KODAK; NATAN est parti en Amérique et la situation reste exactement au point où nous l'avons laissée en quittant BADEN-BADEN.

Vous comprendrez qu'il ne sera pas possible d'arriver à STRESA le 25 JUIN, sans autre décision que celle de BADEN-BADEN. La situation se trouverait alors être ou celle qui est résultée du CONGRES de ROME ou celle encore plus préciare qui serait le résultat de BADEN-BADEN, puisque, en définitive, nous aurions à déclarer qu'arrivés au seuil d'un accord, celui-ci n'a pu être établi et que, dès lors, nécessairement, chacun reprendrait sa liberté pour faire ce qu'il voudrait.

Je sais bien que l' Institut peut décider ce que bon lui semble, mais que l' Institut ne peut agir que par persuasion. Il y aurait, à mon sens, pour son prestige même le plus grand danger à ce qu'il prenne position, alors que les industriels et peut-être même certains Etats feraient le contraire de ce qu'il recommande.

Si véritablement il existait chez KODAK et chez AGFA une velléité d'entente, je crois que rien ne serait perdu et que tout pourrait s'arranger avant le 25; mais, si au contraire, la lenteur actuelle se poursuivait encore, il faudrait, à mon sens, remettre à une date ultérieure la réunion de STRESA.

Je serais très heureux de savoir votre avis sur cette question.

Comme je vous l'ait dit par téléphone, je continue à chercher un expert, mais je vous avoue ne pas trouver. Je ne peux le prendre ni chez PATHÉ, qui fait du 17 m/m, ni chez DEBRIE qui fait du 16 m/m, et je ne vois pas un technicien qui puisse vous donner satisfaction en dehors de ceux qui sont employés chez les fabricants.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Ch. DELAC)

SOCIÉTÉ DES NATIONS cl. 18/29 LEAGUE OF NATIONS

2647 J. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
L.d.F./R.G./ C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

965

Monsieur Charles DELAC
Président du Comité Français de l'ICE
63, Avenue des Champs-Elysées
PARIS. VIII°.

Rome, 1° Juin 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Mon cher ami,

A l'occasion de la prochaine réunion de la Conférence de Stresa, l'Institut, dans le but de pouvoir arriver à des résultats pratiques et définitifs et, espèrons-le, unanimes, comme nous le désirons tous pour le choix du format 16mm. qui devrait etre éventuellement adopté d'après l'avis de la Conférence de Stresa concernant ce système sub-standard, a décidé de convoquer pour le 22 Juin à Stresa, une petite réunion de techniciens qui puissent discuter à fond - avec des arguments nettement techniques et pratiques - la question et proposer à la Conférence un rapport précis qui puisse tenir compte de toute la situation et qui soit - lui aussi - accepté à l'unanimité.

Dans ce but, je vous serais particulièrement et extremement reconnaissant si vous vouliez bien envoyer pour le 22 Juin à Stresa un technicien d'une valeur exceptionnelle et reconnue, de votre pays, lequel serait pleinement au courant des deux types et des deux systèmes ainsi qu'au courant des tendances industrielles de votre pays et qu'il puisse à cet effet et dans ce petit comité restreint d'experts, discuter amplement la question et soutenir techniquement son point de vue.

Ce technicien pourra éventuellement se faire accompagner aussi de ses propres experts, lesquels pourraient rester à ses cotés; mais j'estime que la première et la plus essentielle des choses est le choix d'un technicien d'une valeur toute particulière.

Les procès-verbaux de la réunion de ce Comité technique seront rédigés in extenso spécialement afin qu'ils demeurent en tant que document technique probant des décisions qu'en définitive, la réunion de Stresa, pourra adopter, ou prendre.

Je vous saurais le plus grand gré de bien vouloir m'informer aussitot que possible de votre décision à ce sujet et en vous remerciant bien vivement à l'avance, veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

Ancien de Feo

(Dr. L. de Feo - Directeur)

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

(COPIE)

S.D.N. INSTITUT de ROME

n° 2647-
LdF/RG-

ROME, 1er juin 1934

965

l. 12/29

Monsieur Ch. DELAC,
Présid. du Comité franç. de l'I.C.E.,
63, Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

A l'occasion de la prochaine réunion de la CONFERENCE de STRESA, l'Institut, dans le but de pouvoir arriver à des résultats pratiques et définitifs, espérons-le, unanimes, comme nous le désirons tous pour le choix du FORMAT 16 m/m, qui devrait être éventuellement adopté d'après l'avis de la CONFERENCE de STRESA concernant ce système Sub-standard, a décidé de convoquer pour le 22 JUIN à STRESA, une petite réunion de techniciens qui puissent discuter à fond - avec des arguments nettement techniques et pratiques - la question et proposer à la Conférence un rapport précis qui puisse tenir compte de toute la situation et qui soit - lui aussi - accepté à l'unanimité.

Dans ce but, je vous serais particulièrement et extrêmement reconnaissant si vous vouliez bien envoyer pour le 22 JUIN à STRESA un technicien d'une valeur exceptionnelle et reconnue, de votre pays, lequel serait pleinement au courant des deux types et des deux systèmes ainsi qu'au courant des tendances industrielles de votre pays et qu'il puisse à cet effet et dans ce petit Comité restreint d'experts, discuter amplement la question et soutenir techniquement son point de vue.

Ce technicien pourra éventuellement se faire accompagner aussi de ses propres experts, lesquels pourraient rester à ses côtés; mais j'estime que la première et la plus essentielle des choses est le choix d'un technicien d'une valeur toute particulière.

Les procès-verbaux de la réunion de ce Comité technique seront rédigés in-extenso spécialement afin qu'ils demeurent en tant que document technique probant des décisions qu'en définitive, la réunion de STRESA, pourra adopter ou prendre.

Je vous saurais le plus grand gré de bien vouloir m'informer aussitôt que possible de votre décision à ce sujet et en vous remerciant bien vivement à l'avance, veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO
directeur)

(COPIE)

S.D.K. INSTITUT de ROME

---

n° 2647-
LdF/RG-

ROME, 1er juin 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Président du Comité franç. de l'I.C.S.,
43, Champs-Elysées

PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

A l'occasion de la prochaine réunion de la CONFERENCE de STRESA, l'Institut, dans le but de pouvoir arriver à des résultats pratiques et définitifs, espérons-le, unanimes, comme nous le désirons tous pour le choix du FORMAT 16 m/m, qui devrait être éventuellement adopté d'après l'avis de la CONFERENCE de STRESA concernant ce système Sub-standard, a décidé de convoquer pour le 28 JUIN à STRESA, une petite réunion de techniciens qui puissent discuter à fond - avec des arguments nettement techniques et pratiques - la question et proposer à la Conférence un rapport précis qui puisse tenir compte de toute la situation et qui soit - lui aussi - accepté à l'unanimité.

Dans ce but, je vous serais particulièrement et extrêmement reconnaissant si vous vouliez bien envoyer pour le 28 JUIN à STRESA un technicien d'une valeur exceptionnelle et reconnue, de votre pays, lequel serait pleinement au courant des deux types et des deux systèmes ainsi qu'au courant des tendances industrielles de votre pays et qu'il puisse à cet effet et dans ce petit Comité restreint d'experts, discuter amplement la question et soutenir techniquement son point de vue.

Ce technicien pourra éventuellement se faire accompagner aussi de ses propres experts, lesquels pourraient rester à ses côtés; mais j'estime que la première et la plus essentielle des choses est le choix d'un technicien d'une valeur toute particulière.

Les procès-verbaux de la réunion de ce Comité technique seront rédigés in-extenso spécialement afin qu'ils demeurent en tant que document technique probant des décisions qu'en définitive, la réunion de STRESA, pourra adopter ou prendre.

Je vous saurais le plus grand gré de bien vouloir m'informer aussitôt que possible de votre décision à ce sujet et en vous remerciant bien vivement à l'avance, veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de MEO
directeur)

(COPIE)

S.D.N. INSTITUT de ROME

n° 2647-
LdF/RG-

ROME, 1er juin 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Présid. du Comité franç. de l'I.C.E.,
63, Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

A l'occasion de la prochaine réunion de la CONFERENCE de STRESA, l'Institut, dans le but de pouvoir arriver à des résultats pratiques et définitifs, espérons-le, unanimes, comme nous le désirons tous pour le choix du FORMAT 16 m/m, qui devrait être éventuellement adopté d'après l'avis de la CONFERENCE de STRESA concernant ce système Sub-standard, a décidé de convoquer pour le 22 JUIN à STRESA, une petite réunion de techniciens qui puissent discuter à fond - avec des arguments nettement techniques et pratiques - la question et proposer à la Conférence un rapport précis qui puisse tenir compte de toute la situation et qui soit - lui aussi - accepté à l'unanimité.

Dans ce but, je vous serais particulièrement et extrêmement reconnaissant si vous vouliez bien envoyer pour le 22 JUIN à STRESA un technicien d'une valeur exceptionnelle et reconnue, de votre pays, lequel serait pleinement au courant des deux types et des deux systèmes ainsi qu'au courant des tendances industrielles de votre pays et qu'il puisse à cet effet et dans ce petit Comité restreint d'experts, discuter amplement la question et soutenir techniquement son point de vue.

Ce technicien pourra éventuellement se faire accompagner aussi de ses propres experts, lesquels pourraient rester à ses côtés; mais j'estime que la première et la plus essentielle des choses est le choix d'un technicien d'une valeur toute particulière.

Les procès-verbaux de la réunion de ce Comité technique seront rédigés in-extenso spécialement afin qu'ils demeurent en tant que document technique probant des décisions qu'en définitive, la réunion de STRESA, pourra adopter ou prendre.

Je vous saurais le plus grand gré de bien vouloir m'informer aussitôt que possible de votre décision à ce sujet et en vous remerciant bien vivement à l'avance, veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO
directeur)

(COPIE)

S.D.N. INSTITUT de ROME

n° 2647-
LdF/RG-

ROME, 1er juin 1934

Monsieur Ch. DELAC,
Présid. du Comité franç. de l'I.C.E.,
63, Champs-Elysées
PARIS, VIIIe

Mon cher ami,

A l'occasion de la prochaine réunion de la CONFERENCE de STRESA l'Institut, dans le but de pouvoir arriver à des résultats pratiques et définitifs, espérons-le, unanimes, comme nous le désirons tous pour le choix du FORMAT 16 m/m, qui devrait être éventuellement adopté d'après l'avis de la CONFERENCE de STRESA concernant ce système Sub-standard, a décidé de convoquer pour le 22 JUIN à STRESA, une petite réunion de techniciens qui puissent discuter à fond - avec des arguments nettement techniques et pratiques - la question et proposer à la Conférence un rapport précis qui puisse tenir compte de toute la situation et qui soit - lui aussi - accepté à l'unanimité.

Dans ce but, je vous serais particulièrement et extrêmement reconnaissant si vous vouliez bien envoyer pour le 22 JUIN à STRESA un technicien d'une valeur exceptionnelle et reconnue, de votre pays, lequel serait pleinement au courant des deux types et des deux systèmes ainsi qu'au courant des tendances industrielles de votre pays et qu'il puisse à cet effet et dans ce petit Comité restreint d'experts, discuter amplement la question et soutenir techniquement son point de vue.

Ce technicien pourra éventuellement se faire accompagner aussi de ses propres experts, lesquels pourraient rester à ses côtés; mais j'estime que la première et la plus essentielle des choses est le choix d'un technicien d'une valeur toute particulière.

Les procès-verbaux de la réunion de ce Comité technique seront rédigés in-extenso spécialement afin qu'ils demeurent en tant que document technique probant des décisions qu'en définitive, la réunion de STRESA, pourra adopter ou prendre.

Je vous saurais le plus grand gré de bien vouloir m'informer aussitôt que possible de votre décision à ce sujet et en vous remerciant bien vivement à l'avance, veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

(Luciano de FEO
directeur)

SOCIÉTÉ DES NATIONS

d. 13/29

LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
L.d.F./R.G./ C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

2645

962 bis

Monsieur Charles DELAC
Président du Comité Français de l'ICE
63, Avenue des Champs-Elysées
P A R I S. VIII°.

Rome, I° Juin 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Lettre transmise le 12 avril 1935

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité Technique et Consultatif est convoqué à Stresa pour le 25 Juin 1934 à 10 h, et je vous communiquerai le lieu de cette réunion dans quelques jours lorsque je vous adresserai tous les documents nécessaires.

La convocation de ce Comité - qui aura lieu en meme temps que la réunion du Conseil d'Administration de l'Institut - outre de consacrer les débuts des travaux du nouvel organe de l'Institut, servira aussi pour discuter et règler dans ses moindres détails le problème si important de la standardisation du film à format réduit en ce qui concerne le film d'enseignement et les caractèristiques particulières de celui-ci, problème qui - au cours de la récente réunion de Baden-Baden - a été conduit au seuil de sa solution définitive.

J'aurai soin de vous transmettre également dans quelques jours les renseignements exacts concernant les hotels et les conditions spéciales de séjour que l'Institut compte pouvoir obtenir.

Dans le vif espoir que vous ne manquerez pas d'assister à cette réunion, avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus sincères et très dévoués.

Riccio de Feo

(Dr. L. de Feo - Secrétaire du Comité)

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

SOCIÉTÉ DES NATIONS bis d. 13/29 LEAGUE OF NATIONS

962

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

L.d.F./R.G./

2646

Roma, Iº Juin 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Lettre transmise le 12 avril 1935

Monsieur Charles DELAC
Président du Comité Français de l'ICE
63, Avenue des Champs-Elysées
P A R I S. VIIIº.

Mon cher ami,

Tout d'abord je tiens à vous dire combien j'ai regretté en rentrant à Baden-Baden de n'avoir pu vous revoir ainsi que notre ami M. Natan, comme il avait été entendu. Je désire cependant vous témoigner - à peine de retour à Rome - à vous personnellement, mon cher ami et aussi à M. Natan, ma profonde et affectueuse reconnaissance et celle également de l'Institut, d'avoir rendu possible ce que nous attendions depuis de nombreuses années et qui était toujours discuté en vain. Merci au nom de nous tous!

J'ai la conviction d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir afin que les intérets logiques, moraux et matériels puissent etre défendus. Et je suis pret à continuer à faire tout ce qui me sera demandé. Mais j'ai aussi l'impression que dès ce jour un avenir plus grand s'ouvre à la France et à la Pathé-Natan qui, sans aucun doute, saura - grace à la compétence et à l'intelligence de son chef et aussi à son enthousiasme pour la cause - se mettre immédiatement à la tete du nouveau mouvement, sans retard d'aucune sorte.

Je vous renouvelle encore mes bien sincères remerciements et ce sera avec plaisir que je vous reverrai sous peu à Stresa.

Croyez, je vous prie, mon cher ami, à mes sentiments dévoués.

(Dr. L. de Feo - Directeur)

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

SOCIÉTÉ DES NATIONS

cl. 13/29

LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
E. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
C. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

L.d.F./R.G./ 963

2636

Rome, le 1º Juin 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur M.C. LEBRUN
Secrétaire Général par intérim
du Comité Français de l'I.C.E.
13 bis, Rue des Mathurins
P A R I S. IXº.

Adresse Télégraphique „ Intercine „ Roma

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 Mai 1934 et je vous en remercie.

Pour ce qui concerne la demande de Monsieur JANMOULLE, je pense que vous aurez sans doute été informé des résultats de la réunion de Baden-Baden et du grand succès que celle-ci a obtenu et aussi du bon espoir que nous avons que tout sera décidé pour le mieux à Stresa où doit avoir lieu une réunion du Comité Technique et Consultatif, le 25 Juin 1934.

Par conséquent il me semble qu'il serait opportun d'attendre les résultats de la dite réunion (pour ce qui a trait au choix du type de 16mm. pour ce qui concerne la position de la colonne sonore).

Je suis heureux de vous donner ces nouvelles, mais je tiens à vous dire que je vous ai cherché en vain à Paris avec MM. Michetti et de Maria; votre téléphone donnait toujours le signal libre, mais personne ne répondait. Avec M. Delac aussi, pendant les courts moments de mon séjour dans la capitale, nous avons essayé de vous atteindre, mais toujours sans succès. Je le regrette bien vivement.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs et très dévoués.

(Dr. L. de Feo - Directeur)

CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE de la CINÉMATOGRAPHIE 13 bis, Rue des Mathurins PARIS

30-5-34

PRIERE D'INSERER

Le Comité Français de l'Institut International du Cinématographe Educatif, nous communique le procès-verbal adopté à Baden-Baden, à la suite de la conférence qui vient de se tenir dans cette ville:

Pour donner suite à un voeu émis par le Congrès International du Cinématographe d'Enseignement et d'Education de Rome, une conférence s'est réunie à Baden-Baden, sous la présidence du Dr.Scheuermann, Président de la Reichsfilmkammer, en vue de l'examen des questions relatives à l'unification, entre les formats I6 et I7.5 m/m, des films destinés à l'enseignement.

Cette conférence groupa les représentants de cinq des principaux pays producteurs dans le domaine du cinématographe: Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie. Après un échange de vues auquel prirent part, notamment, les représentants des industries intéressées, la conférence a été heureuse d'enregistrer un accord unanime sur l'adoption d'un format unique.

Certaines des modalités de cet accord feront encore l'objet de négociations complémentaires dont les résultats seront communiqués à l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Les organes directeurs de l'Institut et son comité consultatif et technique, qui se réuniront le 25 Juin, seront donc à même de se prononcer définitivement sur le format adopté, ainsi que sur toutes les autres particularités caractéristiques de ce format.

d. 13/29

SW-

1063.

28 mai 1934

Monsieur L. de FEO,
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-dessous, à toutes fins utiles, copie d'une lettre de M. E. JANMOULLE, 2 rue Ernotte, à WATERMAEL (Belgique) :

" Comité Français de l'I.C.E."
Paris,

"Monsieur,

"Il me serait agréable de connaître "votre opinion quant au format convenant le "mieux pour le cinéma éducatif des écoles; en "particulier, est-il désirable de prévoir le "commentaire en sonore ?

"Croyez-vous qu'il existe un débouché "pour de courts dessins animés représentant "le fonctionnement de pompes, machines à va-"peur, etc.?

"Je suis désireux de recevoir votre "REVUE que j'ai vue annoncée, mais que je ne "parviens pas à me procurer.

"Avec mes vifs remerciements, je vous "prie d'agréer, Monsieur, mes salutations dis-"tinguées."

" E. JANMOULLE."

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus dévoué

Pour le Président,
La Secrétaire,

E. Janmoulle
2 rue Ernotte
Watermael.
(Belgique).

le 22/5/34

N° 956

Répondu le 28/5/34

Comité Français du Cinéma Educatif
19 bis rue des Mathurins
Paris.

Monsieur,

Il me serait agréable de connaître votre opinion quant au format convenant le mieux pour le cinéma éducatif des écoles; en particulier, est-il désirable de prévoir le commentaire en sonore?

Croyez-vous qu'il existe un débouché pour de courts dessins animés représentant le fonctionnement de pompes, machines à vapeur, etc?

Je suis désireux de recevoir votre Revue que j'ai vue annoncée, mais que je parviens pas à me procurer.

Avec mes vifs remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salut ations distinguées.

E. Janmoulle

la lettre originale est classée dossier 13/12-

951 cl 13/29

Extrait d'une lettre de M. de FEO

à M. LEBRUN (Secrét. génér. p.i.)

en date du 16 MAI 1934

--:-:-:-:-:--

Mon cher ami,

Je compte être à Paris mardi 22 courant et je descendrai à l'Hôtel Scribe. Je resterai à Paris environ 24 heures pour en repartir le lendemain à 13 heures pour LONDRES et poursuivre ensuite mon voyage jusqu'à BADEN-BADEN. Je vous serais extrêmement reconnaissant de vouloir bien en informer notre cher ami M. DELAC.

J'aimerais vivement et j'ai un besoin urgent de vous voir non seulement pour parler avec vous de nombreuses questions qui se réfèrent à notre travail, mais tout particulièrement .....

.....

L.de FEO

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

d. 13/29

N° 950

I. E. C.

ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

L.d.F./R.G./

2443

Roma, 14 Mai 1934.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur Charles DELAC
Président du Comité Français de l'ICE
63, Avenue des Champs-Elysées
P A R I S. VIII°.

Adresse Télégraphique "Intercine", Roma

Monsieur le Président,

A la suite d'une lettre que j'ai reçue de Monsieur J.W. BROWN, Directeur de la British Film Institute, j'ai l'honneur de vous informer que les deux délégués Anglais qui ont été désignés pour assister à la réunion de Baden-Baden, sont les suivants:

Captain Paul KIMBERLEY, de la British Kinematograph Society,

et J.W. BROWN, Directeur du British Film Institute.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

(Dr. L. de Feo - Directeur)

La copie originale est classée dossier 13/13-
BIENNALE de VENISE

---

d. 13/29

1049

EXTRAIT d'une LETTRE de M. DELAC
à M. de FEO
en date du 5 mai 1934

.....

M. SCHEUERMANN m'écrit également au sujet de notre réunion de BADEN-BADEN et il me propose que nous nous trouvions tous au même hôtel, ce qui me paraît tout à fait pratique.

J'attends de vos nouvelles et vous prie de croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

signé : Charles DELAC

ChD/TP-

cl. 13/29

1051

5 mai 1934

Monsieur le Dr. SCHEUERMANN
Président du [illegible]
[illegible], Bendlerstr.
B E R L I N

Mon cher Président,

Je n'ai pas manqué de faire connaître le voeu du Congrès, au sujet des films sportifs, au Président des Jeux Olympiques qui, est, d'ailleurs un de nos bons amis, et je crois que, de ce côté, tout le nécessaire sera fait.

Vous avez dû certainement recevoir, comme moi, une lettre de Mr. de [illegible], au sujet de Baden-Baden.

Je vous envoie ci-inclus copie de ma réponse, afin que vous voyez dans quel esprit les Français désirent assister à cette conférence.

Je suis tout à fait d'accord avec vous : qu'il est bon que nous nous trouvions tous au même hôtel, et je voulais justement vous prier - tout au moins en ce qui concerne les Français - de faire faire par vos services tout le nécessaire, afin que nous ayons là-bas, nos chambres préparées.

En dehors de Mr. [illegible] et de moi, il y aura certainement Mr. [illegible] et peut-être un autre expert dont je vous donnerai le nom.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

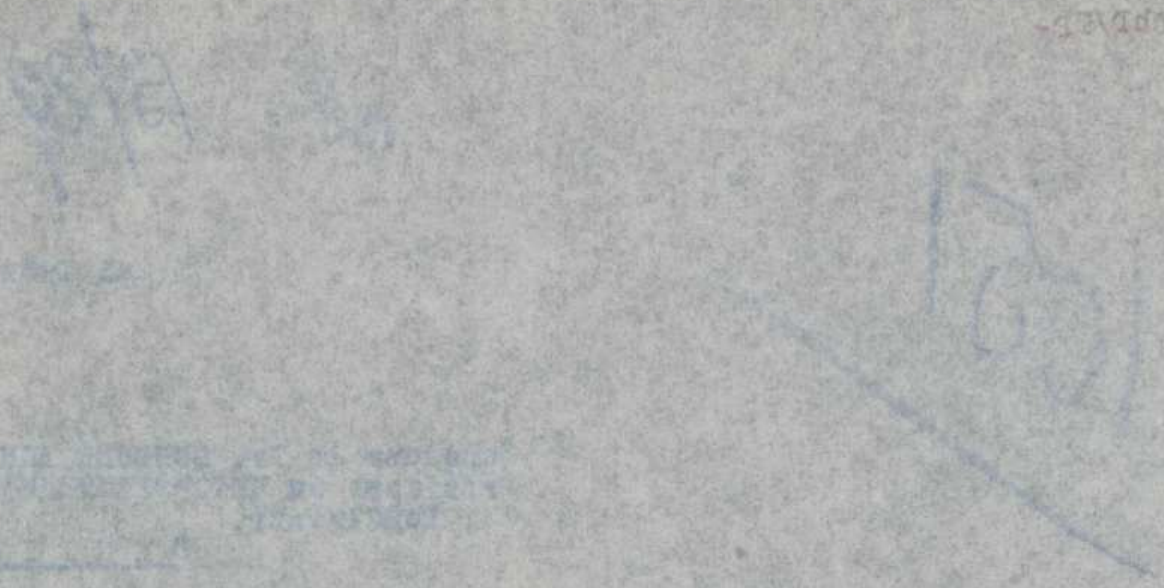

SECRÉTARIAT FRANÇAIS
du
CONGRÈS INTERNATIONAL
Rome 1934

IIème SECTION - Vème COMMISSION

T E C H N I Q U E.

(PROJET de RESOLUTION soumis au CONGRES, par la PRESIDENCE, sur la proposition de plusieurs délégations)

Le CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'ENSEIGNEMENT,

Convaincu que l'UNIFICATION du FORMAT REDUIT des FILMS serait l'un des moyens les plus efficaces de favoriser l'enseignement par le cinématographe et, plus généralement, la diffusion du film éducatif,

Constatant que les négociations poursuivies depuis plusieurs années sur ce point n'ont pu aboutir à un accord entre les groupements intéressés des producteurs,

Prend acte avec satisfaction des déclarations desquelles il résulte qu'un sincère désir d'entente s'est manifesté et estime qu'il y a lieu d'encourager les efforts déjà accomplis.

Prie les organes directeurs de l'Institut international du Cinématographe éducatif de provoquer et d'organiser une rencontre des représentants des groupements intéressés, de désigner les personnes qui seront appelées à prendre part à cette réunion et de recommander les sujets de discussion et les méthodes de travail qui paraîtront correspondre au but poursuivi.

Le Congrès demande aux organes directeurs de l'Institut et notamment à son Comité Technique de vouloir bien prendre toutes dispositions nécessaires afin que la solution attendue intervienne avant le 1er AOUT 1934. Dans l'intervalle, il serait souhaitable que les Gouvernements ou Administrations scolaires responsables veuillent bien s'abstenir de toute mesure pouvant préjuger de la décision finale.

SECRÉTARIAT FRANÇAIS
du
CONGRÈS INTERNATIONAL
Rome 1934

IIème SECTION - Vème COMMISSION

T E C H N I Q U E.

(PROJET de RESOLUTION soumis au CONGRES, par la PRESIDENCE, sur la proposition de plusieurs délégations)

Le CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'ENSEIGNEMENT,

Convaincu que l'UNIFICATION du FORMAT REDUIT des FILMS serait l'un des moyens les plus efficaces de favoriser l'enseignement par le cinématographe et, plus généralement, la diffusion du film éducatif,

Constatant que les négociations poursuivies depuis plusieurs années sur ce point n'ont pu aboutir à un accord entre les groupements intéressés des producteurs,

Prend acte avec satisfaction des déclarations desquelles il résulte qu'un sincère désir d'entente s'est manifesté et estime qu'il y a lieu d'encourager les efforts déjà accomplis.

Prie les organes directeurs de l'Institut international du Cinématographe éducatif de provoquer et d'organiser une rencontre des représentants des groupements intéressés, de désigner les personnes qui seront appelées à prendre part à cette réunion et de recommander les sujets de discussion et les méthodes de travail qui paraîtront correspondre au but poursuivi.

Le Congrès demande aux organes directeurs de l'Institut et notamment à son Comité Technique de vouloir bien prendre toutes dispositions nécessaires afin que la solution attendue intervienne avant le 1er AOUT 1934. Dans l'intervalle, il serait souhaitable que les Gouvernements ou Administrations scolaires responsables veuillent bien s'abstenir de toute mesure pouvant préjuger de la décision finale.

---

la Chambre Intern.le du Film d'Enseignement de Bâle

CIRCULAIRE TRAITANT DE LA POSITION PRISE PAR I.L.K.
DANS LA QUESTION DU FILM ETROIT

SUR L'EXECUTION TECHNIQUE DE L'APPAREILLAGE PROPOSE
POUR FILM ETROIT.-

-:-:-:-

Après publication de notre circulaire n°I du I8 Mars I932, au sujet de l'application d'un nouvel appareillage pour film étroit à l'usage des écoles, des suggestions nous ont été faites qui nous engagent à préciser certains points :

a) l'éclairage
b) les mesures et les prix des carters que nous avons proposés

I° - L'ECLAIRAGE :

Quoique nos conclusions soient applicables à tous les formats, il est préférable au point de vue technique, dans l'appareillage que nous préconisons, de nous en tenir uniquement au format réduit. Nous nous basons sur un fait qui ne peut plus prêter à discussion : c'est que l'avenir pour le film d'enseignement appartient au film étroit. Cette restriction aux formats sous-standard, n'exclut cependant pas la construction pour le film normal et pour lui seul, d'un appareillage similaire.

Des limites ont été données aux formats des films que nous placerons entre 9,5 et I7,5mm. Nous aurions donc les grandeurs d'images suivantes :

PATHE BABY : 9,5 mm	environ 6 x 8 mm
AGFA ou KODAK : I6 mm	" 7,5 x I0 mm
PATHE RURAL : I7,5 mm	9 x I2,5 mm

Avec ces données, la question d'éclairage ne devrait pas présenter de trop grandes difficultés. Les arguments qui suivent n'apportent rien de neuf en la matière. Ils doivent uniquement rappeler des faits connus.

La luminosité d'un écran est fonction en premier lieu de la quantité de lumière qui peut être concentrée dans la fenêtre sous un angle de projection utile. N'est prise en considération en temps que cône de lumière utile que la partie de la lumière qui traverse la fenêtre et l'objectif. Une telle concentration de lumière ne peut avoir lieu uniquement que d'après des lois purement optiques. Dans une fenêtre de dimensions données, ne peut être concentrée utilement que la lumière émanant d'une source lumineuse de surface donnée.

Nous référant aux expériences de A.JOACHIM & H.SCHERING (EKINOTEDNIK I930 cahier 2) si on place par exemple dans un appareil construit et calculé pour format I7,5 un film plus étroit, les images dans la fenêtre seront éclairées avec la même intensité. Serait alors perdue la lumière qui à cause de la fenêtre plus petite, serait projetée sur les bords, car la lampe ~~étant~~ est un peu trop forte pour la forme plus petite de l'image.

./.

Il en résulte que le format plus petit est aussi bien éclairé que s'il était projeté sur un appareil spécialement calculé pour ce format. Il est bien entendu que les grandeurs des écrans correspondent aux grandeurs des images des films.

Nous référant à l'exposé du Docteur IMHOF "Basler Berichte I930 N°I, on peut déduire que dans les derniers projecteurs pour film étroit la qualité du dispositif d'éclairage est poussée à tel point que l'on peut parler d'un rendement atteignant le maximum qui pratiquement ne peut être dépassé sans l'emploi de dispositifs d'un luxe déraisonnable.

Une grande partie des projecteurs pour film étroit se trouvant sur le marché, ne répondent pas à ces exigences. L'appareillage préconisé par nous devrait avoir le rendement lumineux maximum que l'on puisse atteindre techniquement. A cette condition, il n'est pas nécessaire d'avoir des types d'appareils différents pour les différents formats étroits. Le type pour le format le plus grand serait également suffisant pour les formats plus petits. Un appareil spécial pour le film plus petit ne pourrait améliorer cette luminosité. Il pourrait en résulter uniquement une petite économie en courant électrique. On pourrait employer pour le petit format une lampe à incandescence avec une surface lumineuse un peu plus petite. L'économie d'un dispositif d'éclairage ne joue pas un rôle important dans le cinéma scolaire. Il est ainsi indifférent que l'appareillage donne 250 ou 400 Watts. Si des avantages sensibles peuvent être atteints, on peut négliger la quantité de courant employé.

2° - CARTERS :

Peu de films d'enseignement dépassent en standard 300 mètres ce qui correspond

à en I7,5mm à I50 mètres
en I6 mm à I20 mètres
en 9,5mm à I20 mètres

sur ces bases le diamètre de bobine nécessaire serait

pour le film de I7,5mm I3 centimèt. pour 75 mètres de film
pour le film de I6 et 9,5mm I2 centimèt. pour 60 mètres de film

Nous rappelons que nous avions proposé de placer le film en deux parties dans des carters, une partie par la tête et l'autre par la fin. Pendant qu'une partie se déroule en projection, l'autre serait réenrouler car les deux films tournant parallèlement sont couplés sur le même axe. Ensuite, le carter serait retourné de sorte que les deux axes se remplaçant mutuellement, la deuxième partie du film sera prête à être projetée. Au lieu d'un film de I20 mètres en deux parties, on pourrait de cette façon, placer deux films de 60 mètres chaque, ce qui se recommande souvent au point de vue didactique. La perte de temps pour retourner le carter n'est pas plus grande que

le changement d'une image dans un appareil de projection fixe. Il faut également très peu de temps pour un changement complet de carter, de sorte qu'un film d'une certaine longueur peut très bien être logé dans deux ou plusieurs carters. On remarque qu'il n'existe plus de perte de temps pour amorcer et réembobiner les films. En tout et pour tout, une bobine de douze centimètres de diamètre devrait être suffisante en toutes circonstances. En format RURAL le temps de projection serait quelque peu moindre que pour les formats plus petits et correspondrait à 240 mètres standard. La distance entre les deux axes de bobines, devra être telle que sur chacune puisse s'enrouler 30 mètres de film sans se toucher mutuellement. On arrive à un carter de dimensions : I9 x I5 x 4. Un tel carter pourrait être fabriqué de façon convenable en série, pour un prix de : I5 Francs Or. Le film d'environ I20 mètres, qui s'y trouverait, a, au cours d'aujourd'hui, une valeur d'au moins : 60 Francs Or, de sorte qu'un carter comme celui quenous proposons, en considérant son absolue sécurité et sa commodité d'emploi ainsi que la conservation prolongée du film serait facilement amortissable. Le film étant abîmé pour une raison quelconque hors d'usage, le carter peut à nouveau être rechargé. C'est un fait économique qui subsistera encore longtemps dans la location des films scolaires et qui est d'importance.

Même des carters à prix élevé, comme ceux que nous préconisons, peuvent être amortissables s'ils sont construits de façon telle que le film en cellulo puisse y être placé et mis en service de location.

Nous sommes persuadés que des carters de ce genre, remplissant les plus rigoureuses exigences légales peuvent être construits. Nous aurions un vif intérêt à réintroduire le film cellulo dans l'enseignement, car alors le prix des films serait proportionnellement plus bas. D'après les tarifs valables aujourd'hui, le prix du film cellulo serait le I/4 du prix du film ininflammable, de sorte que même à première vue, un carter coûteux pourrait être amorti. Ceux qui se sont occupés pratiquement de location de film savent que la vitalité d'un film en cellulo est sensiblement supérieure à celle du film ininflammable. Dans la cinématographie scolaire le Caeterum censeo est : la plus grande économie avec le meilleur rendement technique.

On peut encore ajouter au problème du carter que celui-ci serait construit de façon telle à pouvoir être facilement ouvert par le loueur. Cette opération sera nécessaire de temps en temps afin de nettoyer la poussière de film qui se serait déposée. Il serait aussi recommandable de chromer les couloirs de la fenêtre car d'après des expériences, le chrome possède la propriété de se laisser bien polir ainsi que la propriété de très mauvaise adhésion pour tous corps qui voudraient s'y coller. Dans ces conditions, un dépôt du film n'est presque pas à craindre.

-;-;-;-;-

CIRCULAIRE TRAITANT DE LA POSITION PRISE PAR LA CHAMBRE INTERNATIONALE DE FILM D'ENSEIGNEMENT DE BALE DANS LA QUESTION DU FILM ETROIT

SUR L'EXECUTION TECHNIQUE DE L'APPAREILLAGE PROPOSE POUR FILM ETROIT.

Après publication de notre circulaire n° I du I8 mars I932, au sujet de l'application d'un nouvel appareillage pour film étroit à l'usage des écoles, des suggestions nous ont été faites qui nous engagent à préciser certains points :

a) l'éclairage
b) les mesures et les prix des carters que nous avons proposés

I° - L'ECLAIRAGE :

Quoique nos conclusions soient applicables à tous les formats, il est préférable au point de vue technique, dans l'appareillage que nous préconisons, de nous en tenir uniquement au format réduit. Nous nous basons sur un fait qui ne peut plus prêter à discussion : c'est que l'avenir pour le film d'enseignement appartient au film étroit Cette restriction aux formats sous-standard, n'exclut cependant pas la construction pour le film normal et pour lui seul, d'un appareillage similaire.

Des limites ont été données aux formats des films que nous placerons entre 9,5 et I7,5 mm. Nous aurions donc les grandeurs d'images suivantes :

PATHE BABY : 9,5 mm	environ 6 x 8 mm
AGFA ou KODAK : I6 mm	" 7,5 x I0 mm
PATHE RURAL : I7,5 mm	" 9 x I2,5 mm

Avec ces données, la question d'éclairage ne devrait pas présenter de trop grandes difficultés. Les arguments qui suivent n'apportent rien de neuf en la matière. Ils doivent uniquement rappeler des faits connus.

La luminosité d'un écran est fonction en premier lieu de la quantité de lumière qui peut être concentrée dans la fenêtre sous un angle de projection utile. N'est prise en considération en temps que cône de lumière utile que la partie de la lumière qui traverse la fenêtre et l'objectif. Une telle concentration de lumière ne peut avoir lieu uniquement que d'après des lois purement optiques. Dans une fenêtre de dimensions données, ne peut être concentrée utilement que la lumière émanant d'une source lumineuse de surface donnée.

Nous référant aux expériences de A.JOACHIM & H.SCHERING (EKINOTEDNIK I930 cahier 2) si on place par exemple dans un appareil construit et calculé pour format I7,5 un film plus étroit, les images dans la fenêtre seront éclairées avec la même intensité. Serait alors perdue la lumière qui à cause de la fenêtre plus petite, serait projetée sur les bords, car la lampe est un peu trop forte pour la forme plus petite de l'image.

/...

Il en résulte que le format plus petit est aussi bien éclairé que s'il était projeté sur un appareil spécialement calculé pour ce format. Il est bien entendu que les grandeurs des écrans correspondent aux grandeurs des images des films.

Nous référant à l'exposé du Docteur IMHOF "Basler Berichte I930 N° I, on peut déduire que dans les derniers projecteurs pour film étroit la qualité du dispositif d'éclairage est poussée à tel point que l'on peut parler d'un rendement atteignant le maximum qui pratiquement ne peut être dépassé sans l'emploi de dispositifs d'un luxe déraisonnable.

Une grande partie des projecteurs pour film étroit se trouvant sur le marché, ne répondent pas à ces exigences. L'appareillage préconisé par nous devrait avoir le rendement lumineux maximum que l'on puisse atteindre techniquement. A cette condition, il n'est pas nécessaire d'avoir des types d'appareils différents pour les différents formats étroits. Le type pour le format le plus grand serait également suffisant pour les formats plus petits. Un appareil spécial pour le film plus petit ne pourrait améliorer cette luminosité. Il pourrait en résulter uniquement une petite économie en courant électrique. On pourrait employer pour le petit format une lampe à incandescence avec une surface lumineuse un peu plus petite. L'économie d'un dispositif d'éclairage ne joue pas un rôle important dans le cinéma scolaire. Il est ainsi indifférent que l'appareillage donne 250 ou 400 Watts. Si des avantages sensibles peuvent être atteints, on peut négliger la quantité de courant employé.

2° - CARTERS :

Peu de films d'enseignement dépassent en standard 300 mètres ce qui correspond

en I7,5 mm	à	I50 mètres
en I6 mm	à	I20 mètres
en 9 ,5 mm	à	I20 mètres

sur ces bases le diamètre de bobine nécessaire serait

pour le film de I7,5 mm	I3 centimèt. pour 75 mètres de film
pour le film de I6 et 9,5 mm	I2 centimèt. pour 60 mètres de film

Nous rappelons que nous avions proposé de placer le film en deux parties dans des carters, une partie par la tête et l'autre par la fin. Pendant qu'une partie se déroule en projection, l'autre serait réenroulée car les deux films tournant parallèlement sont couplés sur le même axe. Ensuite, le carter serait retourné de sorte que les deux axes se remplaçant mutuellement, la deuxième partie du film sera prête à être projetée. Au lieu d'un film de I20 mètres en deux parties, on pourrait de cette façon, placer deux films de 60 mètres chacun, ce qui se recommande souvent au point de vue didactique. La perte de temps pour retourner le carter n'est pas plus grande que

le changement d'une image dans un appareil de projection fixe. Il faut également très peu de temps pour un changement complet de carter, de sorte qu'un film d'une certaine longueur peut très bien être logé dans deux ou plusieurs carters. On remarque qu'il n'existe plus de perte de temps pour amorcer et réembobiner les films. En tout et pour tout, une bobine de douze centimètres de diamètre devrait être suffisante en toutes circonstances. En format RURAL le temps de projection serait quelque peu moindre que pour les formats plus petits et correspondrait à 240 mètres standard. La distance entre les deux axes de bobines, devra être telle que sur chacune puisse s'enrouler 30 mètres de film sans se toucher mutuellement. On arrive à un carter de dimensions : I9 x I5 x 4. Un tel carter pourrait être fabriqué de façon convenable en série pour un prix de : I5 Francs Or. Le film d'environ I20 mètres, qui s'y trouverait, a, au cours d'aujourd'hui, une valeur d'au moins : 60 Francs Or, de sorte qu'un carter comme celui que nous proposons, en considérant son absolue sécurité et sa commodité d'emploi ainsi que la conservation prolongée du film serait facilement amortissable. Le film étant pour une raison quelconque hors d'usage, le carter peut à nouveau être rechargé. C'est un fait économique qui subsistera encore longtemps dans la location des films scolaires et qui est d'importance.

Même des carters à prix élevé, comme ceux que nous préconisons, peuvent être amortissables s'ils sont construits de façon telle que le film en cellulo puisse y être placé et mis en service de location.

Nous sommes persuadés que des carters de ce genre, remplissant les plus rigoureuses exigences légales peuvent être construits. Nous aurions un vif intérêt à réintroduire le film cellulo dans l'enseignement, car alors le prix des films serait proportionnellement plus bas. D'après les tarifs valables aujourd'hui, le prix du film cellulo serait le I/4 du prix du film ininflammable, de sorte que même à première vue, un carter coûteux pourrait être amorti. Ceux qui se sont occupés pratiquement de location de film savent que la vitalité d'un film en cellulo est sensiblement supérieure à celle du film ininflammable. Dans la cinématographie scolaire le Caeterum censeo est : la plus grande économie avec le meilleur rendement technique.

On peut encore ajouter au problème du carter que celui-ci serait construit de façon telle à pouvoir être facilement ouvert par le loueur. Cette opération sera nécessaire de temps en temps afin de nettoyer la poussière de film qui serait déposée. Il serait aussi recommandable de chromer les couloirs de la fenêtre car d'après des expériences, le chrome possède la propriété de se laisser bien polir ainsi que la propriété de très mauvaise adhésion pour tous corps qui voudraient s'y coller. Dans ces conditions, un dépôt du film n'est presque pas à craindre.

;-;-;-;-;-;-+

CIRCULAIRE TRAITANT DE LA POSITION PRISE PAR LA CHAMBRE INTERNATIONALE DE FILM D'ENSEIGNEMENT DE BALE DANS LA QUESTION DU FILM ETROIT

SUR L'EXECUTION TECHNIQUE DE L'APPAREILLAGE PROPOSE POUR FILM ETROIT.

Après publication de notre circulaire n° I du I8 mars I932, au sujet de l'application d'un nouvel appareillage pour film étroit à l'usage des écoles, des suggestions nous ont été faites qui nous engagent à préciser certains points :

a) l'éclairage
b) les mesures et les prix des carters que nous avons proposés

I° - L'ECLAIRAGE :

Quoique nos conclusions soient applicables à tous les formats, il est préférable au point de vue technique, dans l'appareillage que nous préconisons, de nous en tenir uniquement au format réduit. Nous nous basons sur un fait qui ne peut plus prêter à discussion : c'est que l'avenir pour le film d'enseignement appartient au film étroit Cette restriction aux formats sous-standard, n'exclut cependant pas la construction pour le film normal et pour lui seul, d'un appareillage similaire.

Des limites ont été données aux formats des films que nous placerons entre 9,5 et I7,5 mm. Nous aurions donc les grandeurs d'images suivantes :

PATHE BABY : 9,5 mm	environ 6 x 8 mm
AGFA ou KODAK : I6 mm	" 7,5 x I0 mm
PATHE RURAL : I7,5 mm	" 9 x I2,5 mm

Avec ces données, la question d'éclairage ne devrait pas présenter de trop grandes difficultés. Les arguments qui suivent n'apportent rien de neuf en la matière. Ils doivent uniquement rappeler des faits connus.

La luminosité d'un écran est fonction en premier lieu de la quantité de lumière qui peut être concentrée dans la fenêtre sous un angle de projection utile. N'est prise en considération en temps que cône de lumière utile que la partie de la lumière qui traverse la fenêtre et l'objectif. Une telle concentration de lumière ne peut avoir lieu uniquement que d'après des lois purement optiques. Dans une fenêtre de dimensions données, ne peut être concentrée utilement que la lumière émanant d'une source lumineuse de surface donnée.

Nous référant aux expériences de A.JOACHIM & H.SCHERING (EKINOTEDNIK I930 cahier 2) si on place par exemple dans un appareil construit et calculé pour format I7,5 un film plus étroit, les images dans la fenêtre seront éclairées avec la même intensité. Serait alors perdue la lumière qui à cause de la fenêtre plus petite, serait projetée sur les bords, car la lampe est un peu trop forte pour la forme plus petite de l'image.

/...

Il en résulte que le format plus petit est aussi bien éclairé que s'il était projeté sur un appareil spécialement calculé pour ce format. Il est bien entendu que les grandeurs des écrans correspondent aux grandeurs des images des films.

Nous référant à l'exposé du Docteur IMHOF "Basler Berichte I930 N° I, on peut déduire que dans les derniers projecteurs pour film étroit la qualité du dispositif d'éclairage est poussée à tel point que l'on peut parler d'un rendement atteignant le maximum qui pratiquement ne peut être dépassé sans l'emploi de dispositifs d'un luxe déraisonnable.

Une grande partie des projecteurs pour film étroit se trouvant sur le marché, ne répondent pas à ces exigences. L'appareillage préconisé par nous devrait avoir le rendement lumineux maximum que l'on puisse atteindre techniquement. A cette condition, il n'est pas nécessaire d'avoir des types d'appareils différents pour les différents formats étroits. Le type pour le format le plus grand serait également suffisant pour les formats plus petits. Un appareil spécial pour le film plus petit ne pourrait améliorer cette luminosité. Il pourrait en résulter uniquement une petite économie en courant électrique. On pourrait employer pour le petit format une lampe à incandescence avec une surface lumineuse un peu plus petite. L'économie d'un dispositif d'éclairage ne joue pas un rôle important dans le cinéma scolaire. Il est ainsi indifférent que l'appareillage donne 250 ou 400 Watts. Si des avantages sensibles peuvent être atteints, on peut négliger la quantité de courant employé.

2° - CARTERS :

Peu de films d'enseignement dépassent en standard 300 mètres ce qui correspond

en I7,5 mm	à	I50 mètres
en I6 mm	à	I20 mètres
en 9 ,5 mm	à	I20 mètres

sur ces bases le diamètre de bobine nécessaire serait

pour le film de I7,5 mm	I3 centimèt.	pour 75 mètres de film
pour le film de I6 et 9,5 mm	I2 centimèt.	pour 60 mètres de film

Nous rappelons que nous avions proposé de placer le film en deux parties dans des carters, une partie par la tête et l'autre par la fin. Pendant qu'une partie se déroule en projection, l'autre serait réenroulée car les deux films tournant parallèlement sont couplés sur le même axe. Ensuite, le carter serait retourné de sorte que les deux axes se remplaçant mutuellement, la deuxième partie du film sera prête à être projetée. Au lieu d'un film de I20 mètres en deux parties, on pourrait de cette façon, placer deux films de 60 mètres chacun, ce qui se recommande souvent au point de vue didactique. La perte de temps pour retourner le carter n'est pas plus grande que

le changement d'une image dans un appareil de projection fixe. Il faut également très peu de temps pour un changement complet de carter, de sorte qu'un film d'une certaine longueur peut très bien être logé dans deux ou plusieurs carters. On remarque qu'il n'existe plus de perte de temps pour amorcer et réembobiner les films. En tout et pour tout, une bobine de douze centimètres de diamètre devrait être suffisante en toutes circonstances. En format RURAL le temps de projection serait quelque peu moindre que pour les formats plus petits et correspondrait à 240 mètres standard. La distance entre les deux axes de bobines, devra être telle que sur chacune puisse s'enrouler 30 mètres de film sans se toucher mutuellement. On arrive à un carter de dimensions : I9 x I5 x 4. Un tel carter pourrait être fabriqué de façon convenable en série pour un prix de : I5 Francs Or. Le film d'environ I20 mètres, qui s'y trouverait, a, au cours d'aujourd'hui, une valeur d'au moins : 60 Francs Or, de sorte qu'un carter comme celui que nous proposons, en considérant son absolue sécurité et sa commodité d'emploi ainsi que la conservation prolongée du film serait facilement amortissable. Le film étant pour une raison quelconque hors d'usage, le carter peut à nouveau être rechargé. C'est un fait économique qui subsistera encore longtemps dans la location des films scolaires et qui est d'importance.

Même des carters à prix élevé, comme ceux que nous préconisons, peuvent être amortissables s'ils sont construits de façon telle que le film en cellulo puisse y être placé et mis en service de location.

Nous sommes persuadés que des carters de ce genre, remplissant les plus rigoureuses exigences légales peuvent être construits. Nous aurions un vif intérêt à réintroduire le film cellulo dans l'enseignement, car alors le prix des films serait proportionnellement plus bas. D'après les tarifs valables aujourd'hui, le prix du film cellulo serait le I/4 du prix du film ininflammable, de sorte que même à première vue, un carter coûteux pourrait être amorti. Ceux qui se sont occupés pratiquement de location de film savent que la vitalité d'un film en cellulo est sensiblement supérieure à celle du film ininflammable. Dans la cinématographie scolaire le Caeterum censeo est : la plus grande économie avec le meilleur rendement technique.

On peut encore ajouter au problème du carter que celui-ci serait construit de façon telle à pouvoir être facilement ouvert par le loueur. Cette opération sera nécessaire de temps en temps afin de nettoyer la poussière de film qui serait déposée. Il serait aussi recommandable de chromer les couloirs de la fenêtre car d'après des expériences, le chrome possède la propriété de se laisser bien polir ainsi que la propriété de très mauvaise adhésion pour tous corps qui voudraient s'y coller. Dans ces conditions, un dépôt du film n'est presque pas à craindre.

;-;-;-;-;-;-

CIRCULAIRE TRAITANT DE LA POSITION PRISE PAR LA CHAMBRE INTERNATIONALE DE FILM D'ENSEIGNEMENT DE BALE DANS LA QUESTION DU FILM ETROIT

SUR L'EXECUTION TECHNIQUE DE L'APPAREILLAGE PROPOSE POUR FILM ETROIT.

Après publication de notre circulaire n° I du I8 mars I932, au sujet de l'application d'un nouvel appareillage pour film étroit à l'usage des écoles, des suggestions nous ont été faites qui nous engagent à préciser certains points :

a) l'éclairage
b) les mesures et les prix des carters que nous avons proposés

I° - L'ECLAIRAGE :

Quoique nos conclusions soient applicables à tous les formats, il est préférable au point de vue technique, dans l'appareillage que nous préconisons, de nous en tenir uniquement au format réduit. Nous nous basons sur un fait qui ne peut plus prêter à discussion : c'est que l'avenir pour le film d'enseignement appartient au film étroit Cette restriction aux formats sous-standard, n'exclut cependant pas la construction pour le film normal et pour lui seul, d'un appareillage similaire.

Des limites ont été données aux formats des films que nous placerons entre 9,5 et I7,5 mm. Nous aurions donc les grandeurs d'images suivantes :

PATHE BABY : 9,5 mm	environ 6 x 8 mm
AGFA ou KODAK : I6 mm	" 7,5 x I0 mm
PATHE RURAL : I7,5 mm	" 9 x I2,5 mm

Avec ces données, la question d'éclairage ne devrait pas présenter de trop grandes difficultés. Les arguments qui suivent n'apportent rien de neuf en la matière. Ils doivent uniquement rappeler des faits connus.

La luminosité d'un écran est fonction en premier lieu de la quantité de lumière qui peut être concentrée dans la fenêtre sous un angle de projection utile. N'est prise en considération en temps que cône de lumière utile que la partie de la lumière qui traverse la fenêtre et l'objectif. Une telle concentration de lumière ne peut avoir lieu uniquement que d'après des lois purement optiques. Dans une fenêtre de dimensions données, ne peut être concentrée utilement que la lumière émanant d'une source lumineuse de surface donnée.

Nous référant aux expériences de A.JOACHIM & H.SCHERING (EKINOTEDNIK I930 cahier 2) si on place par exemple dans un appareil construit et calculé pour format I7,5 un film plus étroit, les images dans la fenêtre seront éclairées avec la même intensité. Serait alors perdue la lumière qui à cause de la fenêtre plus petite, serait projetée sur les bords, car la lampe est un peu trop forte pour la forme plus petite de l'image.

/...

Il en résulte que le format plus petit est aussi bien éclairé que s'il était projeté sur un appareil spécialement calculé pour ce format. Il est bien entendu que les grandeurs des écrans correspondent aux grandeurs des images des films.

Nous référant à l'exposé du Docteur IMHOF "Basler Berichte 1930 N° I, on peut déduire que dans les derniers projecteurs pour film étroit la qualité du dispositif d'éclairage est poussée à tel point que l'on peut parler d'un rendement atteignant le maximum qui pratiquement ne peut être dépassé sans l'emploi de dispositifs d'un luxe déraisonnable.

Une grande partie des projecteurs pour film étroit se trouvant sur le marché, ne répondent pas à ces exigences. L'appareillage préconisé par nous devrait avoir le rendement lumineux maximum que l'on puisse atteindre techniquement. A cette condition, il n'est pas nécessaire d'avoir des types d'appareils différents pour les différents formats étroits. Le type pour le format le plus grand serait également suffisant pour les formats plus petits. Un appareil spécial pour le film plus petit ne pourrait améliorer cette luminosité. Il pourrait en résulter uniquement une petite économie en courant électrique. On pourrait employer pour le petit format une lampe à incandescence avec une surface lumineuse un peu plus petite. L'économie d'un dispositif d'éclairage ne joue pas un rôle important dans le cinéma scolaire. Il est ainsi différent que l'appareillage donne 250 ou 400 Watts. Si des avantages sensibles peuvent être atteints, on peut négliger la quantité de courant employé.

2° - CARTERS :

Peu de films d'enseignement dépassent en standard 300 mètres ce qui correspond

en 17,5 mm	à	150 mètres
en 16 mm	à	120 mètres
en 9 ,5 mm	à	120 mètres

sur ces bases le diamètre de bobine nécessaire serait

pour le film de 17,5 mm 13 centimèt. pour 75 mètres de film
pour le film de 16 et 9,5 mm 12 centimèt. pour 60 mètres de film

Nous rappelons que nous avions proposé de placer le film en deux parties dans des carters, une partie par la tête et l'autre par la fin. Pendant qu'une partie se déroule en projection, l'autre serait réenroulée car les deux films tournant parallèlement sont couplés sur le même axe. Ensuite, le carter serait retourné de sorte que les deux axes se remplaçant mutuellement, la deuxième partie du film sera prête à être projetée. Au lieu d'un film de 120 mètres en deux parties, on pourrait de cette façon, placer deux films de 60 mètres chacun, ce qui se recommande souvent au point de vue didactique. La perte de temps pour retourner le carter n'est pas plus grande que

le changement d'une image dans un appareil de projection fixe. Il faut également très peu de temps pour un changement complet de carter, de sorte qu'un film d'une certaine longueur peut très bien être logé dans deux ou plusieurs carters. On remarque qu'il n'existe plus de perte de temps pour amorcer et réembobiner les films. En tout et pour tout, une bobine de douze centimètres de diamètre devrait être suffisante en toutes circonstances. En format RURAL le temps de projection serait quelque peu moindre que pour les formats plus petits et correspondrait à 240 mètres standard. La distance entre les deux axes de bobines, devra être telle que sur chacune puisse s'enrouler 30 mètres de film sans se toucher mutuellement. On arrive à un carter de dimensions : I9 x I5 x 4. Un tel carter pourrait être fabriqué de façon convenable en série pour un prix de : I5 Francs Or. Le film d'environ I20 mètres, qui s'y trouverait, a, au cours d'aujourd'hui, une valeur d'au moins : 60 Francs Or, de sorte qu'un carter comme celui que nous proposons, en considérant son absolue sécurité et sa commodité d'emploi ainsi que la conservation prolongée du film serait facilement amortissable. Le film étant pour une raison quelconque hors d'usage, le carter peut à nouveau être rechargé. C'est un fait économique qui subsistera encore longtemps dans la location des films scolaires et qui est d'importance.

Même des carters à prix élevé, comme ceux que nous préconisons, peuvent être amortissables s'ils sont construits de façon telle que le film en cellulo puisse y être placé et mis en service de location.

Nous sommes persuadés que des carters de ce genre, remplissant les plus rigoureuses exigences légales peuvent être construits. Nous aurions un vif intérêt à réintroduire le film cellulo dans l'enseignement, car alors le prix des films serait proportionnellement plus bas. D'après les tarifs valables aujourd'hui, le prix du film cellulo serait le I/4 du prix du film ininflammable, de sorte que même à première vue, un carter coûteux pourrait être amorti. Ceux qui se sont occupés pratiquement de location de film savent que la vitalité d'un film en cellulo est sensiblement supérieure à celle du film ininflammable. Dans la cinématographie scolaire le Caeterum censeo est : la plus grande économie avec le meilleur rendement technique.

On peut encore ajouter au problème du carter que celui-ci serait construit de façon telle à pouvoir être facilement ouvert par le loueur. Cette opération sera nécessaire de temps en temps afin de nettoyer la poussière de film qui serait déposée. Il serait aussi recommandable de chromer les couloirs de la fenêtre car d'après des expériences, le chrome possède la propriété de se laisser bien polir ainsi que la propriété de très mauvaise adhésion pour tous corps qui voudraient s'y coller. Dans ces conditions, un dépôt du film n'est presque pas à craindre.

;-;-;-;-;-;-;

II. RUNDSCHREIBEN BETR. DIE STELLUNG DER J. L. K. IN DER SCHMALFILMFRAGE.

Ueber die technische Ausführbarkeit der vorgeschlagenen Schmalfilmapparatur.

Nach Ausgang unseres I. Rundschreibens vom 18.III.32 betr. die Schaffung einer neuen Schmalfilmapparatur für Schulzwecke sind uns einige Bedenken geäussert worden, die uns veranlassen, einige Punkte noch genauer zu präzisieren und zu klären.

Diese Bedenken beziehen sich auf folgende Punkte:

a. die Beleuchtung,

b. die Abmessungen und den Preis der von uns vorgeschlagenen Kassetten.

1. Die Beleuchtung.

Obwohl das von uns dargelegte Verfahren grundsätzlich auf alle Filmformate anwendbar ist, so erscheint es aus technischen Gründen geboten, sich in der von uns vorgeschlagenen Apparatur nur auf das Schmalformat zu beschränken. Wir gehen hiebei von der kaum mehr zu bestreitenden Tatsache aus, dass die Zukunft im Lehrfilmbetrieb dem Schmalformat gehört. Diese Einschränkung auf die Substandardformate schliesst jedoch nicht aus, auch für den Normalfilm, jedoch nur für sich allein, eine ähnliche Apparatur zu bauen.

Dem Filmformat sind begreiflicher Weise Maximalgrenzen gesetzt, die wir zwischen 9½ mm und 17½ mm ansetzen. Wir hätten dann folgende Bildgrössen:

Pathé-Baby 9½ mm	ca. 6 x 8 mm
Agfa, resp. Kodak 16 mm	ca. 7,5 x 10 mm
Pathé-Rural 17½ mm	9 x 12,5 mm.

Unter diesen Voraussetzungen dürfte die Beleuchtungsfrage keine zu grossen Schwierigkeiten bieten. Die folgenden Erläuterungen bringen in dieser Hinsicht nichts Neues, sie wollen nur an bekannte Tatsachen erinnern.

Die Helligkeit eines Schirmbildes ist in erster Linie abhängig von der Lichtmenge, die im Bildfenster unter nützlichen Einfallswinkeln konzentriert werden kann. Als nützlicher Lichtkegel kommt aber nur derjenige Teil des Lichtes in Betracht, der sowohl das Bild-

fenster, als auch das Projektionsobjektiv passiert. Eine derartige Lichtkonzentration kann aber stets nur nach rein optischen Abbildungsgesetzen erfolgen. In einem Bildfenster von bestimmter Grösse kann man demzufolge auch nur das Licht nutzbringend konzentrieren, das von einer Lichtquelle von bestimmter Flächenausdehnung ausgestrahlt wird. Wir verweisen hierüber auf die Untersuchungen von H. Joachim und H. Schering, "Kinotechnik" 1930, Heft 2. Würde man also in einem Projektor, dessen Lampe und Kondensor beispielsweise für das 17½ mm - Format berechnet und konstruiert ist, einen Film von kleinerem Format einsetzen, so würden die entsprechenden Filmbildchen im Bildfenster mit der gleichen Flächendichte beleuchtet werden. Verloren ginge das Licht, das infolge der jetzt kleinern Bildfenstern an den Rändern abvignettiert wird, weil eben die Lampe für das jetzt kleinere Bildformat etwas zu gross ist. Daraus ergibt sich, dass das kleinere Format ebenso gut beleuchtet ist, wie wenn es in einem besondern, für dieses spezielle Format berechneten Apparat vorgeführt würde. Es wird hiebei natürlich vorausgesetzt, dass die Schirmbilder in ihrer Grösse auch den Filmbildern entsprechen. Wir verweisen hierüber auf die Darlegungen von Dr. G. Imhof, "Basler Berichte" 1930, Nr. 1. In diesem Zusammenhang sei erwähnt, dass bei den neuesten Schmalfilmprojektoren bereits schon die Qualität der Beleuchtungseinrichtung soweit gesteigert ist, dass man von einer maximalen Grenzleistung sprechen kann, über die hinaus praktisch nur noch unter unverhältnismässig hohem Aufwand hinausgegangen werden kann. Eine grosse Zahl auf dem Markt befindlicher Schmalfilmprojektoren entspricht allerdings dieser Anforderung nicht. Die von uns vorgeschlagene Apparatur müsste aber die technisch mögliche, optimale Lichtleistung aufweisen. Unter dieser Voraussetzung ist es nicht nötig, für die verschiedenen Schmalformate verschiedene Apparattypen zu bauen, sondern der Typus für das grösste Schmalformat genügt für die kleinern Formate. Ein Spezial-Apparat für den kleineren Film könnte diese Helligkeit nicht verbessern, sondern einzig und allein nur könnte eine kleine Ersparnis an elektr. Strom erzielt werden, indem für das kleinere Format eine Glühbirne mit etwas kleinerer Leuchtfläche, und damit auch mit einer etwas niedrigeren Wattleistung, benützt werden könnte. Die Oekonomie der Beleuchtungseinrichtung spielt aber keine wesentliche Rolle im Schulfilmbetrieb. So ist es gleichgültig, ob eine Apparatur 250 Watt

erfordert oder 400 Watt. Wenn erhebliche Vorteile erzielt werden, kann der Stromverbrauch ausseracht gelassen werden.

2. Die Kassetten.

Die wenigsten Unterrichtsfilme überschreiten bei Normalformat 300 m Länge. Dies würde entsprechen

a. bei	17 ½ mm Film	150 m
b. "	16 " "	120 "
c. "	9½ " "	120 "

Unter diesen Umständen beträgt der nötige Spulendurchmesser

a. für	17½ mm Film	13 cm	bei	75 m Filmlänge,
b. "	16 & 9½ mm "	12 "	"	60 " " ".

Wir erinnern daran, dass wir vorgeschlagen haben, den Film in zwei Hälften zerlegt nebeneinander in die Kassette einzulegen, die eine Hälfte für Vorwärtslauf, die andere für den Rückwärtslauf. Während die eine Hälfte in der Vorführung abläuft, wird - da die beiden parallel laufenden Filme starr mit einander auf den gleichen Achsen gekuppelt sind - die andere Hälfte zurückgespult. Dann wird die Kassette umgewendet, dass die beiden Spulenachsen ihre Lage gegenseitig vertauschen und die zweite Hälfte des Filmes ist vorführungsbereit. Statt eines Filmes von 120 m Länge in 2 Hälften können natürlich auch zwei Filme von je 60 m Länge auf diese Weise in einer Kassette untergebracht werden, was sich ja aus didaktischen Gründen oft empfiehlt. Der Zeitverlust, der für das Umwenden der Kassetten gebraucht wird, ist nicht grösser, als bei einem Bildwechsel im Stehbildprojektor. Ebenso wenig Zeit braucht man zu einem vollständigen Kassettenwechsel, sodass ein längerer Film ganz gut in 2 oder mehr Kassetten untergebracht werden kann. Man bedenke, dass es zudem auch keine Zeitverluste durch das Einfädeln und Rückspulen des Filmes mehr gibt. Alles in allem, eine Spule von 12 cm Durchmesser könnte in allen Fällen genügen. Bei Ruralformat hätte dann der Film gegenüber den kleineren Formaten eine etwas kürzere Vorführungsdauer, entsprechend 240 m Normalfilm. Der Abstand der beiden Spulenachsen voneinander braucht nur so gross zu sein, dass auf jeder je 30 m aufgewickelt sein können, ohne sich gegenseitig zu berühren. Man kommt so zu einem Ausmass für die Kassette von 19 x 15 x 4 cm. Eine solche Kassette sollte als Massenfabrikat genügend komforta-

bel zu einem Preise von ca. 15 Goldfranken herstellbar sein. Der eingelegte Film von ca. 120 m hat nach den jetzigen Preisen einen Wert von wenigstens 60 Goldfranken, sodass sich eine Kassette,wie die von uns vorgeschlagene, im Hinblick auf die absolut sichere und bequeme Handhabung, sowohl, als auch auf die weitgehende Filmschonung sehr wohl rentiert. Hat dann ein Film aus irgendwelchen Gründen ausgedient, so kann die Kassette neuerdings wieder geladen werden. Dies ist ein wirtschaftliches Moment, das im Verleihdienst, der im Schulfilmbetrieb noch lange Zeit bestehen wird, von Wichtigkeit ist. Es sei ferner darauf hingewiesen, dass alle bisher üblichen Spulen oder Spulenkerne in Wegfall kommen und somit bereits einen Beitrag an die Kosten der Kassetten ergeben. Aber selbst höhere Kassettenpreise, als die von uns angesetzten könnten noch rentabel sein, sofern sie derart beschaffen sind, dass darin ohne Gefahr der Nitratfilm eingelegt und im Leihverkehr verwendet werden kann. Nach unserer Ueberzeugung können derartige Kassetten, die auch den rigorosen gesetzlichen Anforderungen genügen, gebaut werden. An der Wiedereinführung des Nitratfilmes in den Unterrichtsbetrieb hätten wir aber darum ein lebhaftes Interesse, weil dann auch die Filmpreise entsprechend niedriger wären. Nach den heute gültigen Ansätzen käme nämlich der Nitratfilm auf 1/4 des Preises von Sicherheitsfilm zu stehen, sodass selbst eine auf den ersten Blick teure Kassette tragbar wäre. Wer sich praktisch im Filmverleihdienst betätigt hat, weiss zudem, dass die Lebensdauer des Nitratfilmes gegenüber dem Sicherheitsfilm wesentlich höher ist. Im Schulfilmdienst aber ist das Caeterum censeo: Grösste Wirtschaftlichkeit bei bester technischer Leistung.

Ergänzend kann zum Problem der Kassette noch gesagt werden, dass diese zweckmässig so konstruiert ist, dass sie vom Verleiher leicht geöffnet werden kann. Dies wird von Zeit zu Zeit nötig sein, um etwa abgesetzten Filmstaub aus der Kassette auszublasen. Auch wird es ratsam sein, die Führungen im Bildfenster zu verchromen, denn Chrom besitzt erfahrungsgemäss gute Gleiteigenschaften, verbunden mit äusserst schlechter Haftfähigkeit für alles, was sich auf seiner Oberfläche festkleben will. Unter solchen Umständen ist ein Absetzen des Filmes im Bildfenster kaum zu befürchten.

Basel, den 12. April 1932. G.J.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

d. 13/29

LEAGUE OF NATIONS

I. INSTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
R.M. C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

N° 498

1669

Monsieur Charles Delac
Président du Comité
Français de l'I.C.E.
13 bis, Rue des Mathurins
P A R I S.

Rome, 15 Avril 1932.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur le Président,

Le Comité Exécutif Permanent - dans sa récente session - a été saisi de la demande faite par quelques grandes maisons productrices d'appareils à format réduit, demande concernant la convocation d'une conférence dans laquelle on discuterait des éventuels accords pour la standardisation du film à format réduit.

Le Comité Exécutif - étant donné les demandes officielles présentées et l'intérêt de la question - a approuvé la résolution ci-incluse.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir m'indiquer officiellement quelles sont les maisons françaises qui, selon vous, s'intéressent à la question afin que nous puissions immédiatement les mettre au courant de ce projet. Je me réserve de vous parler à ce sujet lors de ma prochaine visite à Paris et afin que nous puissions nous entendre sur la ppocédure à suivre.

Naturellement il s'agira d'une prise de contact très importante mais pas encore de décisions définitives. Vous ne doutez pas combien je désire que le point de vue français apparaisse pleinement dans la question.

Dans l'attente de votre réponse et avec mes sincères remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentim ents les meilleurs.

(Dr. L. de Feo - Directeur)

1 annexe: résolution.

Adresse Télégraphique "Intercine" Roma

SOCIETE DES NATIONS.

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF.

COMITE EXECUTIF PERMANENT

11e session

tenue à Rome le 8 Avril 1932

Résolution N°5

REUNION DES REPRESENTANTS DES MILIEUX DE PRODUCTEURS DE FILMS ET D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES D'USAGERS.

(Standardisation du format réduit).

Le Comité Exécutif Permanent, dans son désir de donner suite à la résolution du Conseil d'Administration visant la réunion de représentants des milieux producteurs de films et d'organisations internationales d'usagers;

Constate que les circonstances actuelles ne sont pas favorables à la convocation de réunions nombreuses de représentants des différents milieux intéressés;

Estime agir selon les intention du Conseil d'Administration en demandant de convoquer, au mois de juin, sous les auspices de l'Institut, une réunion limitée de producteurs auxquels seraient adjoints un ou deux experts désignés par le Président du Conseil d'Administration. L'objet de cette réunion serait d'examiner la question de la standardisation des formats réduits.

Le rapport et les résolutions élaborées par cette réunion figureraient à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil d'Administration.

Le Directeur est chargé de convoquer la réunion et de désigner, d'entente avec le Président du Conseil d'Administration, les personnalités appelées à y prendre part.

C O P I E

INTERNATIONALE LEHRFILMKAMMER
SITZ BASEL

der Generalsekretar

Basel, 18 mars 1932
Münsterplatz, 19

Monsieur Paul BARRIER
Membre du Conseil de Direction de
la C.I.F.
PARIS,
110, rue de Grenelle

Cher Monsieur,

Lors de la IIIème Conférence du Film d'Enseignement à Vienne en 1931, le Bureau de la C.I.F. a été chargé de régler la question d'un format unique pour le film de format réduit, en accord avec les producteurs de films intéressés, avant Pâques 1932.

Le soussigné a suivi dès le premier jour et avec attention les développements de la cinématographie scolaire. Il a étudié tous les progrès techniques et il est de l'avis que, pour trouver une solution satisfaisante, il faut sortir de l'ancienne voie barrée. Il se permet donc de vous soumettre ci-joint ses idées et propositions en vue de la question d'un format unique pour le film de format réduit.

Veuillez étudier s.v.p. ces propositions et nous faire connaître votre avis à ce sujet jusqu'à fin avril prochain.

Après cette date, nous nous permettrons de vous convoquer pour la Conférence d'unification décidée à Vienne.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire général,
(signé :) G. IMHOF

Annexes :
Rundschreiben,
Patentanmeldung.
(CONFIDENTIEL)

Comité Français
13bis, Rue des Mathurins
PARIS

LE FILM CINEMATOGRAPHIQUE SOUS-STANDARD

par Paul THOMAS

---:---

M. P. THOMAS, directeur technique de la compagnie PATHE-NATAN, est un des techniciens les plus qualifiés pour poser la question du format du film étroit. L'attitude qu'il expose sera certainement celle de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie au CONGRES DE ROME. Nous avons appris, d'autre part, que deux puissantes maisons américaine et allemande, spécialisées dans le cinéma d'amateurs, ont adopté le format français de 17,5 cm. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro, ainsi que sur les caméras 17,5 cm. fabriquées par plusieurs maisons françaises.

Au CONGRES INTERNATIONAL DU CINEMA D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION qui va se tenir en avril prochain à ROME, va sûrement se poser la question du format à adopter, et nul doute que ce choix ne s'oriente vers un format SOUS-STANDARD.

En France, l'exploitation rurale a été résolue avec l'emploi du FILM SOUS-STANDARD et cela depuis l'année 1927.

A l'heure actuelle, deux formats semblent vouloir rester en compétition sur le marché de la petite exploitation: ce sont le 16 mm. et le 17 mm. 5.

La plus grande organisation cinématographique française a adopté le FILM de 17 mm. 5 - tandis que les constructeurs américains ont adopté le FILM de 16 mm. Pourquoi ces deux formats différents, et si près l'un de l'autre comme dimensions ?

Le 16 mm. n'a pas été adopté par nécessité ou par suite d'avantages d'ordre technique, mais par raison purement commerciale.

La Société EASTMAN KODAK, à laquelle n'avait pas échappé tout l'intérêt de mettre sur le marché un FILM de FORMAT REDUIT, décidait de fabriquer du FILM INFINIMMABLE, le seul répondant à la sécurité, puisque destiné à être manipulé par des amateurs ou des organisations telles que: écoles, clubs, etc., où il ne pouvait être question de prendre les mesures de sécurité prescrites dans les exploitations publiques.

L'Amérique ne produisait guère que du film de nitro-cellulose et l'attention des pouvoirs publics fut attirée sur le danger qu'il y aurait à employer le format de 17,5 que l'on aurait obtenu très facilement en coupant par la moitié le film standard de 35 mm. en nitro-cellulose.

Cette solution de format n'appartait qu'une sécurité très relative, puisqu'il était possible, à la rigueur, de couper deux films de 16 mm. dans un film standard de 35 mm. avec, naturellement, une perte de 3 mm. sur la largeur.

Au point de vue technique, le format 17, 5 est le format rationnel puisqu'il donne le rapport exact de un-demi, ce qui, au point de vue économique, pour la réduction, offre des avantages indiscutables.

Mais le gros avantage réside dans les différentes opérations de travaux de série, qui nécessitent le minimum de modifications dans les différentes machines servant à la fabrication du film standard de 35 mm. puisque, depuis la perforation jusqu'à la vérification en projection, ces opérations se font en largeur de 35 mm., en obtenant deux films juxtaposés de 17 mm. 5.

Les avantages du film 17, 5 se sont augmentés avec le film sonore. Celui-ci a permis de conserver, grâce à un procédé optique spécial, une largeur de l'inscription sonore égale à celle du film standard, tout en la diminuant de moitié dans le sens de la longueur, sans pour cela sacrifier par trop la largeur de l'image.

En tant que petite exploitation, la question du format ne se pose plus en France, puisque plus d'un millier d'équipements de reproduction sont en exploitation régulière, sans compter les patronages et associations.

Aucune idée de monopole n'a présidé au choix du film de 17, 5, mais, bien au contraire, ses promoteurs ont, lors de la présentation, à la Société française de Photographie, des premiers films réalisés dans ce format, souhaité d'en voir l'adoption dans le format sous-standard, parce qu'il était un sous-multiple du film standard de 35 mm.

Une puissante Société italienne a adopté le format de 17, 5 et en commence actuellement son exploitation.

Déjà, plusieurs CONGRES INTERNATIONAUX ont eu à discuter de l'opportunité d'un FORMAT REDUIT universel et, malgré la forte campagne menée par l'Amérique en faveur du 16 mm., personne n'a pu se prononcer de façon catégorique.

et le Dr. G. BEHOF, secrétaire général de la CHAMBRE INTERNATIONALE DE LA CINEMATOGRAPHIE, écrit, au cours d'un rapport sur l'importance du FORMAT REDUIT, dans la Cinématographie Scolaire :

"Le format 16 mm. était plus petit et aussi moins bon que le format 17, 5 ....."

Mais cette question de format laisse l'amateur dans l'indécision et l'on peut dire que c'est lui, le premier intéressé à ce qu'une solution intervienne le plus rapidement possible; en effet, il veut pouvoir passer sur son projecteur aussi bien les films qu'il aura tournés que ceux provenant de l'édition réduite des films standard.

Certains propriétaires de caméras 16 mm. ont tranché la question en faisant transformer leur caméra 16 mm. en 17, 5 ce qui leur permet de tirer avantage de ce format et de pouvoir passer les films réduits en 17 mm. 5 des grandes productions.

De toutes façons, il ne faut pas perdre de vue qu'il sera toujours possible de réduire dans le format adopté les grandes productions étrangères et que les copies ne seront pas importées en format réduit mais bien en une copie standard qui sera réduite sur place, - ne serait-ce que pour la titrer dans la langue du pays ou pour réenregistrer les commentaires pour les films documentaires ou d'éducation.

D'autres pays ont déjà fait connaître leur opinion en faveur du format de 17, 5 qui, quoiqu'il en soit, restera le format logique et avantageux qu'à l'avènement du film sonore il aurait fallu créer s'il n'avait déjà existé.

(extrait de la revue :
"LA TECHNIQUE CINEMATOGRAPHIQUE"
février-mars 1934
pages 27 à 28)

L'Amérique ne produisait guère que du film de nitro-cellulose et l'attention des pouvoirs publics fut attirée sur le danger qu'il y aurait à employer le format de 17,5 que l'on aurait obtenu très facilement en coupant par la moitié le film standard de 35 mm. en nitro-cellulose.

Cette solution de format n'appartait qu'une sécurité très relative, puisqu'il était possible, à la rigueur, de couper deux films de 16 mm. dans un film standard de 35 mm. avec, naturellement, une perte de 3 mm. sur la largeur.

Au point de vue technique, le format 17, 5 est le format rationnel puisqu'il donne le rapport exact de un-demi, ce qui, au point de vue mécanique, pour la réduction, offre des avantages indiscutables.

Mais le gros avantage réside dans les différentes opérations de travaux de série, qui nécessitent le minimum de modifications dans les différentes machines servant à la fabrication du film standard de 35 mm. puisque, depuis la perforation jusqu'à la vérification en projection, ces opérations se font en largeur de 35 mm., en obtenant deux films juxtaposés de 17 mm. 5.

Les avantages du film 17, 5 se sont augmentés avec le film sonore. Celui-ci a permis de conserver, grâce à un procédé optique spécial, une largeur de l'inscription sonore égale à celle du film standard, tout en la diminuant de moitié dans le sens de la longueur, sans pour cela sacrifier par trop la largeur de l'image.

En tant que petite exploitation, la question du format ne se pose plus en France, puisque plus d'un millier d'équipements de reproduction sont en exploitation régulière, sans compter les patronages et associations.

Aucune idée de monopole n'a présidé au choix du film de 17, 5, mais, bien au contraire, ses promoteurs ont, lors de la présentation, à la Société française de Photographie, des premiers films réalisés dans ce format, souhaité d'en voir l'adoption dans le format sous-standard, parce qu'il était un sous-multiple du film standard de 35 mm.

Une puissante Société italienne a adopté le format de 17, 5 et en commence actuellement son exploitation.

Déjà, plusieurs CONGRES INTERNATIONAUX ont eu à discuter de l'opportunité d'un FORMAT REDUIT universel et, malgré la forte campagne menée par l'Amérique en faveur du 16 mm., personne n'a pu se prononcer de façon catégorique.

et le Dr. G. RHDF, secrétaire général de la CHAMBRE INTERNATIONALE DE LA CINEMATOGRAPHIE, écrit, au cours d'un rapport sur l'importance du FORMAT REDUIT, dans la Cinématographie Scolaire :

"Le format 16 mm. était plus petit et aussi moins bon que le format 17, 5 ....."

Mais cette question de format laisse l'amateur dans l'indécision et l'on peut dire que c'est lui, le premier intéressé à ce qu'une solution intervienne le plus rapidement possible; en effet, il veut pouvoir passer sur son projecteur aussi bien les films qu'il aura tournés que ceux provenant de l'édition réduite des films standard.

Certains propriétaires de cameras 16 mm. ont tranché la question en faisant transformer leur camera 16 mm. en 17, 5 ce qui leur permet de tirer avantage de ce format et de pouvoir passer les films réduits en 17 mm. 5 des grandes productions.

De toutes façons, il ne faut pas perdre de vue qu'il sera toujours possible de réduire dans le format adopté les grandes productions étrangères et que les copies ne seront pas importées en format réduit mais bien en une copie standard qui sera réduite sur place, - ne serait-ce que pour la titrer dans la langue du pays ou pour réenregistrer les commentaires pour les films documentaires ou d'éducation.

D'autres pays ont déjà fait connaître leur opinion en faveur du format de 17, 5 qui, quoiqu'il en soit, restera le format logique et avantageux qu'à l'avènement du film sonore il aurait fallu créer s'il n'avait déjà existé.

(extrait de la revue : "LA TECHNIQUE CINEMATOGRAPHIQUE"
février-mars 1934
pages 27 à 28)